

Panorama de la pauvreté dans les Pays de la Loire : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Pays de la Loire

n° 12

Octobre 2023



Coordination

Direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques –
Département de l'action régionale

Directeur de la publication

Arnaud Degorre

Responsables éditoriaux

Valérie Deroin
Émilie Macé
Amandine Rodrigues

Auteurs

Service études et diffusion Pays de la Loire :
Pierre Loizeau
Perrine Bauer

Département de l'action régionale :
Mathilde Gerardin

Pôle conseil expertise mutualisé :
Armelle Bolusset
Geneviève Burel
Pierre-Olivier Lemaire
Jean-François Thillet
Vincent Vallès

Contact

Commissariat à la lutte contre la pauvreté
francois.gautier@pays-de-la-loire.gouv.fr

Contact presse

bureau-presse-pays-de-loire@insee.fr

Mise en page

Insee
Luminess

Éditeur

Institut national de la statistique et des études économiques

www.insee.fr

ISSN : 2426-3214

© Insee 2023

En collaboration avec la Délégation interministérielle à la prévention et lutte contre la pauvreté et le Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la Région Pays de la Loire

Avant-propos

Le Pacte des solidarités annoncé par la Première ministre entend approfondir la dynamique d'investissement social impulsée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en 2018. Pour la période 2024 à 2027, ce Pacte conforte la démarche partenariale initiée avec les acteurs de solidarité au plan régional et départemental, en particulier les collectivités territoriales et les associations. Il repose sur quatre piliers : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; l'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous ; la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ; la construction d'une transition écologique solidaire.

Prévenir et lutter contre la pauvreté impliquent une connaissance fine des réalités territoriales et des parcours de vie des personnes exposées à la précarité. Ce panorama se veut un état des lieux régional, tel un atlas de la pauvreté et des facteurs d'aggravation de ces situations. Il s'inscrit dans un contexte d'élaboration des diagnostics préalables à la démarche de contractualisation territoriale engagée, en vue des futurs Pactes locaux des solidarités.

Une description générale de la pauvreté rappelle que les Pays de la Loire sont moins touchés que d'autres régions. Il n'en reste pas moins que près de 400 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire dans la région, dont 120 000 enfants, et que coexistent différentes formes de pauvreté. Comme au niveau national, les familles monoparentales sont ainsi plus exposées avec un taux de pauvreté de 26,9 %, contre 10,5 % en moyenne régionale. Le taux de pauvreté est également plus élevé pour les moins de 30 ans à 17,5 %.

Une typologie en six profils permet ensuite de mieux identifier la diversité des situations de pauvreté. Ces profils sont construits à partir de la position dans l'emploi des personnes en situation de pauvreté, de leur âge et du type d'occupation de leur logement. Cette typologie permet de caractériser les populations pauvres selon les territoires, au maillon départemental et intercommunal.

Quatre zooms thématiques viennent ensuite compléter ce panorama. Ils abordent l'impact des séparations sur le niveau de vie, le lien entre les fragilités sociales et les inégalités de santé, les caractéristiques des allocataires de prestations sociales et les disparités de revenus au sein de Nantes Métropole. Ces éclairages illustrent les interdépendances entre l'exposition aux situations de pauvreté et de multiples facettes du contexte de vie des ménages.

Enfin, la pauvreté pouvant se superposer à d'autres fragilités et être associée à certains facteurs potentiellement aggravants, une approche cartographiée en sept thèmes est présentée.

Fruit d'un partenariat national entre l'Insee et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, ce dossier vise à accompagner les échanges avec l'ensemble des acteurs engagés dans les politiques d'aide et de remédiation pour les ménages et les territoires concernés. Un dossier du même type est ainsi proposé dans chaque région, afin de mettre en relief les enjeux communs, et les spécificités propres aux espaces régionaux.

**Le préfet de la région
Pays de la Loire**

Fabrice Rigoulet-Roze

**Le commissaire à la lutte
contre la pauvreté auprès du préfet
de la région Pays de la Loire**

François Gautier

**Le directeur régional
de l'Insee
des Pays de la Loire**

Arnaud Degorre

Sommaire

Avant-propos	3
Introduction	
Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?	6
La pauvreté monétaire dans les Pays de la Loire	8
La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques	14
Zooms thématiques	
Après une séparation, les femmes basculent plus souvent que les hommes dans la pauvreté en Bretagne et dans les Pays de la Loire	22
Un habitant sur deux perçoit une prestation versée par les CAF	26
Maladies chroniques et addictions plus présentes dans les territoires fragiles	28
Nantes Métropole : concentration accrue de personnes aux revenus élevés	32
Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires	37
Annexes : la pauvreté monétaire	
Les 5 départements des Pays de la Loire	58
La métropole de Nantes	63
Les quartiers de la politique de la ville	64
Sources, définitions, méthodologie et bibliographie	66

Introduction

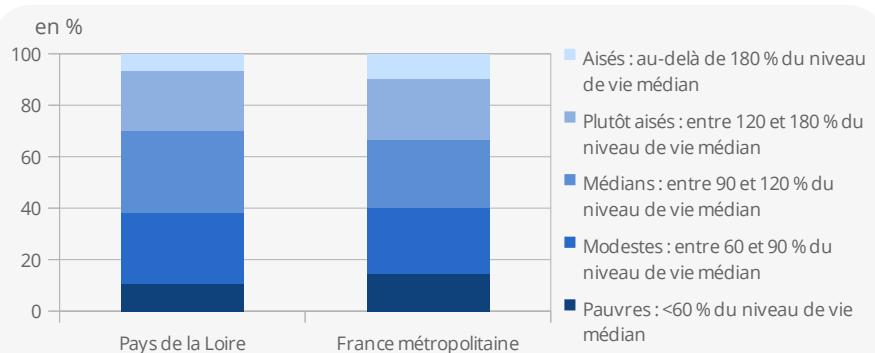
Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle peut être assimilée à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux, à de faibles niveaux de revenus ou à une situation d'exclusion sociale. L'Union européenne (UE) privilégie une définition relative de la pauvreté. D'après la définition adoptée par le Conseil des ministres de l'UE du 19 décembre 1984, sont considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

Pour mesurer la pauvreté, l'approche monétaire est la plus fréquemment mobilisée. Elle consiste à considérer comme pauvres les personnes avec un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. La **pauvreté monétaire** est ainsi une mesure relative de la pauvreté. Un seuil à 60 % du **niveau de vie médian** est retenu au sein des pays de l'Union européenne. En France en 2020, d'après le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi), ce seuil équivaut à un revenu disponible de 1 120 euros par mois par unité de consommation. Ce montant correspond par exemple à 1 120 euros pour une personne occupant seule son logement, 1 680 euros pour un couple sans enfant, et 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

En 2020, 10,5 % de la population dans les Pays de la Loire vit en situation de pauvreté, contre 14,4 % en France métropolitaine ▶ **figure 1**. Au-dessus du seuil de pauvreté mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian, les personnes dites « modestes » représentent 27,7 % de la population des Pays de la Loire, une proportion plus élevée qu'en France métropolitaine (25,8 %). En haut de l'échelle des niveaux de vie, 6,6 % de la population des Pays de la Loire est considérée aisée du fait d'un niveau de vie supérieur à 180 % du niveau de vie médian, soit 3 points de moins qu'en France métropolitaine.

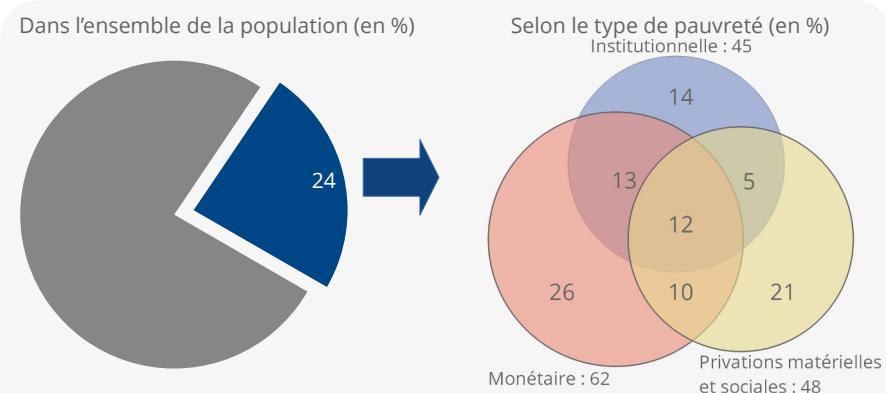
► 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 2. Part de la population concernée par au moins l'une des formes de pauvreté



Lecture : en France métropolitaine en 2021, 24 % de la population est touchée par au moins une des trois formes de pauvreté. Parmi cette population, 26 % sont en situation de pauvreté monétaire uniquement, 13 % sont concernés à la fois par la pauvreté monétaire et institutionnelle, 10 % à la fois par la pauvreté monétaire et des privations matérielles et sociales, 12 % par les trois types de pauvreté.

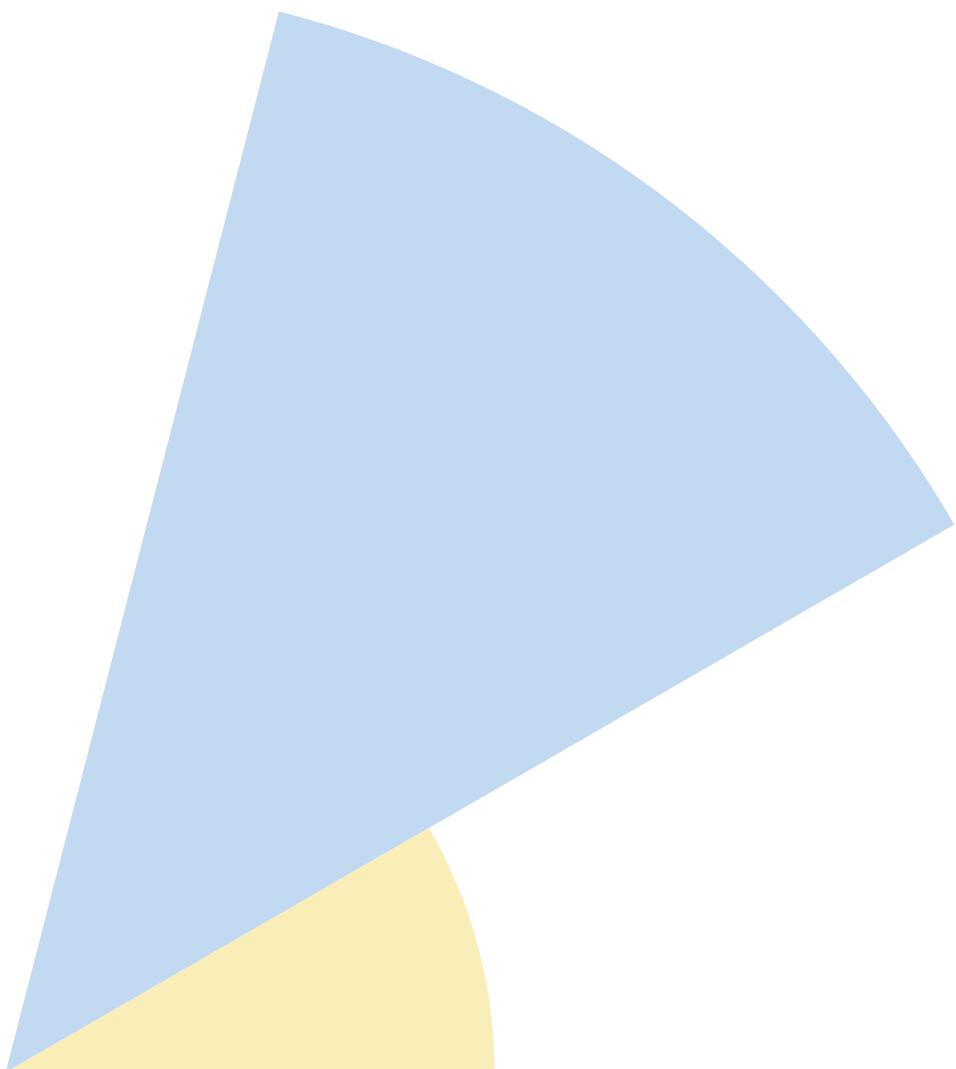
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie 2021.

La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. Au niveau de l'Union européenne, l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) permet de mesurer les dimensions de la pauvreté qui ne se recouvrent que partiellement. La population dite en situation de **pauvreté institutionnelle**, c'est-à-dire percevant un minimum social, n'est pas exactement celle en situation de pauvreté monétaire, ni celle qui connaît des **privations matérielles et sociales importantes**. Cette dernière est dans l'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins 5 des 13 éléments de la vie courante considérés souhaitables,

voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. En France métropolitaine, 24 % de la population est touchée par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté ▶ **figure 2**. Parmi ces personnes, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire, et de privations matérielles et sociales. Cette approche relativement complète de la pauvreté n'est pas répliquable à l'échelle régionale ou infra-régionale. À un niveau territorial fin, la mise en place depuis 2012 du dispositif Filosofi permet d'appréhender la pauvreté dans sa dimension monétaire.

La pauvreté monétaire dans les Pays de la Loire



La pauvreté monétaire, un phénomène moins prononcé dans les Pays de la Loire

En 2020, 10,5 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté dans les Pays de la Loire, soit 400 000 personnes pauvres. Ce taux se situe 3,9 points en dessous de la moyenne de France métropolitaine. Au niveau départemental, la pauvreté est également moins marquée que dans les autres départements de France métropolitaine. Cela se traduit, au niveau des départements, par des niveaux de vie médians des personnes pauvres parmi les plus élevés de France métropolitaine. La pauvreté est aussi moins marquée quel que soit l'âge. Cependant, les territoires sont diversement touchés par la pauvreté. Les zones urbaines à forte densité de population le sont davantage autour des grandes villes.

En 2020, dans les Pays de la Loire, 10,5 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté monétaire soit 400 000 personnes pauvres. Le seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du **niveau de vie médian** métropolitain. En 2020, il équivaut à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC) ▶ **méthodologie**. Seuls les ménages fiscaux ordinaires sont inclus. Le seuil de pauvreté monétaire ne prend pas en compte certaines situations de pauvreté, comme celles des résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ni celles des sans-abris.

Les Pays de la Loire sont la région de France où le **taux de pauvreté monétaire** est le plus faible ▶ **figure 1**. Il est inférieur de 3,9 points à celui de la France métropolitaine (14,4 %). Ce faible taux s'explique par des conditions socio-économiques avantageuses et notamment un niveau de chômage moindre, une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail et un emploi féminin plus fréquent.

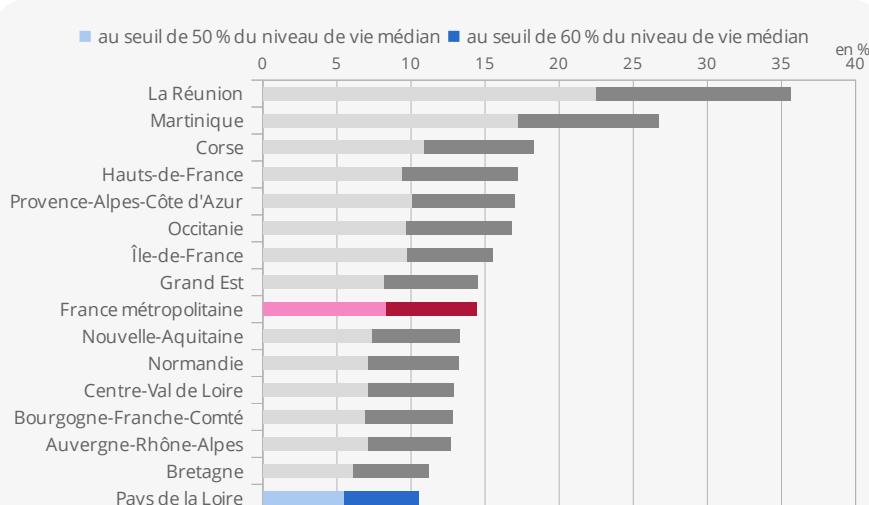
Les situations de plus grande pauvreté ressortent en abaissant le seuil monétaire à 50 % du niveau de vie médian. Avec ce seuil à 50 %, le taux de pauvreté reste néanmoins, pour les Pays de la Loire, inférieur à la moyenne nationale : 5,5 % contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié : la région des Pays de la Loire reste celle où le taux est le plus faible de France métropolitaine.

Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour apprécier le degré de pauvreté : il s'établit à 11 030 euros annuels par UC dans la région, contre 10 740 en France métropolitaine.

De plus le niveau de vie médian des personnes pauvres est nettement

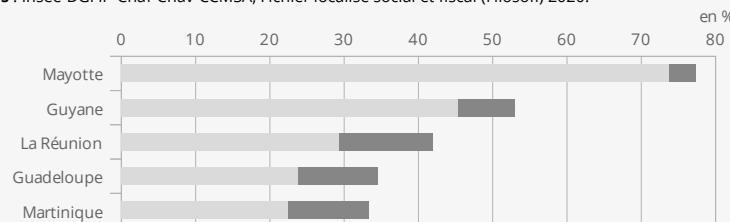
inférieur à celui de l'ensemble de la population régionale (22 350 euros par UC), niveau le plus élevé des régions métropolitaines.

► 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Note : du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

Source : Insee, Enquête Budget de Famille 2017 (extension DOM).

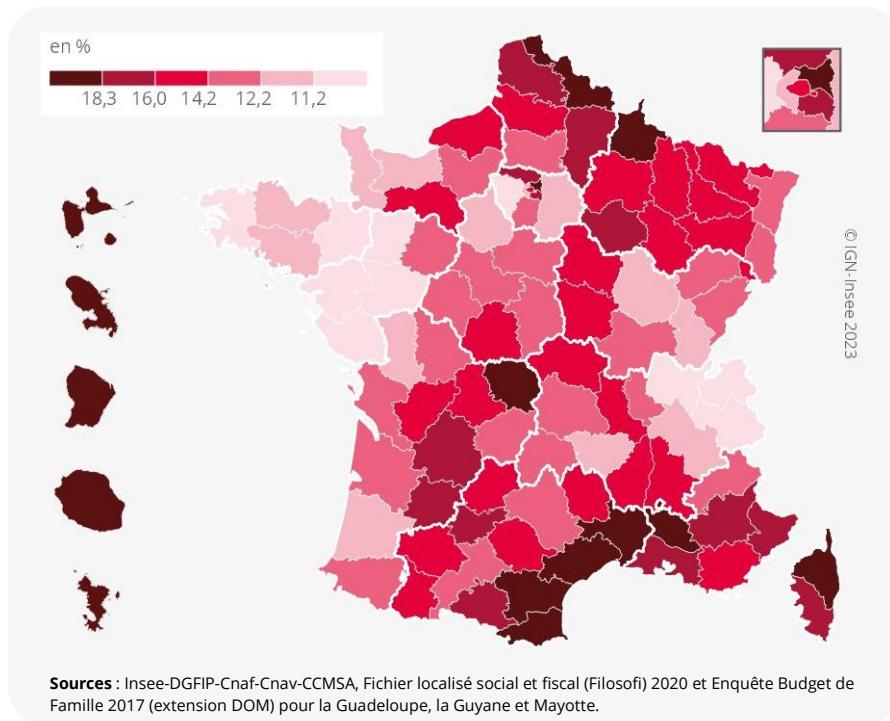
Des taux de pauvreté plus faibles dans les départements des Pays de la Loire

Si, en France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables, elles le sont moins dans les Pays de la Loire

► **figure 2.** La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis (taux de pauvreté supérieurs à 25 %), ainsi que dans les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté entre 18,3 % et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, les départements des Pays de la Loire font partie des moins affectés. Tous ont des taux de pauvreté nettement inférieurs à la moyenne de France métropolitaine. La Vendée est le département de la région où le taux de pauvreté de la population est le plus faible (8,9 %). Celui de la Loire-Atlantique (10,0 %), de la Mayenne (11,0 %) et du Maine-et-Loire (11,1 %) sont parmi les dix plus faibles, respectivement 4^e, 8^e et 10^e places. La Sarthe se positionne dans le premier tiers des départements métropolitains avec un taux sous la moyenne nationale (12,9 %).

► 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

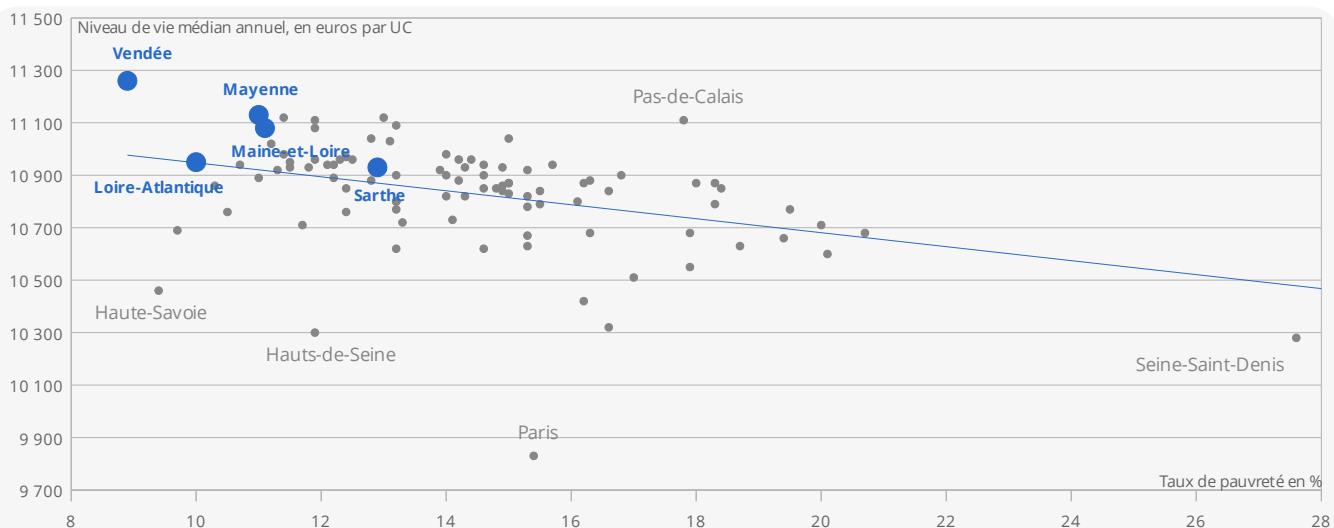


Des niveaux de vie médians des personnes pauvres parmi les plus élevés

Dans les départements de la région comme dans ceux de tout le territoire national, un faible taux de pauvreté s'accompagne d'un niveau de vie médian des personnes pauvres plus élevé ► **figure 3.**

Dans les Pays de la Loire, le niveau de vie médian de la population pauvre est supérieur à celui des départements métropolitains qui ont un taux de pauvreté similaire. Seule la Sarthe se situe au même niveau (10 930 € par UC) que la moyenne nationale. La Vendée (11 260 €), la Mayenne (11 130 €) et le Maine-et-Loire (11 080 €) se démarquent par un niveau de vie médian des plus pauvres parmi les dix plus élevés de métropole.

► 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



Lecture : en Mayenne, le taux de pauvreté est de 11 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 11 130 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, un niveau de vie médian des ménages pauvres plus élevé s'accompagne d'un taux de pauvreté monétaire plus bas, matérialisé par la droite d'ajustement.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Une pauvreté inégale selon l'âge mais moins marquée dans les Pays de la Loire

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, dans les Pays de la Loire, il atteint 17,5 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 7,9 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus ▶ figure 4.

Dans ces ménages pauvres, près d'un tiers des personnes sont des enfants (120 000). Grandir avec des conditions de vie précaires augmente, entre autres, le risque de décrochage scolaire, de problèmes de santé et, à terme, entretient la reproduction de la pauvreté.

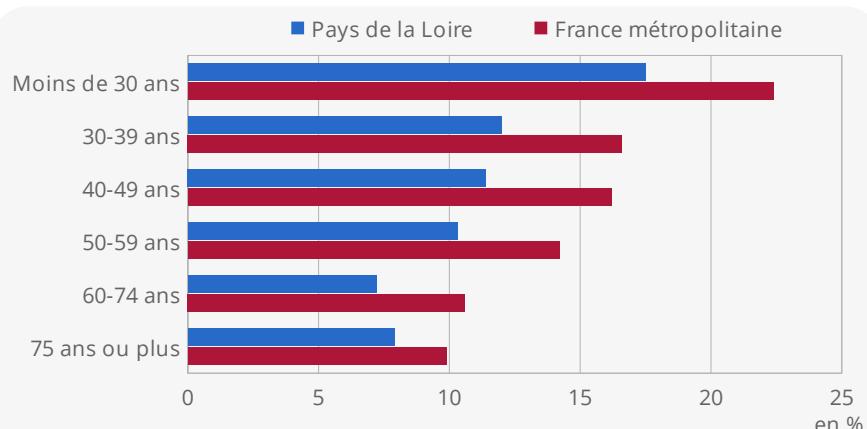
Toutefois, les habitants de la région sont, dans chaque classe d'âge, moins fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine. Pour chaque tranche d'âge elle est inférieure de 5 points avec la moyenne nationale. Cet écart se resserre cependant progressivement au-delà de 50 ans : il s'établit respectivement à 3,9 points pour les personnes de 50 à 59 ans, à 3,4 points pour les seniors entre 60 et 74 ans et à 2,0 points pour ceux de 75 ans ou plus.

Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté, mais toutes les catégories de ménages ligériens sont moins exposées qu'au niveau métropolitain. Dans les Pays de la Loire, 26,9 % des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres ▶ figure 5.

Comme elles ne disposent souvent que d'un seul revenu, celles-ci sont particulièrement fragilisées. Après les familles monoparentales, les personnes vivant seules, les femmes (15,8 %) comme les hommes (17,2 %), sont les plus concernées par la pauvreté. Les taux de pauvreté monétaire des couples sont plus faibles : 8,1 % pour les couples avec enfant et 5,0 % pour ceux sans enfant.

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités « ménages » et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part, et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux

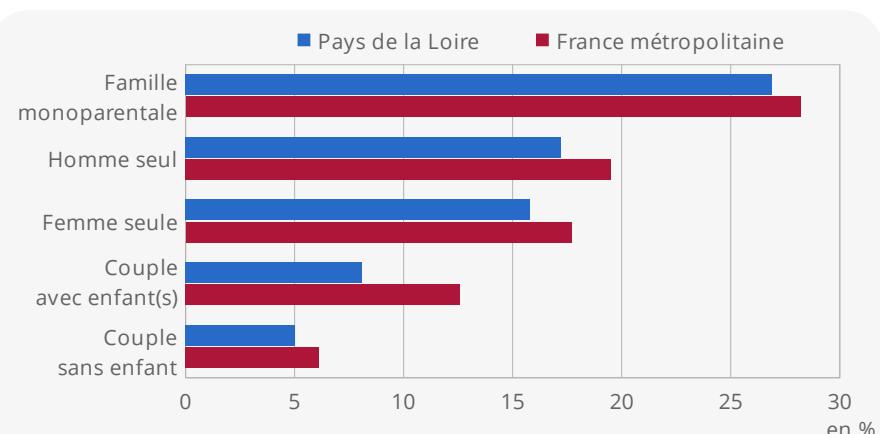
► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

de pauvreté est le même pour les deux conjoints.

Les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leurs enfants représentent une part bien plus élevée des ménages pauvres (42,6 % dans les Pays de la Loire et 40,7 % en France métropolitaine), comparée aux ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leurs enfants (27,7 % dans les Pays de la Loire et 25,7 % en France métropolitaine). Les femmes sont ainsi surreprésentées dans les situations de pauvreté. Cela peut s'expliquer par le fait que les femmes sont moins souvent en situation d'emploi, plus

fréquemment à temps partiel et qu'elles perçoivent en moyenne un salaire plus faible que les hommes.

Des territoires diversement touchés par la pauvreté

La **grille communale de densité** classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre types d'espaces, du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

La pauvreté régionale affecte ces espaces de façon différenciée, mais reste toujours en deçà de la moyenne nationale ▶ **figure 7**. Elle est plus présente dans les communes urbaines denses des Pays de la Loire, où elle touche 16,0 % des personnes de la région contre 18,1 % en France métropolitaine. La présence plus marquée de la pauvreté dans les grandes villes est notamment liée à la polarisation du parc social sur ces territoires permettant aux personnes modestes de se loger à moindre coût.

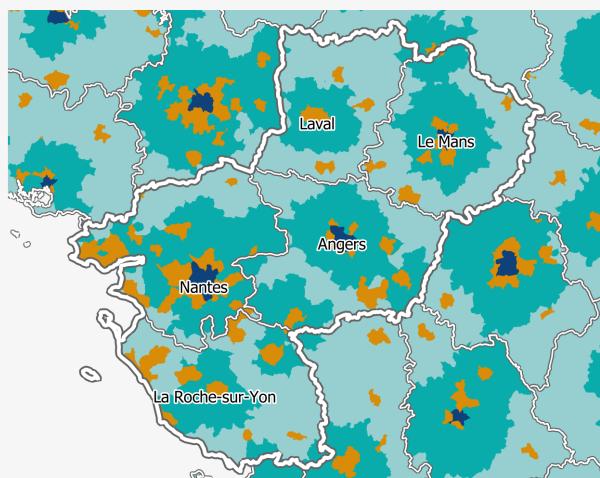
Dans la région comme en France, les taux de pauvreté sont souvent plus élevés dans les métropoles que dans les communautés de communes (CC) situées autour ▶ **figure 8**. Seule l'intercommunalité Le Mans Métropole (17,3 %) dépasse sensiblement la moyenne nationale. Nantes Métropole fait figure d'exception avec un taux de pauvreté plus faible (11,9 %), tandis que plusieurs intercommunalités ont des taux proches de la moyenne nationale (CC du Mont des Avaloirs, CC Loir-Lucé-Bercé, CC du Bocage Mayennais).

Dans les espaces urbains intermédiaires, le taux de pauvreté est nettement en deçà du taux observé au plan national (9,9 % contre 13,8 % en France métropolitaine). Ces espaces incluent à la fois des villes de taille intermédiaire et des villes de plus petite taille.

Les communes rurales périurbaines sont les moins touchées par la pauvreté (7,3 %). En revanche dans les communes rurales non périurbaines, en général plus éloignées, le taux de pauvreté est plus élevé (10,6 %). Cependant, le taux de pauvreté des communes rurales est généralement d'un niveau inférieur à celui observé dans les communes rurales au plan national (respectivement 8,8 % et 13,6 %).

► 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux

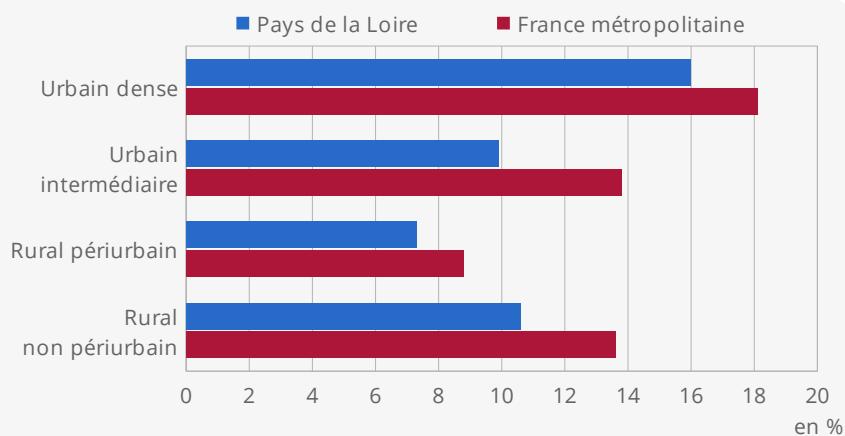
Urbain dense
Urbain intermédiaire
Rural périurbain
Rural non périurbain



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, grille de densité croisée avec le zonage en aire d'attraction des villes.

► 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type d'espace

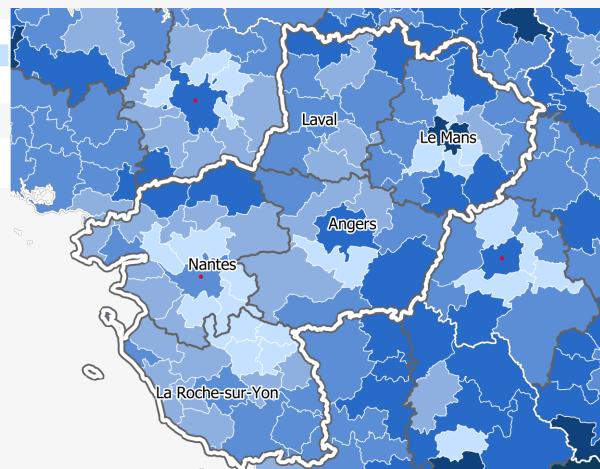


Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 8. Taux de pauvreté monétaire, par intercommunalité

en %
19,3 16,0 13,0 9,9 7,2
• Métropole



© IGN-Insee 2023

Géographie EPCI 2023

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Plus du tiers des revenus des ménages pauvres dus aux prestations sociales

Dans les Pays de la Loire, les prestations sociales constituent 34,4 % du revenu disponible des ménages en situation de pauvreté, une part plus de six fois plus importante que pour l'ensemble des ménages ▶ figure 9.

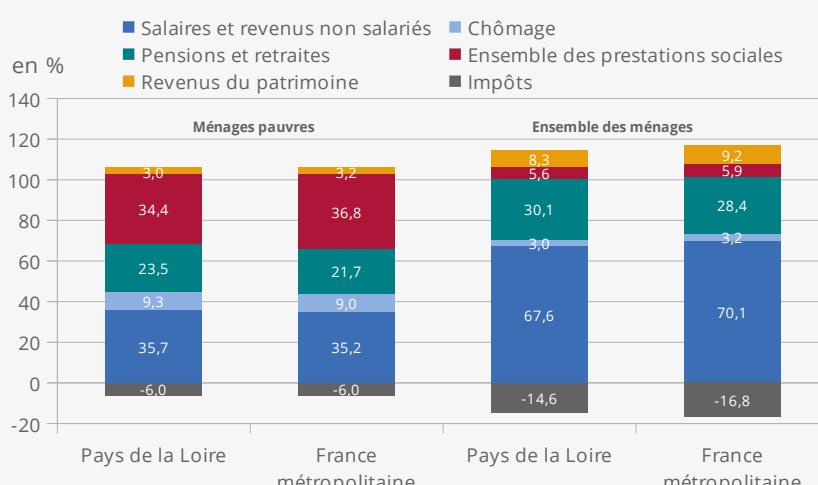
Dans une région moins marquée par la pauvreté, cette part est moins élevée qu'en France métropolitaine (36,8 %). Le premier poste de prestations sociales est celui des minima sociaux (15,8 %). Le reste se partage entre les allocations de logement (9,1 %) et les allocations familiales (9,5 %). En 2020, les Pays de la Loire sont la région métropolitaine avec la plus faible part d'allocataires d'un minima social (allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique ou revenu de solidarité active) parmi la population des 15 à 64 ans (6,4 %), et aussi d'allocataires du minimum vieillesse pour les 60 ans ou plus (2,2 %).

Les indemnités de chômage représentent également une plus grande part du revenu des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 9,3 % du revenu disponible contre 3,0 % dans l'ensemble des ménages.

A l'inverse, les revenus du patrimoine forment une part faible du revenu des personnes en situation de pauvreté monétaire (3,0 % contre 8,3 % pour l'ensemble des ménages dans la région). Les pensions, retraites et rentes ne constituent que 23,5 % de leur revenu disponible après redistribution (contre 30,1 %). Enfin, les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent 35,7 % des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté : cette part reste nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (67,6 % dans les Pays de la Loire).

Si les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, l'activité professionnelle ne prévient pas toujours de la pauvreté. Ainsi, les actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes, ceux à temps partiel ou occupant des emplois faiblement rémunérés, peuvent aussi être en situation de pauvreté monétaire.

► 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages

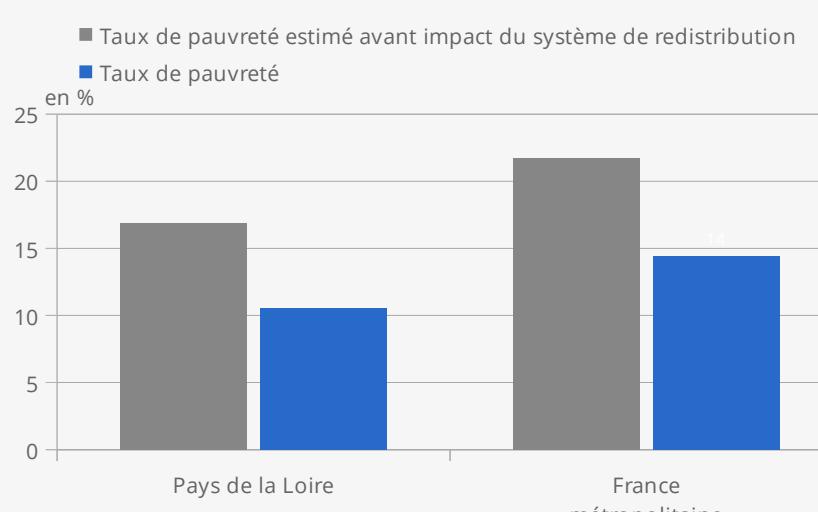


Note : les valeurs négatives correspondent à une diminution du revenu disponible lié au paiement des impôts.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

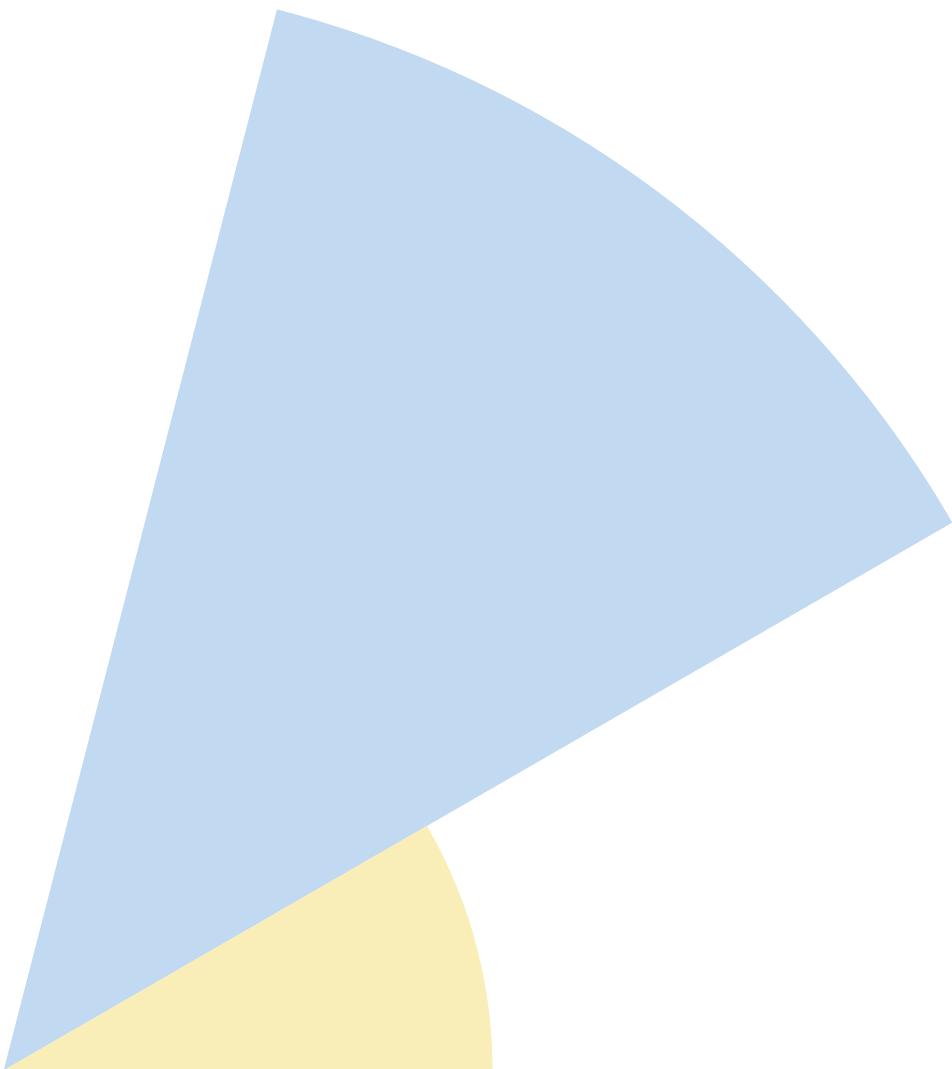
Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 16,9 % des ménages des Pays de la Loire pourraient être considérés comme pauvres ▶ figure 10.

Les mécanismes sociofiscaux de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté : la baisse est estimée à 6,4 points dans la région contre 7,3 points en France métropolitaine.

Par ce mécanisme, la réduction du taux de pauvreté est estimée être réduite de 7 points en Maine-et-Loire, dans la Sarthe et en Mayenne. Avant redistribution, leur taux respectif de pauvreté est de 18,3 %, 20,0 % et 17,8 %. En Vendée et en Loire-Atlantique, celui-ci baisse d'environ 6 points en raison d'un taux avant redistribution plus bas (14,7 % et 16,1 %). ●

La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques



La pauvreté monétaire des ménages en six profils socio-démographiques

De pair avec la diversité des situations de pauvreté monétaire des ménages, six profils sociodémographiques se détachent dans les Pays de la Loire. Les retraités pauvres vivent de pensions, de retraites ou de rentes. Au sein des ménages, les personnes insérées sur le marché du travail ont souvent des charges familiales. Ensuite, celles non insérées sur le marché du travail se scindent en quatre profils. Des jeunes en situation de pauvreté, en début de vie active ou étudiants constituent un premier profil. Les trois autres profils reposent sur le statut d'occupation du logement : des personnes non-insérées sur le marché du travail et propriétaires ; des locataires du parc privé et souvent dépendant des transferts sociaux ; enfin, des locataires du parc social résidant le plus souvent en milieu urbain.

La **pauvreté monétaire** peut être liée à une variété de facteurs et de situations personnelles ou professionnelles : la faiblesse (voire l'absence) de revenus d'activité, selon le degré d'insertion sur le marché du travail, le faible niveau de retraite, les charges familiales, etc.

Pour apprécier la diversité de ces situations, une typologie des ménages sous le seuil de pauvreté a permis d'identifier six profils sociodémographiques distincts ▶ **méthodologie**. Parmi ces profils, certains ont leur **niveau de vie** qui repose essentiellement sur les revenus d'activité, d'autres sur les prestations sociales ; certains correspondent à des catégories d'âge particulières (jeunes, retraités) ou aux statuts d'occupation du logement (propriétaires, locataires).

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi. Dans les Pays de la Loire, le profil 1 est celui des ménages retraités : il regroupe 28,8 % des ménages pauvres, soit 18,9 % de la population pauvre ▶ **figure 1a**. Le profil 2 de ménages pauvres, insérés sur le marché du travail, correspond à ceux percevant des revenus du travail dont le seuil minimum est fixé par convention à un demi Smic par adulte. Ce profil représente 19,8 % des ménages pauvres. Sa part dans la population pauvre est plus élevée (27,7 %) du fait de nombreuses familles avec enfant. Le profil 3 correspond aux ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et dont le référent fiscal a moins de 30 ans. Ce profil, qui représente 11,4 % des ménages pauvres, est concerné par des questions spécifiques, notamment de formation et d'entrée sur le marché du travail.

Au sein des autres ménages pauvres non insérés sur le marché du travail,

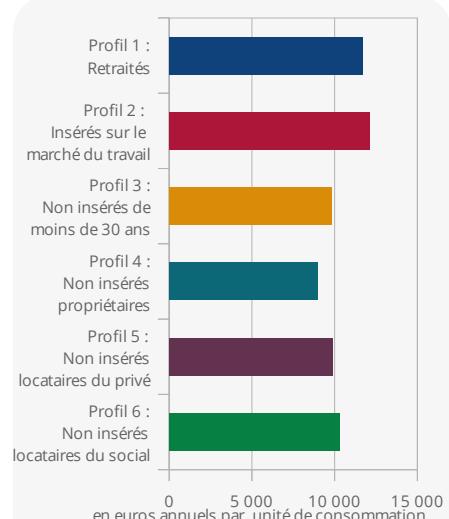
trois profils se distinguent selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires (profil 4), qui représentent 9,4 % des ménages pauvres ; les locataires du privé (profil 5), avec 12,8 % des ménages pauvres ; et les locataires du parc social (profil 6), avec 17,8 % des ménages pauvres.

Les enfants pauvres vivent essentiellement parmi les ménages insérés sur le marché du travail (36 %) et les ménages locataires dans le parc social et non insérés (32 %). Enfin le tiers restant des enfants pauvres se répartit dans les 4 autres profils.

Les ménages pauvres insérés sur le marché du travail (profil 2) ont le **niveau de vie médian** le plus élevé, soit 12 110 euros annuels par unité de consommation (UC) ▶ **figure 1b**. Viennent ensuite les retraités (profil 1) avec 11 720 euros. À l'inverse, le niveau de vie médian est minimal (8 950 euros) pour les ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et propriétaires (profil 4). Ce moindre niveau de vie doit cependant être relativisé dans la

mesure où ces ménages ont moins de dépenses contraintes puisqu'ils ne paient pas de loyer.

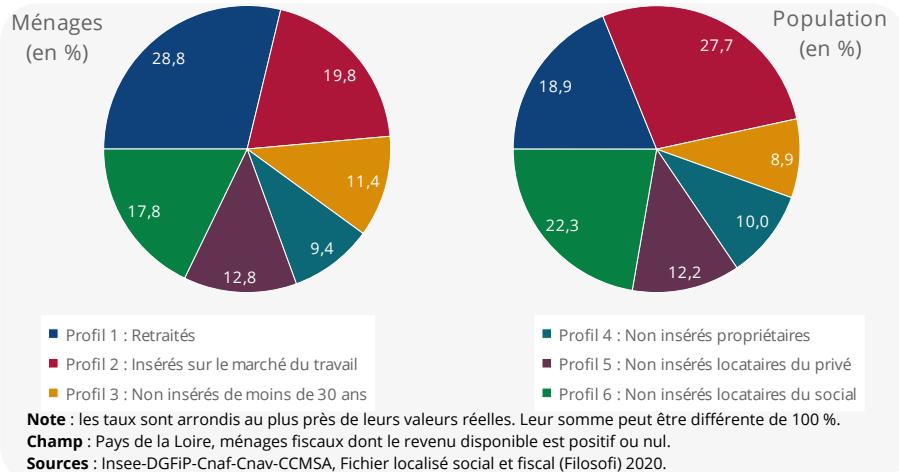
► 1b. Niveau de vie médian selon six profils de pauvreté dans les Pays de Loire



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 1a. Répartition des ménages et de la population en situation de pauvreté monétaire selon les six profils de pauvreté dans la région



Profil 1 : des retraités pauvres, vivant de pensions, retraites et rentes

Le profil 1 correspond aux ménages pauvres retraités, pour lesquels la question d'insertion sur le marché du travail n'est plus d'actualité pour la majorité. Leurs revenus disponibles reposent ainsi principalement sur les pensions, retraites et rentes, à hauteur de 83,9 %, et relativement peu sur les prestations sociales (autres que les retraites), comparé aux autres ménages pauvres.

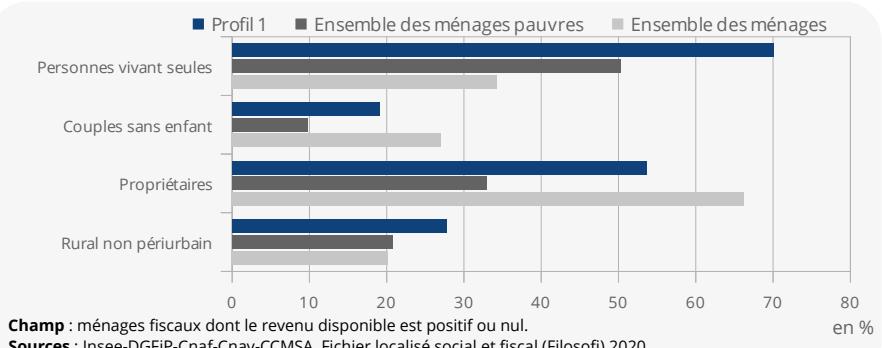
Dans les Pays de la Loire comme au niveau national, ce profil se singularise par une part importante de personnes vivant seules (70,1 % contre 50,3 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) et de couples sans enfant (19,1 % contre 9,7 %) ▶ figure 2a.

Par ailleurs, la part des ménages propriétaires de leur logement, ainsi que celle des ménages habitant une commune rurale non périurbaine, est plus fréquente dans ce profil que dans l'ensemble des ménages pauvres de la région.

Dans l'hexagone, ce profil est relativement plus présent dans les départements du Massif-Central (Cantal, Creuse) et de Corse ▶ figure 2b.

Dans les Pays de la Loire, le profil des retraités pauvres est davantage présent dans les départements de la Vendée et de la Mayenne, avec respectivement 37,4 % et 34,0 % des ménages pauvres.

► 2a. Principales caractéristiques des ménages pauvres retraités dans les Pays de la Loire (profil 1)



Ces départements ont en effet une population plus âgée.

Toutefois, les ménages de retraités pauvres étant, comme ailleurs, plus souvent composés d'une personne vivant seule, ils représentent respectivement 25,6 % et 22,2 % de la population pauvre. Dans la Sarthe, leur part dans les ménages pauvres est de 27,5 % alors que celle de la population âgée de 60 ans ou plus est identique à celle de la Mayenne. Le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique ont moins de retraités dans leur population pauvre (de 25,7 à 26,2 %), car celle-ci est plus jeune.

Outre dans les territoires ruraux non périurbains, le profil 1 est aussi plus présent sur le littoral où, là aussi, la population est souvent plus âgée. Dans treize intercommunalités de la région, plus de 40,0 % des ménages pauvres sont des retraités : principalement sur

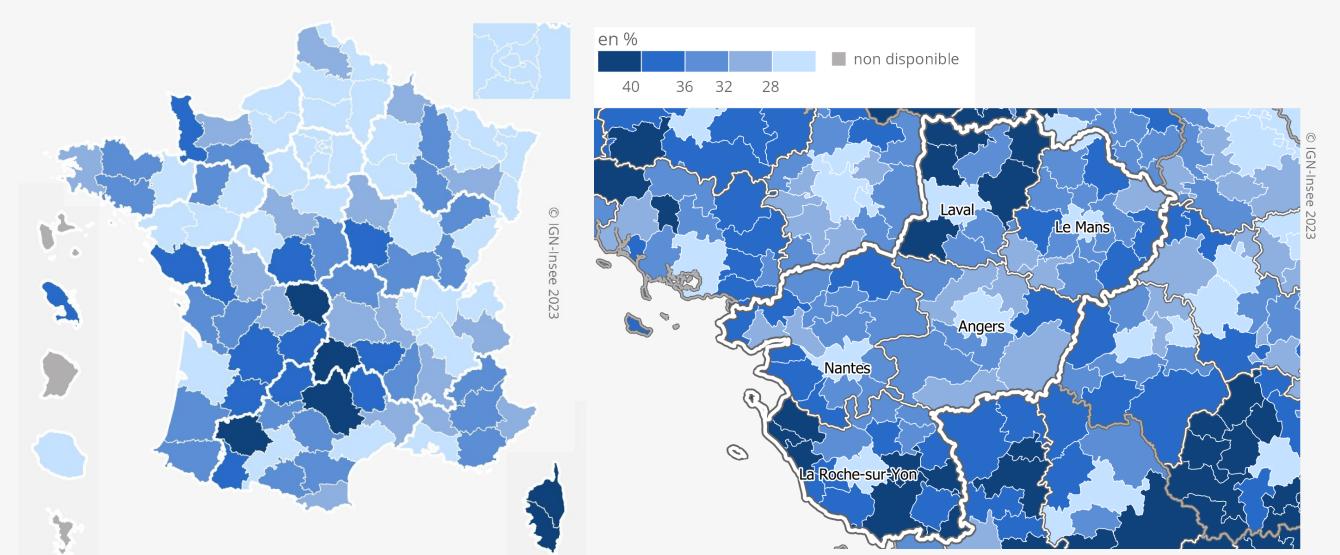
le littoral et le sud de la Vendée, et au nord-est de la Mayenne.

La communauté de communes (CC) de l'Île de Noirmoutier, tout comme celle du Bocage Mayennais, ont la plus forte part de retraités parmi les ménages pauvres (46,1 %) de la région. Aussi, dans la CC du Pays de la Châtaigneraie, au sud-est de la Vendée, les ménages pauvres retraités représentent 45,7 % des ménages pauvres.

Dans plusieurs de ces territoires, la part de la population de retraités pauvres dépasse celle des populations insérées dans le marché du travail (profil 2). Dans la CC du Mont des Avaloirs, 36 % de la population a 60 ans ou plus.

A contrario, ce profil est nettement moins présent dans les territoires urbains à forte densité de population. À Nantes Métropole, 18,4 % des ménages pauvres appartiennent à ce profil 1 des retraités.

► 2b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 1, par département et intercommunalité



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

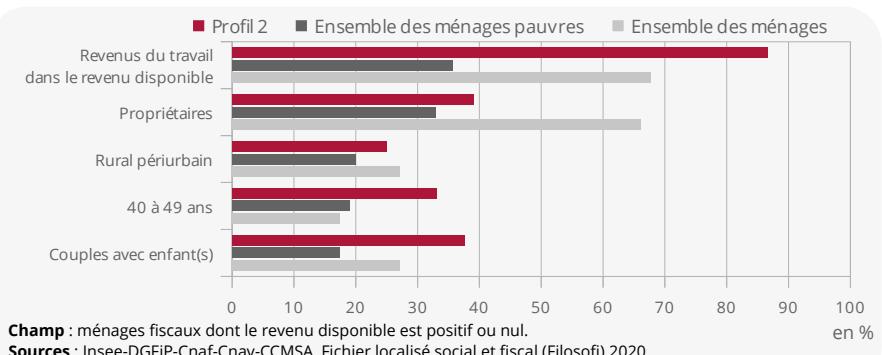
Profil 2 : des ménages pauvres insérés sur le marché du travail, souvent avec des charges familiales

La question du rapport à l'emploi est centrale dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Le profil 2 est caractéristique des ménages qui travaillent mais dont les charges familiales sont telles que leur niveau de vie reste inférieur au seuil de pauvreté. Leurs revenus dépendent très majoritairement de leur activité professionnelle, salariée ou non, et relativement peu de prestations sociales, en dehors du volet familial. Dans les Pays de la Loire, la part de leurs revenus du travail (salaires, traitements, revenus non salariés) dans le revenu disponible est 2,4 fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages pauvres (86,6 % contre 35,7 %) ▶ figure 3a.

Ce profil se caractérise par une forte présence de couples avec enfant (37,5 % contre 17,5 % pour l'ensemble des ménages pauvres), notamment de minimum 3 enfants à charge. Ces ménages regroupent un tiers des enfants en situation de pauvreté de la région.

Par ailleurs, ils sont plus fréquemment propriétaires de leur logement et résident plus souvent dans les couronnes des villes, par rapport à l'ensemble des ménages pauvres de la région. La part des ménages dont le référent est âgé de 40 à 49 ans est elle aussi plus marquée.

► 3a. Principales caractéristiques des ménages pauvres insérés sur le marché du travail dans les Pays de la Loire (profil 2)



Ce profil 2 est plus présent dans les Pays de la Loire qu'en France de province (19,8 % contre 18,7 %). Au niveau national, ce profil est surreprésenté dans les départements franciliens situés au-delà de la première couronne, ainsi qu'à l'est du Rhône (Savoie, Ain, Haute-Savoie et Isère) ▶ figure 3b.

À l'échelon des départements des Pays de la Loire, la part de ménages pauvres insérés sur le marché du travail varie peu. Elle représente en effet 20,6 % en Vendée et 18,9 % dans la Sarthe, soit un écart de 1,7 point. Au niveau infra-départemental, ce profil de ménages est davantage présent autour des grandes villes. En Vendée, il demeure particulièrement élevé dans le nord-est du département, avec jusqu'à 30,3 % des ménages pauvres dans la CC du Pays de Mortagne et 28,8 % dans celle du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

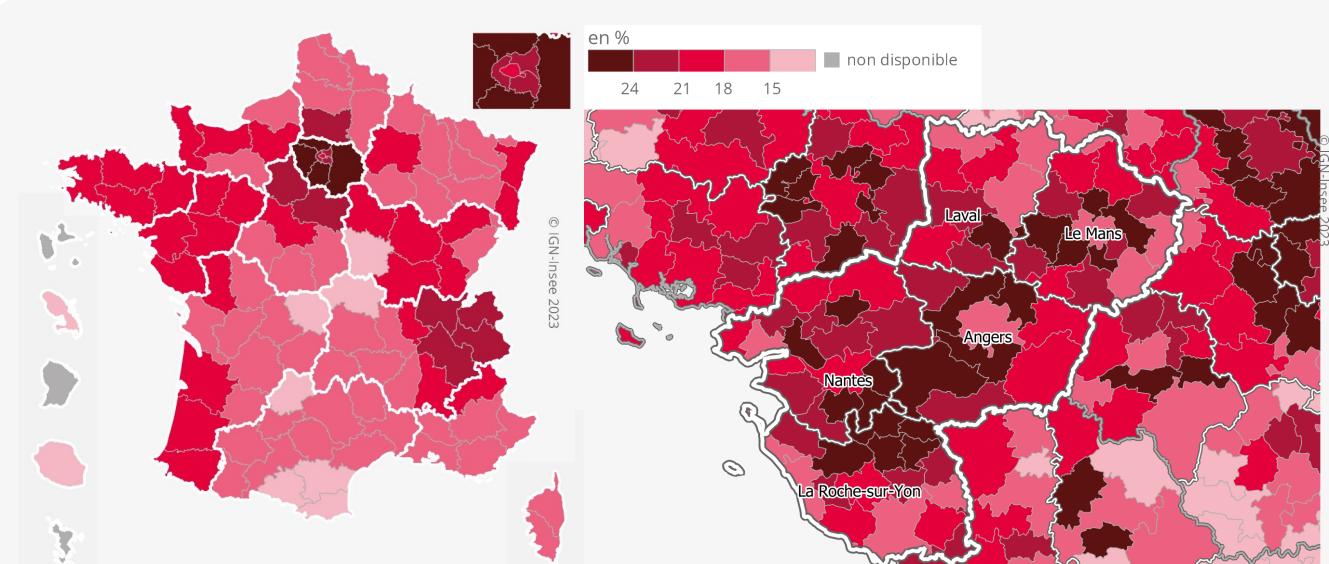
En Loire-Atlantique, les ménages pauvres insérés sur le marché du travail se situent plus souvent autour de Nantes Métropole et constituent 27,3 % des ménages pauvres dans la CC Sèvre et Loire.

Dans la Sarthe, le profil se retrouve autour du Mans Métropole, en particulier dans la CC du Val de Loire (26,6 %).

De même, le Maine-et-Loire compte 4 intercommunalités avec plus d'un quart de ce profil parmi les ménages pauvres. Trois d'entre elles se situent autour d'Angers Loire Métropole : 24,9 % des ménages pauvres dans la CC Loire Layon Aubance et 27,0 % dans la communauté d'agglomération (CA) Mauges Communauté.

En Mayenne, la CC du Pays de Meslay-Grez ressort avec 26,6 % des ménages pauvres qui appartiennent à ce profil.

► 3b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 2, par département et intercommunalité



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Profil 3 : des jeunes en situation de pauvreté, en début de vie active ou étudiants

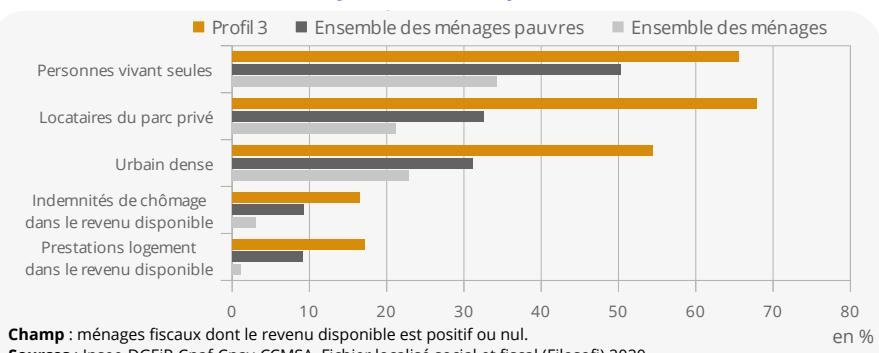
Le profil 3 regroupe les ménages jeunes (dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans) non insérés sur le marché du travail, soit 11,4 % des ménages pauvres des Pays de la Loire. Il est moins fréquent en France métropolitaine (10,6 %). Ces jeunes sont possiblement en phase d'insertion professionnelle, avec des situations d'emplois intermittents ou peu rémunérés. C'est un des publics cibles des politiques publiques en matière de formation. Les étudiants vivant en autonomie financière s'inscrivent également dans cette population.

Ce profil rassemble majoritairement des personnes vivant seules (65,6 % contre 50,3 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) et locataires dans le parc privé (67,9 % contre 32,6 %) ▶ figure 4a.

Par rapport à l'ensemble des ménages pauvres, leurs revenus dépendent relativement plus de prestations sociales (48,2 % du revenu disponible), essentiellement des minima sociaux et prestations logements, ainsi que d'indemnités de chômage (16,5 % du revenu disponible).

Ces jeunes non insérés sur le marché du travail résident principalement dans les territoires les plus urbanisés.

► 4a. Principales caractéristiques des ménages pauvres non insérés de moins de 30 ans dans les Pays de la Loire (profil 3)



C'est pourquoi au niveau national, ce profil se retrouve en priorité dans les départements abritant les grandes métropoles, en particulier dans la Haute-Garonne et le Rhône ▶ figure 4b.

Dans les Pays de la Loire, la part de ce profil 3 est plus élevée dans les départements concentrant des zones urbaines densément peuplées. Elle atteint 13,3 % en Maine-et-Loire et 13,0 % en Loire-Atlantique et, dans une moindre mesure, 11,5 % dans la Sarthe. Ce profil couvre autour de 10 % des personnes pauvres de ces trois départements. Dans la Sarthe, ce profil de ménages compte davantage de familles avec enfant et moins de personnes seules, comparé à la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire.

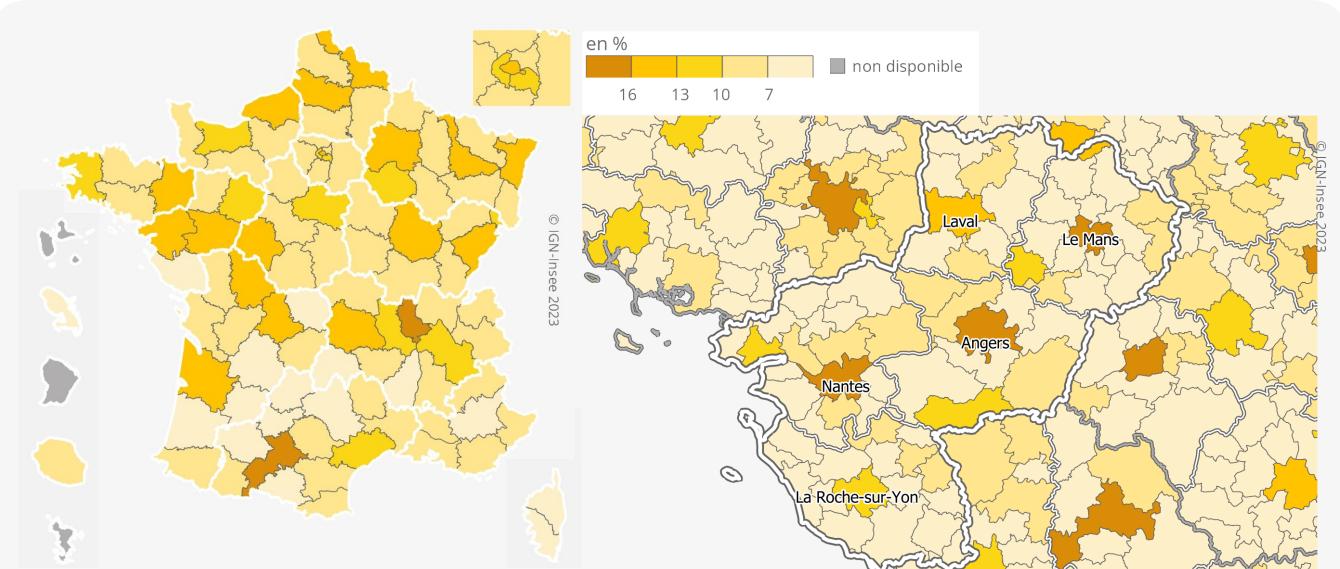
A contrario, la Mayenne et la Vendée ont des parts plus faibles de ce profil de

ménages parmi les ménages pauvres, respectivement 9,6 % et 6,6 %. En effet, ces départements n'ont pas de zones urbaines densément peuplées.

Ce profil est plus fréquent dans les métropoles d'Angers, Nantes et Le Mans, avec les parts les plus élevées de la région (20,0 %, 18,2 % et 16,9 %).

Dans la CA Laval Agglomération, la part de ce profil de ménages (14,8 %) est plus élevée que dans les intercommunalités de même densité de population comme celles de La Roche-sur-Yon Agglomération (11,8 %), la CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene) (10,9 %) et de l'Agglomération du Choletais (10,7 %). Cette part est encore plus faible dans la CA Les Sables d'Olonne Agglomération (5,8 %), en lien avec la part plus faible de jeunes de 15 à 29 ans.

► 4b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 3, par département et intercommunalité



Profil 4 : des ménages non insérés sur le marché du travail et propriétaires

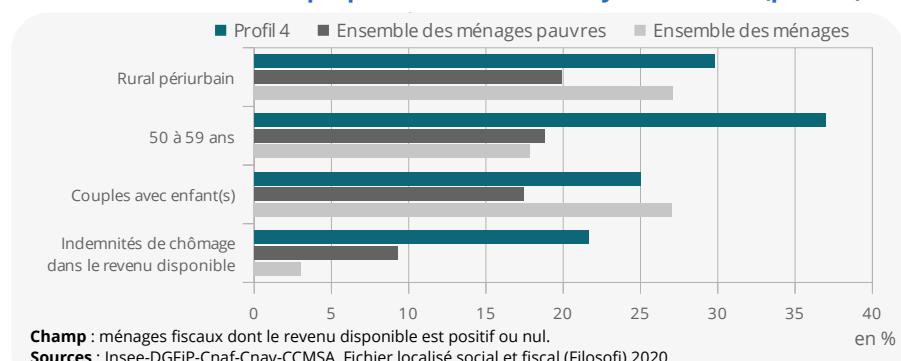
Le profil 4 regroupe les ménages non insérés sur le marché du travail et propriétaires de leur logement. Il représente 9,4 % des ménages pauvres des Pays de la Loire, comme en France métropolitaine (9,5 %). Ce profil regroupe des ménages relativement âgés : parmi eux, 37,0 % ont une personne de référence âgée entre 50 et 59 ans. Il est aussi davantage composé de couples avec enfant à charge que l'ensemble des ménages pauvres de la région (25,0 % contre 17,5 %) ▶ **figure 5a.** Les familles sont le plus souvent composées d'un ou deux enfants à charge. Et 9,4 % des enfants pauvres de la région y vivent.

Les indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs exploitants, ...) sont présents dans ce profil 4, mais ils sont peu ou pas insérés sur le marché du travail. Les indemnités de chômage occupent une part importante dans leur revenu disponible, à hauteur de 21,7 %.

Par ailleurs, ces ménages résident davantage dans une commune rurale périurbaine (29,8 %) que l'ensemble des ménages pauvres (19,9 %).

À l'échelle de la France, ce profil est plus présent à La Réunion et dans les départements au sud et à l'ouest du Massif Central (Creuse, Ariège, Lot, Dordogne) ▶ **figure 5b.**

▶ 5a. Principales caractéristiques des ménages pauvres non insérés sur le marché du travail et propriétaires dans les Pays de la Loire (profil 4)



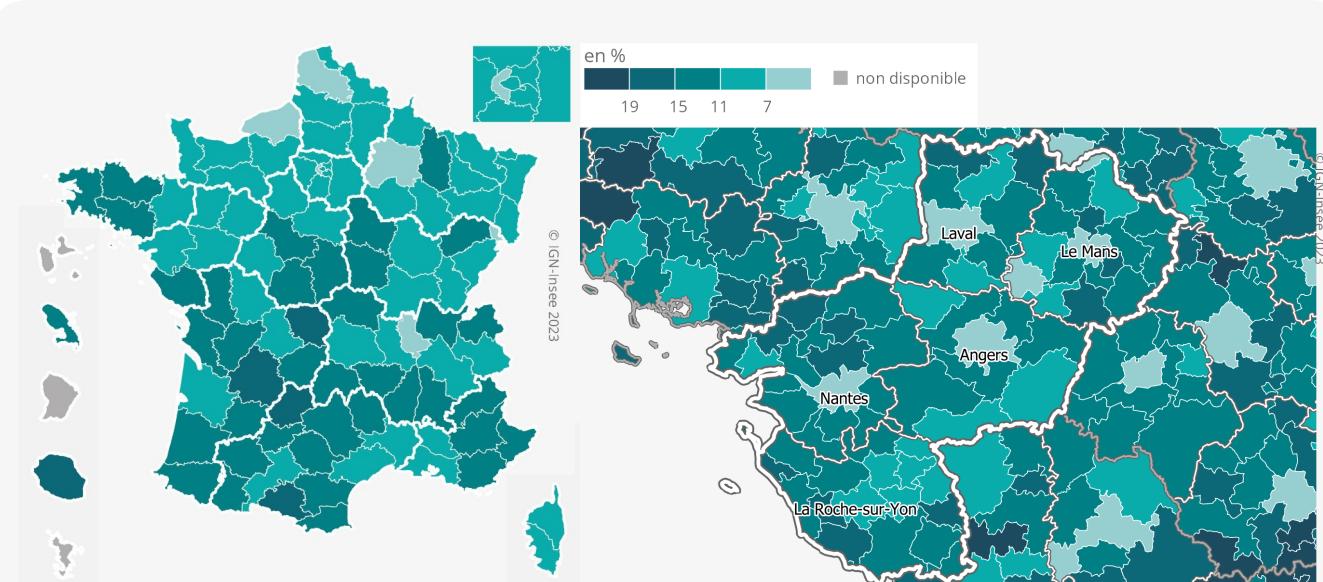
Dans les Pays de la Loire, la part de ce profil de ménages varie de 4 points entre les départements. Elle atteint 12,3 % en Vendée et 10,3 % en Mayenne, dépourvus de zones urbaines denses. La part d'enfants pauvres dans ce profil (13,7 %) est également plus élevée en Vendée que dans les autres départements de la région (de 7,5 % à 10,2 %). En Loire-Atlantique, dans la Sarthe et en Maine-et-Loire, les parts de ce profil dans les ménages pauvres sont inférieures à la moyenne de France métropolitaine, respectivement à 9,2 %, 8,4 % et 8,0 %.

La part de ce profil de ménages varie de 15 points entre les intercommunalités rurales et celles du littoral (forte présence de ce profil) et les métropoles (faible présence). Dans les CC Vendée Grand Littoral et de l'île de Noirmoutier, sur le littoral vendéen, le taux dépasse 18 %.

Ces ménages pauvres, propriétaires et non insérés sur le marché du travail, sont très présents aussi dans des zones périurbaines comme la CC de Nozay, la CC du Sud Est Manceau ou la CC Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois (de 16 % à 17 %). Il en est de même dans les territoires ruraux autonomes de la CC du Bocage Mayennais ou la CC du Mont des Avaloirs (18 %) en Mayenne.

À l'inverse, ce profil est nettement moins présent dans les métropoles. Au Mans Métropole, il représente 4,1 % des ménages pauvres.

▶ 5b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 4, par département et intercommunalité



Profil 5 : des ménages pauvres locataires du privé, souvent dépendants des transferts sociaux

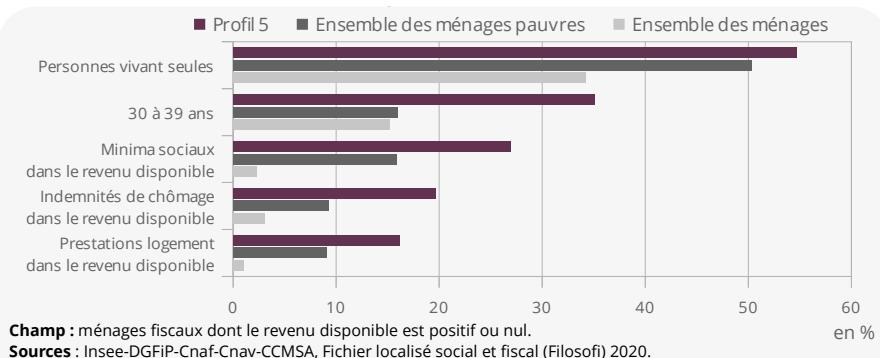
Le profil 5 est celui des ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc privé. Il représente 12,8 % des ménages pauvres des Pays de la Loire, nettement moins fréquent qu'en France métropolitaine (16,8 %). Ce profil se caractérise par une surreprésentation des ménages dont le référent fiscal est âgé de 30 à 39 ans (soit 35,1 % contre 16,0 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région) ▶ [figure 6a.](#)

Parmi les ménages de ce profil, 54,7 % sont des personnes occupant seules leur logement (majoritairement des hommes). Toutefois, il regroupe aussi des familles monoparentales et des couples avec enfant, de telle sorte que 13,4 % des enfants pauvres se trouvent dans ce groupe.

Les revenus disponibles de ces ménages se distinguent de ceux des autres ménages pauvres de la région : ils incluent une part plus importante de minima sociaux (26,9 % contre 15,8 %), d'indemnités de chômage (19,6 % contre 9,3 %) et de prestations logement (16,1 % contre 9,1 %). Par ailleurs, 25,9 % de ces ménages ne déclarent aucun revenu.

Ce profil se retrouve surtout sur le pourtour méditerranéen, en Martinique, en Corse et à La Réunion ▶ [figure 6b.](#)

▶ 6a. Principales caractéristiques des ménages pauvres locataires du privé et non insérés, dans les Pays de la Loire (profil 5)



Parmi les ménages pauvres, la part des locataires du privé avoisine les 13 % dans les départements des Pays de la Loire, excepté en Maine-et-Loire où la part est plus faible (11 %).

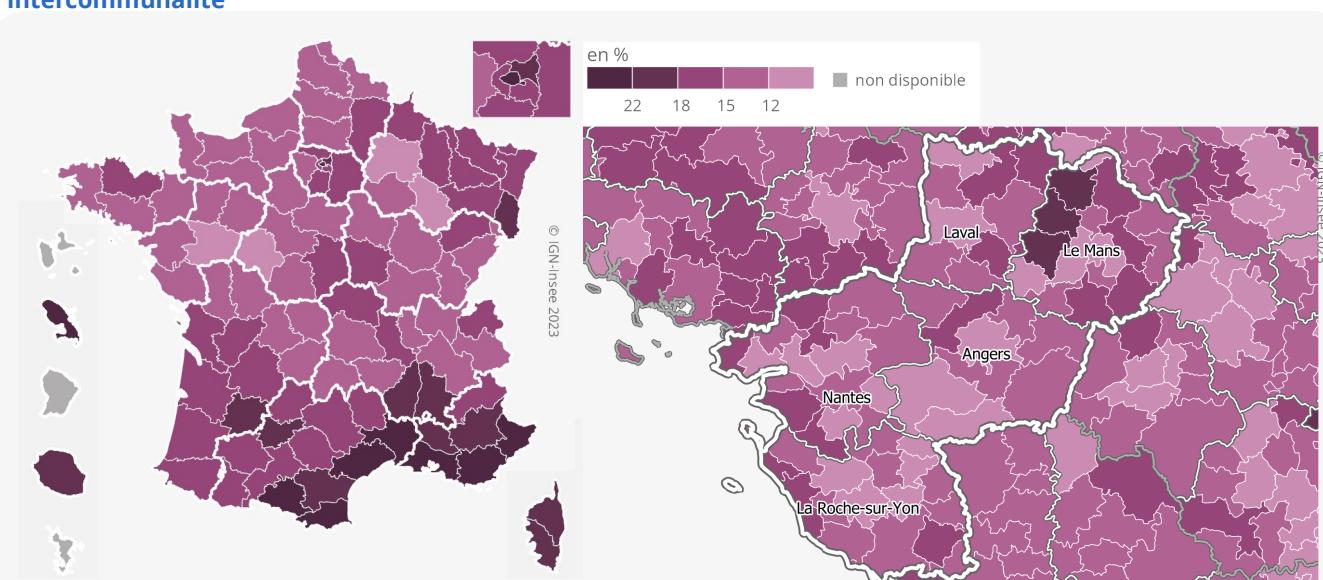
Dans la Sarthe, les parts de ce profil sont les plus élevées dans plusieurs intercommunalités : la CC de la Champagne Conlinnoise et du Pays de Sillé (21,6 %), la CC de la Haute Sarthe Alpes Mancelles et celle de Loué-Brûlon-Noyen (LBN) (18,1 %). Suivent les intercommunalités du littoral : la CA Pornic Agglo Pays de Retz (17,5 %) et la CC Océan Marais de Mont (17,4 %).

À l'inverse, et ce quel que soit le département de la région, ce profil est moins présent dans les principales agglomérations. Il représente 8,8 % des ménages pauvres de la communauté urbaine (CU) d'Angers Loire Métropole, 11,6 % de la CU Le Mans Métropole,

11,8 % de la CA de Laval Agglomération et de La Roche-sur-Yon Agglomération et 12,6 % de Nantes Métropole.

Dans les plus grandes agglomérations, le développement du parc de logements sociaux s'inscrit dans les politiques publiques territoriales. De fait, les ménages pauvres se concentrent moins dans le parc privé en tant que locataires.

▶ 6b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 5, par département et intercommunalité



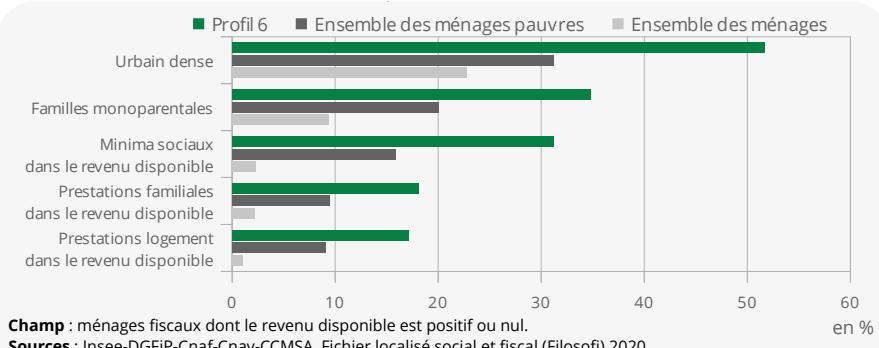
Profil 6 : des ménages pauvres résidents du parc social, le plus souvent en milieu urbain

Le profil 6 identifie les ménages non insérés sur le marché du travail et locataires dans le parc social, soit 17,8 % des ménages pauvres des Pays de la Loire (17,2 % en France métropolitaine). Tout comme les ménages pauvres insérés sur le marché du travail, ce profil regroupe un tiers des enfants en situation de pauvreté, du fait d'une part importante de familles avec enfant, notamment des familles de 3 enfants ou plus. Les familles monoparentales représentent 34,8 % des ménages de ce profil, contre 20,0 % pour l'ensemble des ménages pauvres de la région ▶ **figure 7a.**

Ce profil de pauvreté est caractéristique des territoires les plus denses, avec 51,7 % des ménages résidant dans une commune urbaine dense, comparé aux 31,2 % des ménages pauvres de la région.

La part des prestations sociales dans le revenu disponible est parmi les plus élevées, par rapport aux autres profils de pauvreté. En effet, dans la région, les revenus disponibles de ces ménages se composent à 31,3 % de minima sociaux (contre 15,8 % pour l'ensemble des ménages pauvres), 18,1 % de prestations familiales (contre 9,5 %) et 17,2 % de prestations logement (contre 9,1 %).

► 7a. Principales caractéristiques des ménages pauvres locataires du parc social et non insérés, dans les Pays de la Loire (profil 6)



Dans l'hexagone, ces ménages se trouvent surtout dans les territoires abritant le plus de logements sociaux, notamment le long de la façade de la Manche, dans les départements du nord et de l'est de la France (Marne, Territoire de Belfort, Aube) ▶ **figure 7b.**

La part de ce profil de ménages est la plus élevée en Maine-et-Loire (21,1 %), dans la Sarthe (20,3 %) et en Loire-Atlantique (19,6 %), tandis que la Mayenne et la Vendée ont des parts nettement plus basses (12,9 % et 9,6 %). Ces différences sont à mettre en lien avec l'implantation de logements sociaux non homogène sur la région : elle est la plus élevée en Maine-et-Loire et à l'inverse la plus faible en Vendée.

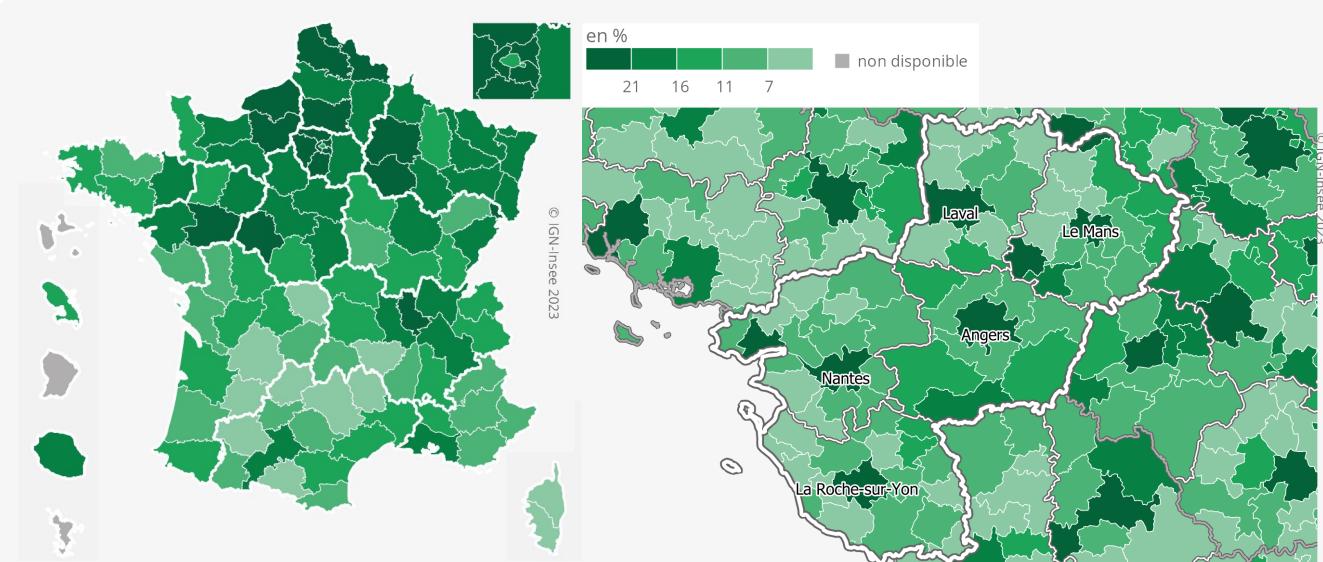
Ce profil de ménages pauvres est ainsi davantage présent dans les zones urbaines denses.

Dans les grandes intercommunalités du Mans Métropole, d'Angers Loire

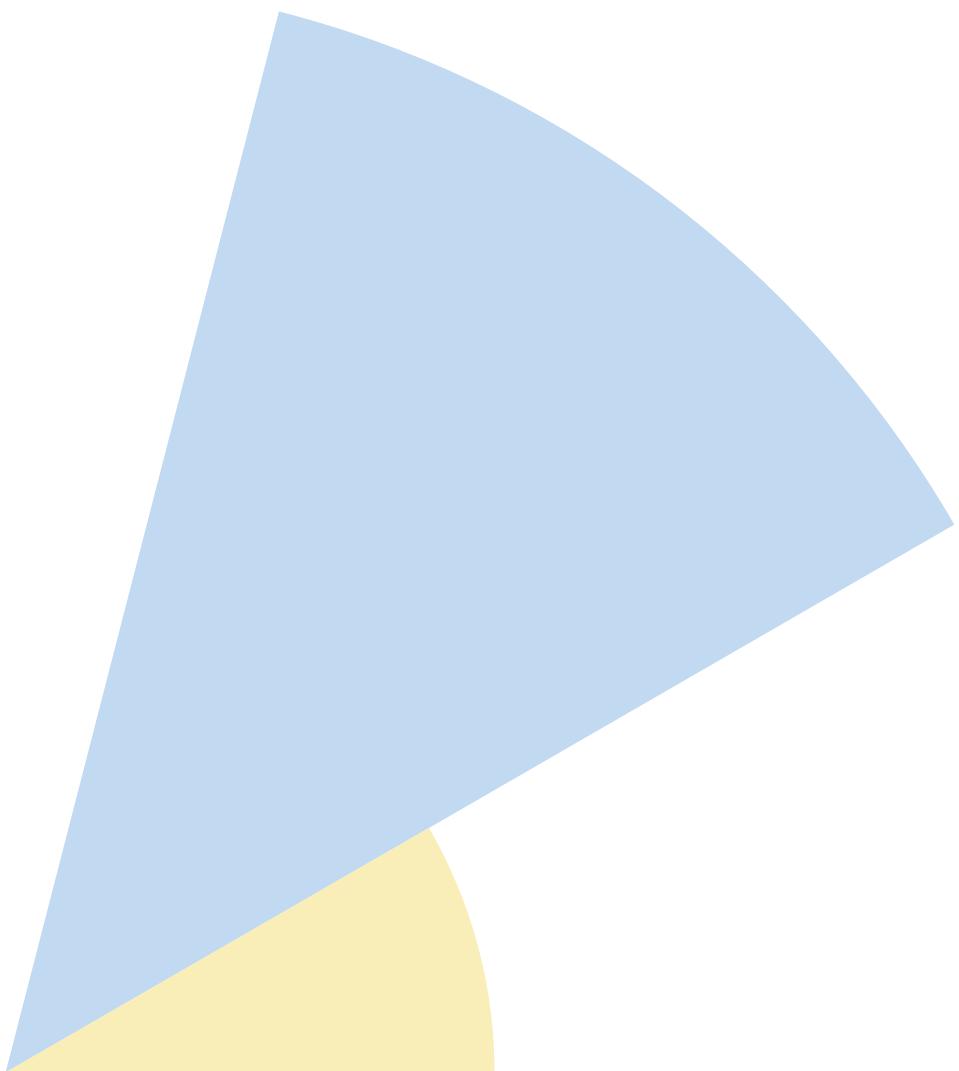
Métropole et Nantes Métropole, où les parts de logements sociaux sont les plus élevées, ce profil représente respectivement 31,0 %, 30,7 % et 26,3 %. Il est aussi présent dans les zones urbaines intermédiaires, mais dans une moindre mesure. Les CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene), de La Roche-sur-Yon Agglomération et de Laval Agglomération ont des parts respectives de 24,8 %, 22,5 % et 22,3 %. Mais la CA des Sables d'Olonne Agglomération a une part nettement plus faible (9,8 %) en lien avec la faible présence de logements sociaux dans cette agglomération.

Ce profil est nettement moins fréquent dans les intercommunalités les plus rurales. Dans la CC du Bocage Mayennais et celle de l'Île de Noirmoutier, les parts respectives sont de 2,9 et 3,0 %. ●

► 7b. Part des ménages en situation de pauvreté appartenant au profil 6, par département et intercommunalité



Zooms thématiques



Après une séparation, les femmes basculent plus souvent que les hommes dans la pauvreté en Bretagne et dans les Pays de la Loire

Chaque année, 3 % des couples résidant en Bretagne ou dans les Pays de la Loire se séparent. Si la perte financière induite au moment de la séparation est significative pour les deux ex-conjointes, elle est aussi fréquemment subie de manière inégalitaire. Suite à une rupture, les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté (25 %) que les hommes (15 %). La majorité d'entre elles ne l'était pas avant la séparation. L'écart s'amplifie avec l'âge ou en cas de divorce. Cette baisse de niveau de vie plus marquée pour les femmes est principalement le reflet des inégalités salariales avant la séparation : elles subissent davantage la perte du bénéfice du salaire de l'ex-conjoint, qui bien souvent était le plus élevé. Les mécanismes redistributifs mis en place ne compensent pas totalement le choc financier. Lors de la séparation, les femmes déménagent plus que les hommes et se retrouvent plus souvent à la tête d'une famille monoparentale. Deux ans après, la situation financière des femmes s'améliore, même si leur taux de pauvreté reste supérieur à celui des hommes.

Les parcours conjugaux prennent aujourd'hui des formes variées. De plus en plus de couples sont pacsés ou vivent en union libre, même si le mariage reste la forme d'union la plus répandue. Si la première cohabitation en couple a lieu de plus en plus tard, les séparations sont néanmoins plus fréquentes depuis quelques décennies. En moyenne entre 2011 et 2017, 68 % des personnes majeures vivent en couple en Bretagne ou dans les Pays de la Loire. Chaque année, 45 000 couples de ces deux régions se séparent, soit 3 % d'entre eux. Les ruptures sont plus courantes pour les unions libres (11 % par an) que pour les Pacs (2 %) ou les mariages (1 %). Au-delà de l'impact psychologique, une rupture d'union peut entraîner des pertes matérielles ou financières, et faire basculer les personnes dans la **pauvreté**. Mesurer l'impact financier des séparations permet d'identifier les populations les plus fragilisées et de cibler les politiques publiques à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les femmes basculent davantage dans la pauvreté lors d'une séparation

Après une séparation, 25 % des femmes sont pauvres, contre 15 % des hommes, sur la période de 2011 à 2017 ► **figure 1**. Ces proportions sont bien supérieures au taux de pauvreté des couples sur cette période, qui est de 6 %. La majorité des individus séparés n'était pas pauvre avant la rupture. Cette bascule dans la pauvreté lors de la

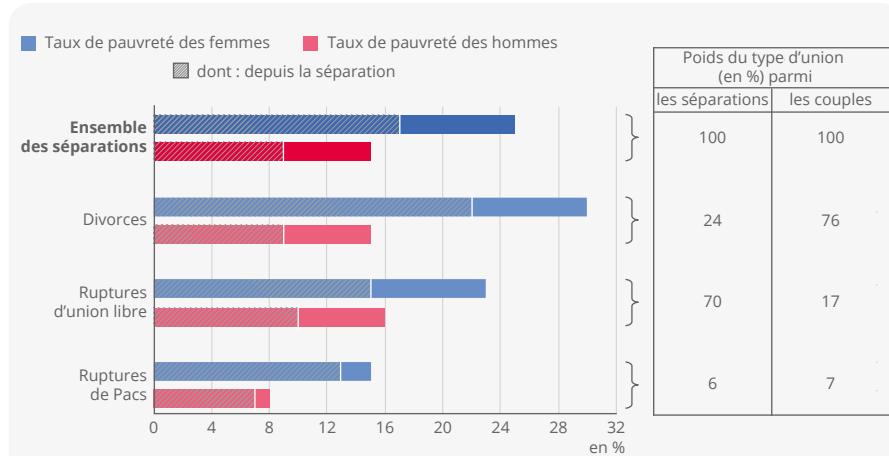
séparation s'observe davantage parmi les femmes (17 %) que parmi les hommes (9 %), et ce, quel que soit le type d'union.

La différence entre hommes et femmes au regard de la pauvreté est la plus marquée en cas de **divorce** : l'année de la séparation, 30 % des femmes sont pauvres contre 15 % des hommes. Les trois quarts d'entre elles ont basculé dans la pauvreté lors du divorce. À l'opposé, les personnes pacsées sont les moins fréquemment concernées par la pauvreté lors d'une rupture, en raison de leur profil socio-

démographique particulier ► **encadré 1**. Ainsi, 15 % des femmes ayant rompu un **Pacs** sont pauvres, contre 8 % de leurs homologues masculins.

Sans forcément faire basculer les femmes dans la pauvreté, la séparation engendre tout au moins une baisse de **niveau de vie** plus conséquente pour elles. L'année de la séparation, la perte de niveau de vie, mesurée au travers de l'évolution du niveau de vie médian avant et après la décohabitation, est de -16 % pour les femmes, contre -7 % pour les hommes, ce

► 1. Taux de pauvreté suite à une séparation, par type d'union et sexe



Lecture : après une rupture d'union libre, 23 % des femmes sont en situation de pauvreté, dont 15 % ne l'étaient pas et 8 % l'étaient déjà avant la séparation. Les unions libres représentent 17 % des couples et 70 % des séparations.

Champ : individus majeurs ayant connu une séparation entre 2011 et 2017, en Bretagne ou dans les Pays de la Loire.

Source : Insee, Échantillon démographique permanent (EDP) 2011 à 2017, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

qui correspond respectivement à 260 euros et 110 euros par mois en euros courants. Ces baisses sont plus prononcées pour les femmes en union contractualisée. Ainsi, le niveau de vie médian des femmes divorcées diminue de 23 %, contre -3 % pour les hommes divorcés. Les ruptures de Pacs conduisent elles aussi à des situations monétaires plus dégradées pour les femmes (-17 %, contre -10 %). S'agissant des ruptures d'union libre, la perte financière est plus faible, mais, là aussi, avec un net écart entre femmes et hommes (respectivement -13 % et -7 %).

Plus la séparation intervient à un âge avancé, plus la perte de niveau de vie a lieu au détriment des femmes. Ce constat reflète en grande partie les inégalités salariales persistantes tout au long du cycle de vie. Parmi les moins de 35 ans, les pertes financières, bien qu'élevées, sont de -15 % pour les femmes et de -8 % pour les hommes. Entre 35 et 44 ans, l'écart se creuse (-19 %, contre -10 %). Au-delà de 65 ans, l'écart culmine à 15 points (-24 %, contre -9 %). La baisse de niveau de vie liée à une séparation est moindre entre 45 et 54 ans : les femmes perdent 14 %, tandis que les hommes ne perdent quasiment rien (-1 %). Cette tranche d'âge correspond en effet à la fois à la deuxième partie de carrière, souvent plus rémunératrice, ainsi qu'à l'émancipation d'une partie des enfants.

La composition des revenus des femmes est fortement modifiée

Au-delà de l'effet global sur le montant du **revenu disponible** à la fin du mois, une séparation modifie également la composition détaillée du niveau de vie, si l'on suppose que l'ensemble des ressources du couple sont mutualisées avant la séparation.

Contrairement aux hommes, la diminution du niveau de vie des femmes résulte majoritairement d'un moindre poids des salaires dans le revenu disponible. En effet, le salaire représente en moyenne 1 020 euros dans le niveau de vie des femmes séparées comparé à 1 320 euros pour les hommes séparés, alors qu'il s'élevait à 1 300 euros par unité de consommation (UC) ► **sources et méthode** dans le niveau de vie des couples. Les femmes, percevant plus fréquemment des salaires moindres, subissent davantage, à court terme, la perte du salaire de l'ex-conjoint. Au premier ordre, l'impact différencié d'une séparation sur le niveau de vie fait donc rejaillir les inégalités salariales.

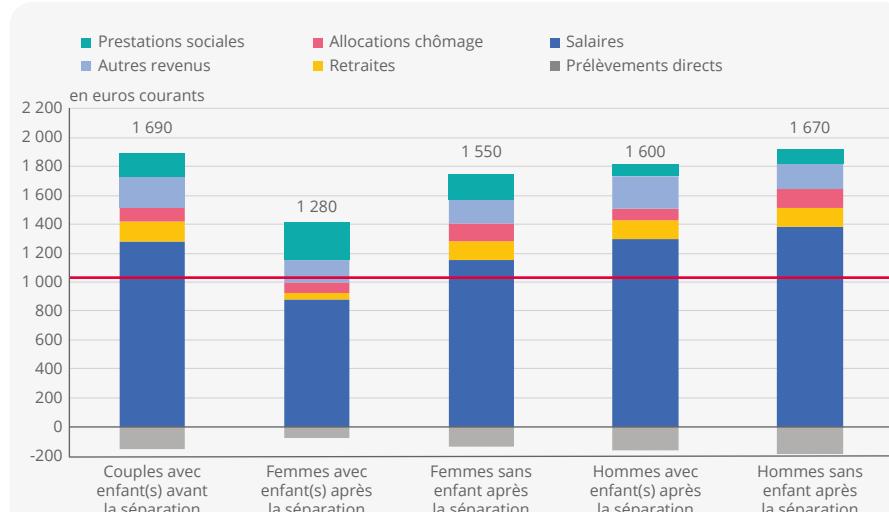
Lorsque le couple qui se sépare a des enfants, l'écart de perte de niveau de vie entre femmes et hommes est plus marqué

► Encadré 1 – Mariés, pacsés ou en union libre, des profils différents

Entre 2011 et 2017, parmi les couples vivant en Bretagne ou dans les Pays de la Loire, 76 % sont mariés, 17 % vivent en union libre et 7 % sont pacsés. Ils présentent des caractéristiques socio-économiques différentes, ce qui participe à expliquer que le type d'union a un impact sur la perte financière. Tout d'abord, les couples en union libre sont en moyenne beaucoup plus jeunes que les autres. Ainsi, 22 % des personnes en union libre sont âgées de moins de 30 ans alors que seules 6 % ont 65 ans ou plus. Le Pacs concerne également davantage les jeunes : 16 % des personnes pacsées ont moins de 30 ans, tandis que 2 % ont au moins 65 ans. À l'inverse, une personne mariée sur trois est âgée d'au moins 65 ans alors qu'une sur cent moins de 30 ans. L'âge moyen des personnes mariées est de 56 ans, contre 37 ans pour les personnes pacsées et 39 ans pour celles en union libre.

Les différences sont aussi notables sur le niveau de vie, par le double effet de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle. Ainsi, 48 % des personnes pacsées appartiennent aux « cadres et professions intellectuelles supérieures » ou aux « professions intermédiaires », contre 37 % des personnes mariées et 28 % de celles en union libre. Finalement, le niveau de vie mensuel médian des couples pacsés (1 970 euros) est supérieur de 10 % à celui des couples mariés (1 800 euros) et de 18 % à celui des couples vivant en union libre (1 670 euros). En lien avec ce résultat, le taux de pauvreté est plus bas pour les personnes pacsées (3 %) que pour les personnes mariées (6 %) ou en union libre (9 %). Parmi les couples se séparant, 70 % vivaient en union libre, 24 % étaient mariés et 6 % étaient pacsés. L'âge moyen des personnes qui divorcent est de 45 ans, contre 38 ans pour les ruptures d'union libre et 37 ans pour les ruptures de Pacs. Cette surreprésentation des couples en union libre parmi les couples qui vont se séparer, participe à un taux de pauvreté plus élevé pour les couples qui vont rompre (12 %) que pour les autres (6 %). Néanmoins, quel que soit le type d'union préalable à la séparation, les couples qui vont se séparer sont en moyenne plus pauvres que leurs homologues poursuivant la relation.

► 2. Composition du niveau de vie des couples ayant des enfants avant la séparation, et de leur niveau de vie individuel après la séparation en présence ou non d'enfant(s)



Note : le trait horizontal indique le seuil de pauvreté moyen sur la période. Avant la séparation, le niveau de vie est calculé sous l'hypothèse d'une mutualisation totale des ressources du ménage. Chaque composante du niveau de vie est ramenée au nombre d'unités de consommation du ménage pour l'année considérée.

Lecture : avant la séparation, les couples disposent en moyenne d'un niveau de vie de 1 690 euros par mois, dont 1 260 euros en salaires.

Champ : individus majeurs ayant connu une séparation en présence d'enfant(s) entre 2011 et 2017, en Bretagne ou dans les Pays de la Loire.

Source : Insee, EDP 2011 à 2017, Filosofi.

► **figure 2.** Le niveau de vie des femmes qui continuent à vivre avec des enfants (y compris les situations de résidence alternée) est amputé de 410 euros par mois en moyenne, contre 90 euros pour les hommes dans la même situation. Cette baisse de niveau de vie serait même plus forte sans l'effet des prestations sociales qui sont plus fréquemment perçues dès l'année suivant la rupture : aides au logement, prestations familiales, minima sociaux (incluant par exemple le revenu de solidarité active parent isolé). Ainsi, pour les femmes vivant avec

enfant(s) après la séparation, le montant moyen des prestations sociales par UC double presque, passant de 150 euros à 260 euros. Au contraire, pour les hommes vivant avec enfant(s) après la séparation, ce montant diminue, passant de 150 euros à 80 euros. Suite à la rupture, les femmes s'acquittent aussi de moins de prélèvements directs, notamment d'impôt sur le revenu. Néanmoins, ces mécanismes redistributifs ne compensent pas totalement la chute de niveau de vie de ces femmes. Pour les hommes séparés, vivre avec un ou plusieurs enfant(s) a

un impact très limité sur le niveau de vie car la moindre présence de salaire est quasiment compensée par d'autres revenus ou transferts socio-fiscaux.

Juste après la séparation, les femmes déménagent plus souvent

Au moment de la rupture, 55 % des personnes se séparant changent de domicile. Les hommes déménagent moins souvent que les femmes : 52 %, contre 59 % ► figure 3. Lorsque le couple n'a pas d'enfant, les déménagements sont encore plus fréquents (56 % des hommes et 65 % des femmes). En présence d'enfant(s) avant la rupture, l'écart entre les hommes et les femmes se réduit légèrement (respectivement 49 %, contre 56 %).

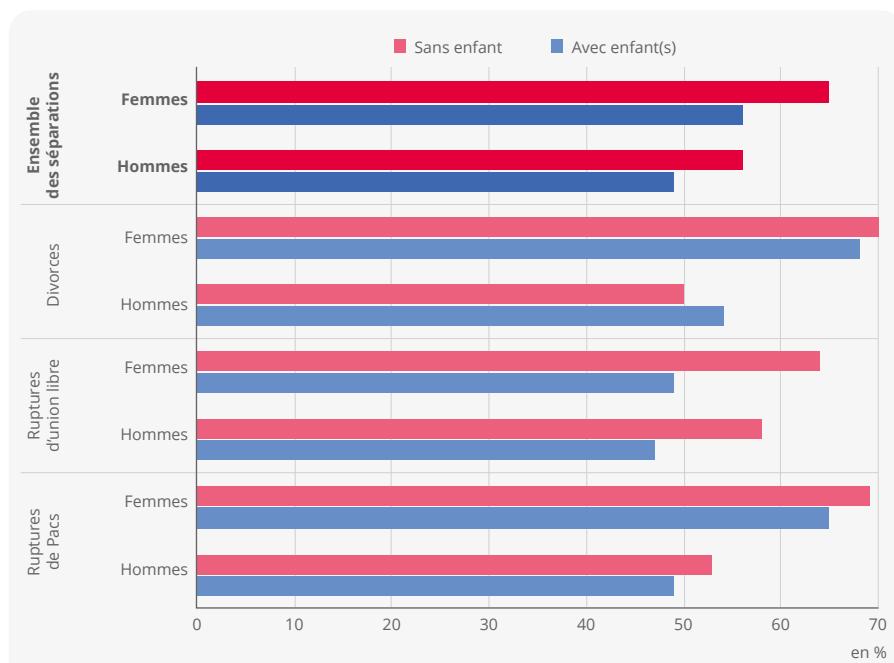
Lors de divorces ou de ruptures de Pacs, les écarts entre femmes et hommes sont nettement plus marqués qu'en moyenne : 68 % des femmes changent de logement, contre 53 % des hommes. En revanche pour les ruptures d'union libre, les comportements sont plus similaires. L'écart femmes-hommes est le plus prononcé lorsque le couple était propriétaire de son logement, l'homme restant alors plus souvent dans l'ancien domicile du couple. Or, moins d'un couple sur deux en rupture d'union libre était propriétaire de son logement, contre deux couples sur trois pour les divorces et ruptures de Pacs.

Juste après la séparation, 40 % des femmes prennent la tête d'une **famille monoparentale**, contre 26 % des hommes. À l'inverse, les hommes vivent majoritairement seuls (46 %, contre 34 % des femmes). Plus d'une personne séparée sur six, quel que soit le sexe, vit au sein d'un ménage dit « **complex** ». En effet, certaines personnes séparées vont s'installer, souvent de manière transitoire, chez des membres de leur famille ou des proches, ou en colocation.

Deux ans après la séparation, la situation financière des femmes s'améliore partiellement

Dans les deux années qui suivent la séparation, la perte de niveau de vie des femmes s'est réduite de moitié par rapport à l'année de la séparation alors que les hommes ont pratiquement retrouvé leur niveau de vie initial. Après deux ans, le niveau de vie médian des femmes séparées reste inférieur de 10 % au niveau de vie des hommes séparés, contre 13 % l'année de la rupture. Les écarts restent particulièrement marqués en cas de divorce ► figure 4. En effet, les hommes divorcés retrouvent quasiment leur niveau de vie d'avant la séparation (-1 %), tandis

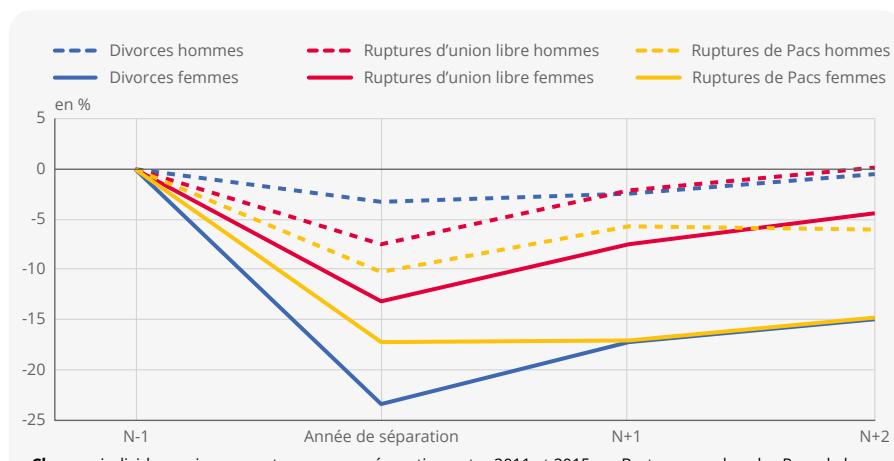
► 3. Part d'individus déménageant lors d'une séparation, selon le type d'union, le sexe et la présence d'enfant(s)



Champ : individus majeurs ayant connu une séparation entre 2011 et 2017, en Bretagne ou dans les Pays de la Loire.

Source : Insee, EDP 2011 à 2017, Filosofi.

► 4. Évolution du niveau de vie par rapport à l'année précédant la séparation (N-1), suivant le type d'union et le sexe



Champ : individus majeurs ayant connu une séparation entre 2011 et 2015, en Bretagne ou dans les Pays de la Loire.

Source : Insee, EDP 2011 à 2017, Filosofi.

que pour les femmes une perte de 15 % subsiste. L'écart est moindre pour les ruptures de Pacs : une perte de niveau de vie de 15 % demeure pour les femmes, contre 6 % pour les hommes. Les ruptures d'union libre génèrent moins d'inégalités de niveau de vie entre les sexes : au bout de deux ans, la perte est rattrapée pour les hommes et revient à -4 % pour les femmes.

De façon concomitante à ce regain de niveau de vie, le taux de pauvreté des femmes diminue de 8 points en deux ans (dont 7 points la première année), s'établissant à 17 %. Elles restent davantage touchées par la pauvreté que les hommes : 12 % des hommes séparés depuis deux ans

sont pauvres, soit une baisse de 3 points. Les différences selon le type d'union préalable à la séparation, relevées dès l'année de la rupture, persistent. Le taux de pauvreté des femmes ayant divorcé (20 %) reste plus élevé que pour les femmes en rupture d'union libre (16 %) ou de Pacs (12 %). L'écart femmes-hommes vis-à-vis de la pauvreté reste aussi le plus ancré après un divorce. Ainsi 13 % des hommes divorcés sont pauvres deux ans après la séparation, contre 12 % des hommes ayant rompu une union libre et 7 % des hommes ayant rompu un Pacs.

Deux ans après la séparation, 33 % des femmes et 36 % des hommes vivent à

nouveau en couple, avec ou sans enfant(s). *A contrario*, la part de personnes séparées vivant seules (25 % des femmes et 36 % des hommes) diminue nettement, ainsi que, dans une moindre mesure, les situations monoparentales. Moins d'une personne séparée sur dix vit dans un ménage dit « complexe ». La remise en couple d'une partie des personnes séparées, dans les deux années suivant la rupture, favorise la mutualisation des ressources et les économies d'échelle au sein du nouveau foyer, et concourt le plus souvent à l'augmentation du niveau de vie de l'ensemble des personnes du ménage. ●

Martine Barré, Maëlle Fontaine,
Jean-Marc Lardoux (Insee)

► Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage correspond à l'ensemble des revenus du ménage : revenus d'activité (nets des cotisations sociales), de remplacement (chômage, retraites), du patrimoine, transferts en provenance d'autres ménages (pensions alimentaires reçues ou versées), prestations sociales. Les prélevements directs sont retranchés.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc par définition le même pour tous les individus d'un même ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au 1^{er} adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population nationale, soit 1 063 euros par mois en 2018.

Le **divorce** est identifié par la déclaration fiscale de l'individu. Il peut donc ne pas avoir été prononcé officiellement.

La **rupture de Pacs** est identifiée avec les individus n'étant ni mariés ni pacsés alors qu'ils étaient pacsés l'année précédente.

L'**union libre** n'est pas identifiable en tant que telle dans les déclarations fiscales. L'état d'union libre est reconstitué en combinant différentes informations de

Filosofi ► **sources et méthode** : logement commun (repéré dans la taxe d'habitation), situation conjugale déclarée (célibataire, divorcé ou veuf), statut fiscal (déclarant principal ou conjoint). Afin d'exclure les situations de colocation ou de jeune adulte vivant encore au domicile parental, des hypothèses supplémentaires sont faites sur l'âge, le sexe, ou l'écart d'âge entre conjoints.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfant(s) célibataire(s) et n'ayant pas d'enfant.

Un ménage est **complexe** s'il ne s'agit ni d'une personne seule, ni d'un couple avec ou sans enfant(s), ni d'une famille monoparentale.

► Encadré 2 – Une baisse ponctuelle du niveau de vie en cas de veuvage en Bretagne comme dans les Pays de la Loire

Les séparations considérées dans cette étude n'incluent pas les veuvages, qui peuvent pourtant être à l'origine de situations financières délicates pour le conjoint survivant. L'année suivant le décès du conjoint, 17 % des femmes basculent dans la pauvreté, et viennent ainsi s'ajouter aux 4 % qui l'étaient déjà avant la perte du conjoint. Du côté des hommes, 6 % passent sous le seuil de pauvreté l'année du veuvage et s'ajoutent aux 2 % qui l'étaient déjà au préalable. Entre 2011 et 2017, l'homme décède le premier dans sept cas de veuvages sur dix. L'âge médian du veuvage est de 73 ans.

L'année du décès, le niveau de vie médian des veuves baisse de 9 %, tandis que celui des veufs augmente de 4 %. En effet, les pensions de retraite des hommes sont généralement supérieures à celles des femmes, en lien avec des rémunérations déjà plus élevées tout au long de leur carrière. L'année du décès, la taille du ménage diminuant, ces écarts de pension refont surface sous la forme de perte de niveau de vie pour les veuves, mais d'une hausse pour les veufs. Différence majeure avec les ruptures d'union, ce pic de pauvreté des femmes est ponctuel, le temps de la mise en place d'une pension de réversion ou d'une allocation (minimum vieillesse par exemple). Ainsi le niveau de vie médian des veuves remonte dès l'année suivante, rattrapant son niveau antérieur. Le taux de pauvreté des veuves se stabilise alors à 6 % (contre 3 % pour les veufs).

► Encadré Partenaires

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee des Pays de la Loire et la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire. Les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, les commissaires à la stratégie de lutte contre la pauvreté des régions Pays de la Loire et Bretagne, l'Insee de Bretagne et la Direction Régionale de la Cohésion Sociale de Bretagne, ont également collaboré à cette étude.

► Sources et méthode

Dans cette étude, des **échelles d'équivalence** alternatives ont été testées, notamment afin d'attribuer un nombre d'**UC** non nul au parent séparé ne vivant plus avec ses enfants après la séparation, afin de prendre en compte les coûts supplémentaires liés au fait de recevoir ses enfants, même une minorité du temps. Cette analyse confirme la robustesse des résultats présentés dans cette étude.

Les pensions alimentaires ne peuvent pas être analysées spécifiquement dans cette étude, étant donné que leur déclaration découle d'un choix de rationalisation fiscale entre les ex-conjoints. Au niveau national, il est estimé que 28 % des parents séparés hébergeant leur(s) enfant(s) indiquent percevoir une pension alimentaire dans leur déclaration fiscale. Elle représente alors 11 % du niveau de vie du parent qui la reçoit.

L'**échantillon démographique permanent (EDP)** est un panel d'individus qui compile, pour environ 4 % de la population, des informations sociodémographiques issues de différentes sources, en particulier les données fiscales du **Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi)** permettant de calculer le niveau de vie.

Pour assurer la robustesse statistique des résultats, six cohortes annuelles d'individus (années 2011 à 2017) sur les deux régions Bretagne et Pays de la Loire ont été concaténées. Les deux régions sont similaires du point de vue du phénomène étudié. Les séparations de l'année N sont identifiées par différence entre les situations N-1 et N. L'analyse en N+2 ne mobilise donc que 4 cohortes (celle de 2011 que l'on peut suivre jusqu'en 2014, etc.).

Les individus dans le champ de l'étude sont les couples avec un individu présent dans l'EDP, ayant connu une séparation entre 2011 et 2017, et qui habitent en Bretagne ou dans les Pays de la Loire en N-1 ou N.

► Pour en savoir plus

- **Abbas H. et Garbinti B.**, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », *Insee Référence France Portrait social*, édition 2019, novembre 2019.
- **Chaillot P. et Legendre D.**, « Temps partiel : la garde des enfants est le premier motif des femmes », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 71, mars 2019.
- **Cros L. et Neveu L.**, « En Bretagne, les femmes à la tête d'une famille monoparentale sont plus souvent en situation de pauvreté que celles vivant seules », *Insee Flash Bretagne* n° 50, mars 2019.
- **Costemalle V.**, « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », *Insee Référence France Portrait social*, édition 2017, novembre 2017.

Un habitant sur deux perçoit une prestation versée par les CAF

En décembre 2019, dans les Pays de la Loire, 760 000 foyers allocataires perçoivent au moins une prestation des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) soit 1 897 000 habitants, la moitié de la population régionale. Si les ménages jeunes bénéficient plus souvent des prestations des CAF, les aides sont majoritairement versées aux personnes seules et aux ménages avec enfants. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les allocataires sont plus présents et plus fragiles économiquement : huit habitants sur dix sont couverts par au moins une aide des CAF.

Les prestations sociales jouent un rôle majeur dans la réduction des inégalités de niveau de vie ► pour en savoir plus. Elles couvrent trois grands domaines : l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne, le logement et la solidarité envers les personnes les plus fragiles. En décembre 2019, dans les Pays de la Loire, 760 000 foyers allocataires perçoivent au moins une prestation versée par les CAF ► sources.

Un habitant sur deux fait partie d'un foyer allocataire

En considérant la population couverte par les prestations des CAF, c'est-à-dire l'ensemble des personnes composant un foyer allocataire (le responsable du dossier, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à charge), un Ligérien sur deux est bénéficiaire d'au moins une prestation, la même proportion qu'en France métropolitaine.

En revanche, avec un taux de pauvreté plus faible dans la région (10,8 %) qu'en France métropolitaine (14,6 %), la part de bénéficiaires d'aides sous conditions de ressources est plus faible dans les Pays de la Loire. Toutefois, les écarts sont plus ou moins marqués selon le type de prestation. La différence est plus nette concernant les prestations familiales sous conditions de ressources : 34 % de foyers allocataires dans la région contre 42 % en France métropolitaine. Pour le logement, 43 % des foyers allocataires bénéficient d'une aide sous conditions de ressources contre 46 % en France métropolitaine.

En outre, les ménages les plus démunis ou ayant des ressources modestes peuvent prétendre à un complément de revenu : le revenu de solidarité active (RSA). En 2019, 9 % des foyers allocataires de la région le perçoivent contre 13 % en France métropolitaine. En 2020, la crise sanitaire a impacté à la hausse le nombre d'allocataires, notamment ceux du RSA (+10,5 %). Toutefois, cette augmentation ralentit depuis

début 2021 (+0,9 % en glissement annuel en avril 2021 dans les Pays de la Loire) ► pour en savoir plus.

Des allocataires plus jeunes

Plus de la moitié (54 %) des allocataires ont moins de 39 ans ; soit deux fois plus que pour l'ensemble des ménages ligériens (27 %) ► figure 1. L'écart est encore plus prononcé pour les moins de 25 ans : 16 % des allocataires contre 6 % de l'ensemble des ménages de la région.

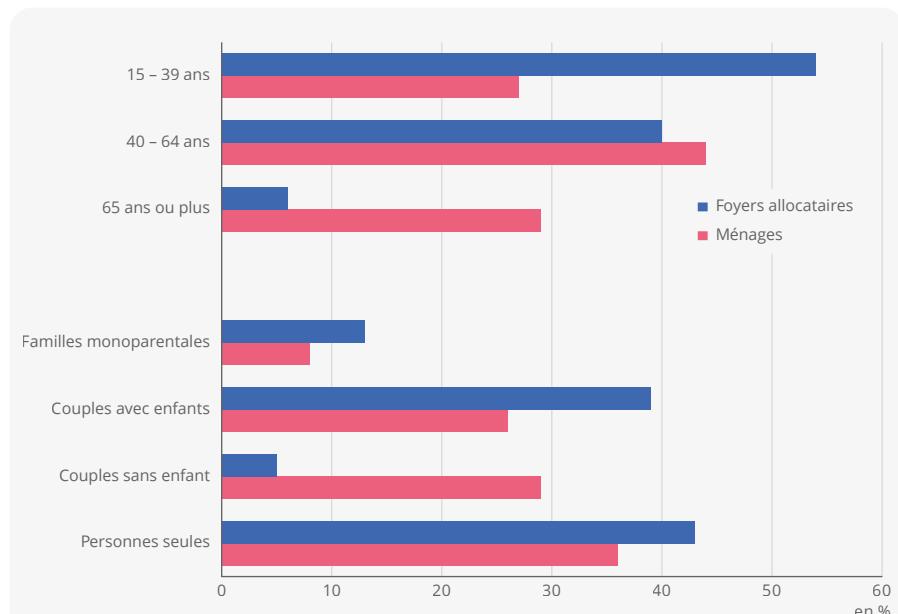
L'âge des allocataires s'explique notamment par une plus grande précarité chez les jeunes. Il s'agit de personnes vivant seules et d'étudiants qui disposent de ressources plus limitées, ou de ménages ayant des enfants à

charge, ce qui constitue un critère de fragilité, les familles avec enfants étant plus touchées par la pauvreté.

Ménages avec enfants et personnes seules plus souvent bénéficiaires

Les familles avec enfants sont plus souvent bénéficiaires des prestations des CAF. Elles perçoivent essentiellement les prestations familiales. Les familles monoparentales sont davantage présentes parmi les foyers allocataires : elles composent un tiers des foyers percevant le RSA, un quart des foyers bénéficiant des prestations familiales et 20 % des allocataires bénéficiant d'une aide au logement alors qu'elles ne représentent que 8 % des ménages ligériens. Ces familles sont particulièrement fragilisées, ne disposant

► 1. Part des foyers allocataires et des ménages ligériens selon l'âge du référent et le type de ménage



Notes : en 2019, dans les Pays de la Loire, 6 % des foyers allocataires (responsable du dossier) ont 65 ans ou plus contre 29 % des ménages (référent).

Le type de ménage « autre » au sens du recensement de la population n'apparaît pas sur le graphique (cette catégorie représente moins de 2 % des ménages).

Sources : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2019, traitement : Cnaf, Insee ; Insee, Recensement de la population 2018.

souvent que d'un seul revenu, elles connaissent des difficultés financières. Un tiers d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté.

Les personnes seules sont également plus représentées. Six foyers sur dix bénéficiant d'une aide au logement et d'un complément de revenus de solidarité et d'insertion sont des personnes seules alors qu'elles ne constituent que 36 % des ménages de la région.

Les ménages fragiles économiquement sont plus nombreux parmi les allocataires, étant donné que la plupart des prestations des CAF sont versées sous conditions de ressources. Un foyer allocataire sur quatre est un **ménage à bas revenus**, soit deux fois plus que les ménages pauvres dans la région. Les foyers allocataires ligériens à bas revenus perçoivent 630 euros de prestations en moyenne, contre 420 euros pour les autres foyers allocataires.

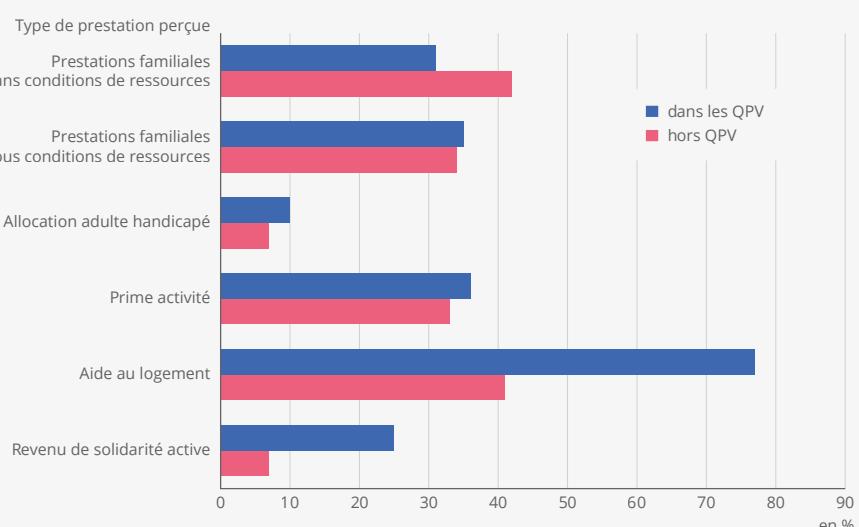
80 % des habitants des QPV couverts par au moins une prestation CAF

En 2018, dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, huit Ligériens sur dix font partie d'un foyer bénéficiant d'au moins une aide des CAF, soit 55 900 foyers allocataires et 121 400 personnes couvertes.

Les personnes seules et les familles monoparentales représentent les trois quarts des foyers allocataires dans les QPV alors que ceux-ci comptent pour moitié en dehors. Seuls 20 % des foyers allocataires sont des couples avec enfants dans les QPV, contre 40 % hors QPV.

Les QPV ayant été identifiés selon le critère unique du revenu par habitant, leur population est, par définition, plus touchée par la précarité. Ainsi, la moitié des foyers

► 2. Répartition dans les QPV et hors QPV des foyers allocataires selon le type de prestation perçue



Note : en 2019, dans les Pays de la Loire, 31 % des foyers allocataires résidant dans les QPV perçoivent les prestations familiales sans condition de ressources contre 42 % des foyers allocataires hors QPV.

Source : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2019, traitement : Cnaf, Insee.

allocataires habitant dans les QPV ont un bas revenu contre un sur cinq pour ceux résidant hors des QPV. De fait, ils bénéficient plus souvent de prestations sous conditions de ressources. Par exemple, la part de foyers bénéficiaires du RSA est de 25 % dans les QPV contre 7 % en dehors ► **figure 2**.

L'**aide au logement** est également soumise à des conditions de revenus. Ainsi, dans les Pays de la Loire, 77 % des allocataires habitant dans un QPV la perçoivent contre 41 % des allocataires vivant hors des QPV. Le montant global des prestations est également plus élevé : 700 euros en moyenne pour les foyers allocataires

résidant dans un QPV contre 460 euros en dehors.

À l'inverse, les foyers allocataires des QPV perçoivent moins de **prestations familiales sans conditions de ressources**. D'une part, la proportion de couples avec enfants est plus faible dans les QPV. D'autre part, parmi l'ensemble des foyers allocataires avec enfants, les familles avec au moins deux enfants, c'est-à-dire celles qui peuvent prétendre aux allocations familiales sont moins nombreuses dans les QPV (63 % contre 74 % hors QPV). ●

Adeline Clausse, Cyril Hervy (Insee)

► Définitions

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci correspond à 60 % du niveau de vie médian national, soit 1 086 euros par mois en 2018.

Prestations familiales versées sous conditions de ressources : prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), allocation de rentrée scolaire (ARS) et complément familial (CF).

Prestations familiales sans conditions de ressources : allocations familiales (AF), allocation de soutien familial (ASF) et allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Prestations d'aide au logement : aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement familial (ALF) et allocation de logement social (ALS).

Compléments de revenus de solidarité et d'insertion : prime d'activité, revenu de solidarité active (RSA) et allocation aux adultes handicapés (AAH).

Ménage à bas revenus : ménage touchant un revenu inférieur à 60 % du revenu déclaré médian de l'ensemble de la population (1 096 euros en 2019 pour une personne seule).

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : territoire d'intervention du ministère de la Ville, défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

► Sources

Cette étude exploite les données sur les allocataires des caisses d'allocations familiales (CAF), provenant des fichiers des 101 CAF du territoire français. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à au moins une prestation au cours du mois de décembre 2019 ou à une prestation versée en une seule fois au cours de l'année. Pour des raisons méthodologiques, les chiffres de cette publication peuvent légèrement différer de ceux diffusés sur Cafdata ou sur insee.fr.

► Pour en savoir plus

- Marie R., Minima sociaux – « Un impact notable de la crise sur les bénéficiaires de minima sociaux » in *Bilan économique 2020*, juillet 2021.
- Chesnel H. et Fouchard C., « 225 000 personnes sortent de la pauvreté grâce à la redistribution monétaire », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 112, mai 2021.
- Chesnel H. et Fouchard C., « 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 89, mai 2021.
- Formont C. et Debras B., « Politique de la ville : 1,6 millions allocataires Caf dans les quartiers en décembre 2018 », *Insee Focus* n° 175, décembre 2019.

Maladies chroniques et addictions plus présentes dans les territoires fragiles

Les fragilités sociales sont une composante essentielle des inégalités de santé observées. Certaines pathologies, comme les maladies chroniques ou les addictions, sont davantage présentes là où les fragilités sociales sont les plus marquées. Si les Pays de la Loire font partie des régions les moins fragiles, des disparités existent entre les départements : la Sarthe est davantage en difficulté. À un niveau plus fin, les zones de fragilités se situent dans les agglomérations et certaines zones rurales, où la situation se dégrade ces 10 dernières années. Des territoires ruraux cumulent les fragilités sociales et les difficultés d'accès aux médecins généralistes.

Dans les Pays de la Loire, comme dans l'Ouest de la France d'une manière générale, les fragilités sociales sont peu fréquentes. Cette situation se confirme à l'aune d'un examen croisant plusieurs approches de la fragilité, comme l'insertion professionnelle, la structure familiale ou encore les conditions d'emploi, synthétisées à travers un indicateur composite de fragilité. Avec 14 % de la population résidant dans une zone fragile, la région se classe au 2^e rang derrière la Bretagne (10 %). Cette part est deux fois plus faible que la moyenne nationale (31 % en France métropolitaine). De plus, la part de population résidant dans une zone préservée dans les Pays de la Loire est la plus élevée des régions françaises (35 % contre 18 % pour la France métropolitaine), devant la Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes.

Davantage de maladies chroniques et d'addictions dans les zones fragiles

Les fragilités sociales constituent un des déterminants des inégalités de santé observées. Plus une commune dispose d'un indice de fragilité sociale élevé ► **méthode**, plus la part d'habitants pris en charge pour certaines maladies chroniques est élevée : pathologies cardionéurovasculaires, diabète, cancers, pathologies respiratoires, maladies psychiatriques et maladies neurologiques ou dégénératives notamment ► **figure 1**.

Dans les territoires très fragiles, 79 personnes sur 1 000 sont atteintes de pathologies cardionéurovasculaires, contre 47 pour 1 000 dans les zones préservées des Pays de la Loire.

Au sein des maladies psychiatriques et des problématiques de santé mentale,

un lien est notamment observé avec les conduites addictives.

A contrario, le profil défini par l'Assurance Maladie comme « petit consommant », c'est-à-dire les personnes ayant une consommation de soins moyenne sans grande pathologie avérée, est plus fréquemment rencontré dans les communes disposant d'un indice de fragilité sociale faible : 56 % des habitants des zones préservées, contre 41 % dans les zones très fragiles.

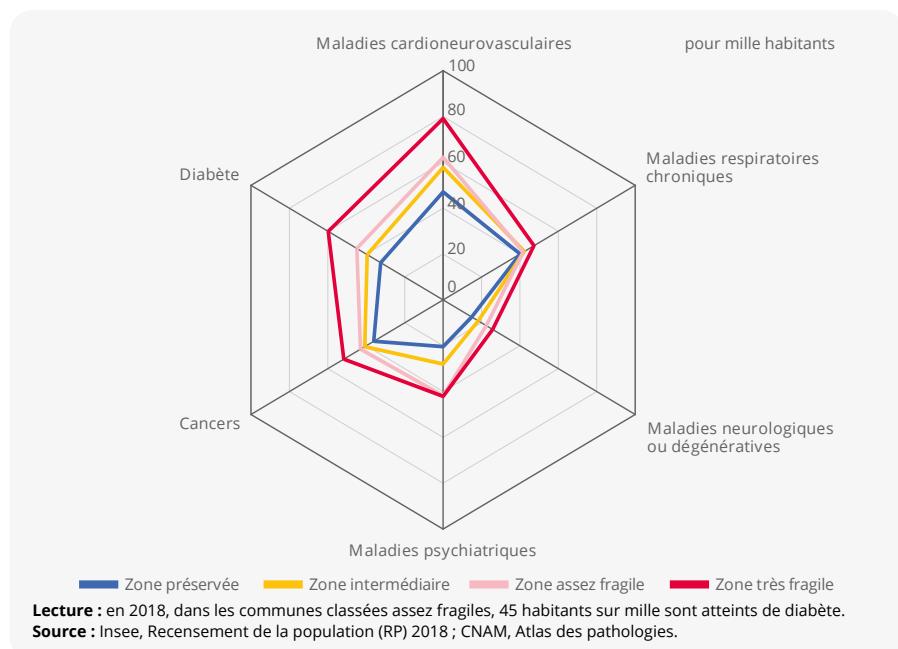
La connaissance du niveau de fragilités sociales à une échelle territoriale fine, conjuguée à celle d'autres déterminants de santé, permet aux différents professionnels de l'animation des politiques de santé d'adapter leurs programmes d'action et leur

communication au plus près des réalités sociales des territoires et d'apporter une réponse aux besoins de santé de chacun.

Plus de fragilités dans la Sarthe

Si dans l'ensemble des départements de la région la part de population résidant dans une zone fragile est plus faible que la moyenne nationale, des disparités existent. La Sarthe est plus en difficulté que les autres départements de la région. En effet, elle figure au 38^e rang des départements métropolitains ayant la plus faible part de population en zone fragile, avec un taux de 26 % ► **figure 2**. Le Maine-et-Loire présente également des zones de fragilités,

► 1. Part de population atteinte de pathologies selon le niveau de fragilité de la commune de résidence dans les Pays de la Loire



avec 17 % de population y résidant. La Loire-Atlantique et la Mayenne sont dans une situation plus favorable : ces départements se situent respectivement au 5^e et 9^e rang des départements métropolitains ayant la part de population dans les zones fragiles la plus faible de France, avec 10 % et 15 %. De plus, leur part de population dans les zones très préservées est élevée (15 %). Enfin, la Vendée présente peu d'inégalités. Si elle figure au 2^e rang des départements métropolitains ayant les plus faibles parts de population résidant dans une zone fragile, la Vendée compte 4 % de population dans les zones très préservées, un taux inférieur à la moyenne métropolitaine.

Des fragilités dans les grandes agglomérations et dans le rural...

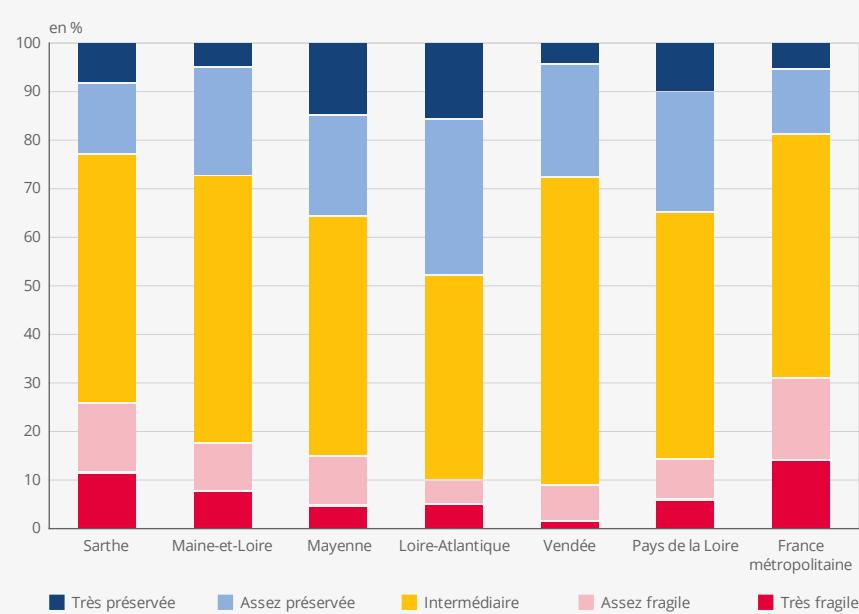
À un niveau territorial plus fin, les grandes agglomérations et les territoires ruraux concentrent les fragilités

► figure 3.

Ainsi, les dix **îlots regroupés pour l'information statistique** (IRIS) les plus fragiles de la région sont tous situés au sein de grandes communes. La moitié appartient à la commune du Mans, les autres à Angers, Cholet ou Laval. Les IRIS nantais les plus fragiles, Pin Sec et Dervallières-Chézine, suivent dans le classement. Ces territoires urbains sont tous classés très fragiles. Leur part de population âgée est très faible mais ils concentrent toutes les autres fragilités, notamment des parts très élevées de chômeurs (au-delà de 40 % et jusqu'à 51 % dans un IRIS angevin), de non-diplômés et d'étrangers. Par ailleurs, la part de familles monoparentales est forte au sein des territoires les plus fragiles, atteignant 28 %, contre 12 % en moyenne régionale. Le Mans Métropole fait partie des **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI) les plus fragiles de la région, avec 36 % de population résidant en zone fragile et même 19 % de population très fragile.

Des zones de fragilités existent également dans des territoires ruraux, en particulier en bordure du département de la Sarthe à la frontière avec le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir et l'Orne : ainsi la communauté de communes (CC) Loir-Lucé-Bercé a la part de population fragile la plus élevée de la région (44 %). Des EPCI fragiles ruraux existent également à l'est du Maine-et-Loire et au nord de la Mayenne. En outre, les quatre EPCI affichant les parts de population très fragile les plus élevées de la région sont tous dans la Sarthe (le quart de la population est très

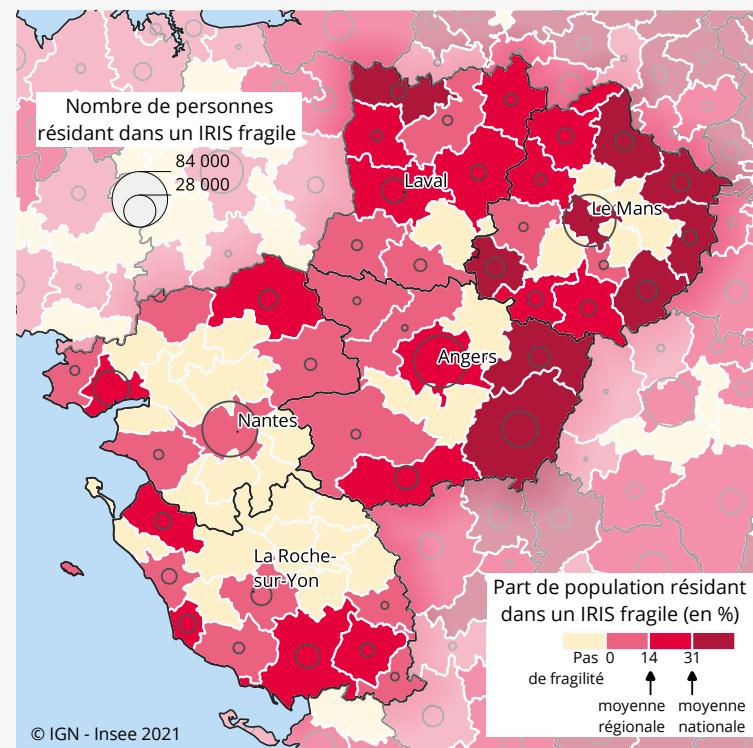
► 2. Part de population selon le niveau de fragilité de la zone de résidence en 2018



Lecture : en 2018, 26 % des Sarthois résident dans une zone classée fragile, dont 11 % dans une zone très fragile. À l'opposé, 23 % des Sarthois résident dans une zone classée préservée, dont 8 % dans une zone très préservée.

Source : Insee, RP 2018.

► 3. Part de population et nombre de personnes résidant dans un IRIS fragile par EPCI dans les Pays de la Loire en 2018



Lecture : en 2018, au Mans Métropole, 36 % de la population réside dans un IRIS fragile, soit 73 650 personnes.

Source : Insee, RP 2018.

fragile dans deux EPCI : CC de Sablé-sur-Sarthe et de Loir-Lucé-Bercé). Il s'agit principalement de territoires ayant une part de population âgée élevée ; les autres indicateurs de fragilités se situent en deçà ou dans la moyenne des territoires fragiles.

... peu de fragilités en couronne des grands pôles

A contrario, de nombreux EPCI de la région ne présentent aucune zone de fragilités. Ainsi, 23 % des Ligériens résident dans un EPCI ne présentant pas de zone de

fragilités, alors que cette part est de 7 % pour l'ensemble des Français. Les EPCI les plus préservés de la région se situent autour de Nantes : cinq d'entre eux n'ont pas de zone de fragilités et ont les trois quarts de leur population résidant dans une zone préservée. Au sein de la CC Estuaire et Sillon, l'intégralité de la population est préservée. De plus, dans la CC d'Erdre et Gesvres, la part de population très préservée est de 71 %, soit le 3^e plus haut taux national. Par ailleurs, des singularités existent dans certains EPCI de la région : par exemple, certains territoires, particulièrement en Vendée, n'ont ni population préservée ni population fragile, comme les CC de l'Île de Noirmoutier, du Pays de Chantonnay, du Pays de Pouzauges et Océan Marais de Monts.

Une dégradation dans certaines zones rurales et les agglomérations

Entre 2008 et 2018, la part d'IRIS fragiles dans la région augmente de 2,5 points. La part de population vivant dans des IRIS fragiles croît sensiblement dans deux EPCI aux extrémités nord et sud de la région : Bocage Mayennais (+19 points) et Sud Vendée Littoral (+22 points). Dans ces deux intercommunalités, les parts de personnes âgées et de personnes au chômage, notamment de longue durée, augmentent davantage qu'en moyenne nationale.

Dans la Sarthe, la part de population vivant dans des IRIS fragiles augmente entre 2008 et 2018 (de 15 % à 19 %). De plus, les IRIS très fragiles de la région sont sur-représentés dans ce département et leur proportion augmente entre 2008 et 2018 (de 31 % à 34 %).

Dans les agglomérations, la part de population fragile augmente également entre 2008 et 2018 : elle croît dans les métropoles du Mans (+8 points), d'Angers (+2 points) et de Nantes (+1 point). En revanche, elle baisse très légèrement dans la CA Laval Agglomération (-1 point).

Une amélioration autour de Nantes, Angers et Le Mans

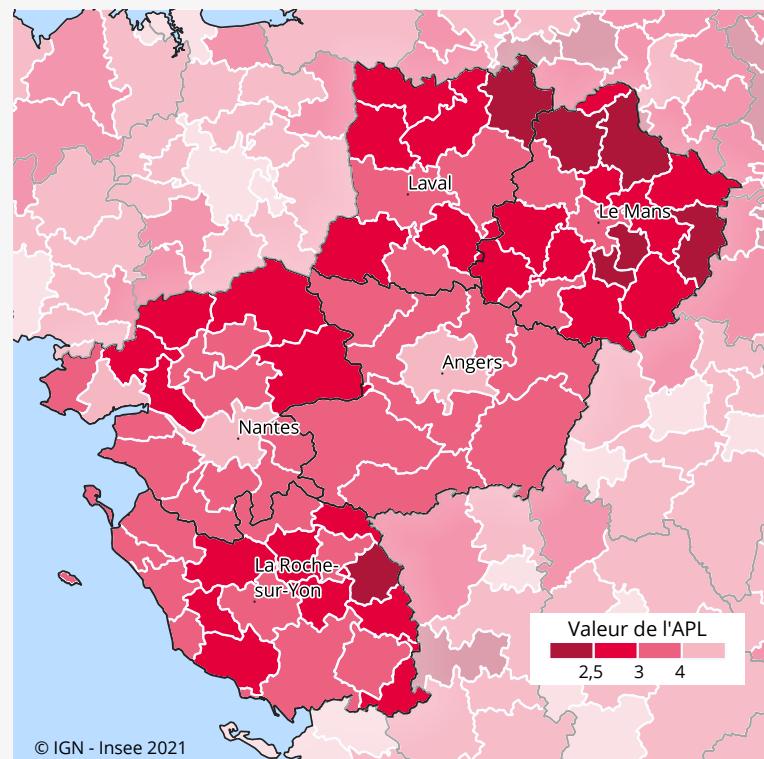
Cependant, entre 2008 et 2018, la part de population fragile est en retrait au sein de certains EPCI entourant Nantes (globalement dans le nord-ouest et le sud de la Loire-Atlantique), Angers et Le Mans ainsi qu'au nord de la Vendée. De même, dans la Sarthe, la part de population fragile dans la CC Maine Saosnois est en repli de 14 points entre 2008 et 2018,

► La mesure de la fragilité sociale en appui aux politiques de santé

La mesure de la fragilité sociale dans les territoires est un élément clef pour orienter la politique de réduction des inégalités sociales de santé. De nombreuses études internationales, nationales, mais aussi des travaux menés dans les Pays de la Loire par l'Agence régionale de santé et l'Observatoire régional de la santé (notamment dans le cadre de la préparation du Projet régional de santé 2018-2022), ont permis de documenter les disparités sociales significatives en matière d'état de santé ► [pour en savoir plus](#). Ces écarts demeurent et s'accompagnent de disparités territoriales de santé qui peuvent être accentuées ou au contraire minorées par le contexte local (économique, environnemental, d'accès aux services de santé, etc.).

Les corrélations retrouvées entre les différentes prévalences de pathologies et l'indice de fragilité sociale au niveau communal montrent que ce dernier est un outil pertinent de mesure territorialisée des inégalités sociales de santé dans la région. De plus, la disponibilité et la reproductibilité dans le temps de cet indice pourront contribuer à suivre l'évolution des inégalités sociales de santé dans les territoires.

► 4. Accessibilité potentielle localisée (APL) par EPCI en 2018



Lecture : en 2018, en moyenne, au Mans Métropole, chaque habitant a accès à 3,8 consultations par an chez un médecin généraliste.

Source : Insee, distancier Metric 2019, RP 2016 ; CNAM ; SNIIRAM 2018 ; calculs DREES.

soit le recul le plus élevé de la région. Les parts d'ouvriers non qualifiés et de personnes non diplômées diminuent davantage qu'en moyenne nationale dans cette intercommunalité sur la période.

Dans l'ensemble de la région, la part d'IRIS très préservés diminue légèrement entre 2008 et 2018, à l'inverse de la part d'IRIS assez préservés. Au final, la part d'IRIS préservés reste identique (32 %).

Certains EPCI ruraux fragiles ont une accessibilité faible aux médecins généralistes

Dans certains territoires, les populations cumulent fragilités sociales et difficultés

d'accès aux médecins généralistes. Sept des 68 EPCI de la région sont **sous-dotés** en médecins, dont cinq dans la Sarthe ► [figure 4](#). Cette proportion est identique à celle de France métropolitaine.

En particulier dans l'intercommunalité la plus mal dotée de la région, la CC Haute Sarthe Alpes Mancelles, la part de population résidant dans une zone fragile est élevée (28 %). Les CC des Vallées de la Braye et de l'Anille, du Maine Saosnois et du Mont des Avaloirs, également sous-dotées, affichent une part de population fragile parmi les plus élevées de la région. *A contrario*, la CC du Pays de Pouzauges, sous-dotée en médecins, n'a pas de zone de fragilités.

Les agglomérations présentent aussi des parts de population fragile élevées mais l'accès aux soins y est globalement aisé. Ainsi, malgré une part de population fragile assez élevée, la métropole d'Angers est le territoire le mieux doté de la région. De plus, les habitants de la métropole du Mans ont accès en moyenne à 3,8 consultations par an par habitant, malgré une part de population résidant dans un IRIS fragile parmi les plus élevées de la région. ●

Charles Battesti, Philippe Bourieau (Insee), Ambre Pioger, Michel Poupon (ARS), Marie Dalichamp (ORS)

► Définitions

L'ilot regroupé pour l'information statistique (IRIS) constitue la maille de diffusion la plus fine du recensement de la population. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. L'IRIS constitue la brique de base de cette étude. Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS. Cette étude se limite aux IRIS de type habitat.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Un territoire est dit **sous-doté** en médecins généralistes si son accessibilité potentielle localisée (APL) est inférieure ou égale à 2,5 consultations par an et par habitant. L'**APL** est un indicateur disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande de médecins issues des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

► Encadré Partenaires

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire. L'Observatoire régional de la santé (ORS) des Pays de la Loire a été associé aux travaux.

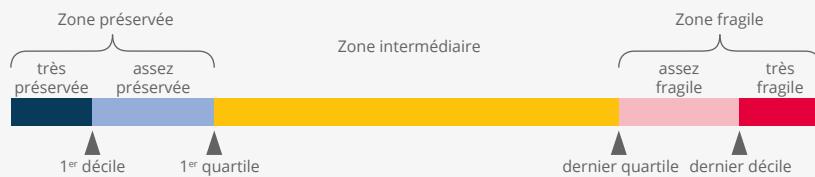
► Nantes Métropole est très bien située parmi les grandes métropoles françaises

Dans la métropole de Nantes, 16 % de la population réside dans une zone très préservée, soit le taux le plus élevé des 20 plus grandes métropoles françaises, devant celle de Rennes. À l'autre bout du classement, ce taux est nul pour Toulon-Provence-Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et la Métropole Nice Côte d'Azur. Dans la métropole nantaise, 45 % de la population est préservée, la plus forte part à égalité avec la métropole rennaise. Dans la métropole de Nice, seule 2 % de la population est préservée.

À l'inverse, le taux de population fragile à Nantes Métropole est le 2^e plus faible des métropoles françaises, après celui de Rennes, soit 13 %. De très fortes disparités existent puisque Nice Côte d'Azur, métropole de taille comparable à Nantes, compte 49 % de population fragile. Cette part atteint 57 % pour la Métropole du Grand Paris. Enfin, seulement 8 % de la population est très fragile dans la métropole de Nantes, le 3^e plus faible taux derrière Rennes et Toulouse.

► Méthode

L'indice de fragilité sociale combine de façon synthétique neuf indicateurs de précarité de la population : la part des personnes âgées de 75 ans ou plus, de non-diplômés parmi les 15-64 ans, d'ouvriers non qualifiés ou agricoles dans la population active, de familles monoparentales, de ménages en surpeuplement (nombre d'habitants du ménage supérieur au nombre de pièces du logement), de chômeurs, de contrats courts (CDD, intérim, apprentissage, contrats aidés), de chômeurs de longue durée et d'étrangers. Les calculs sont réalisés à partir des recensements de la population de 2008 et 2018. Cet indice est calculé pour tous les IRIS ou communes de France métropolitaine. Pour chaque zone, l'indice totalise la somme des neuf variables normalisées sur la moyenne de France métropolitaine. Il permet donc d'identifier les territoires plus fragiles qu'en moyenne nationale. Il est réparti en cinq classes, définies comme suit :



Dans un département ou un EPCI, la part de population fragile correspond à la part de la population résidant dans un IRIS fragile. En 2018, la région des Pays de la Loire se compose de 608 communes ou IRIS préservés, dont 202 très préservés, de 993 zones de fragilité intermédiaire et 266 zones fragiles, dont 94 très fragiles. Cet indicateur composite de fragilité sociale apporte un regard différent de l'approche monétaire souvent mobilisée.

► Pour en savoir plus

- **Chesnel H. et Fouchard C.**, « 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 89, mai 2021.
- **Amonou D. et al.**, « Loire-Atlantique : moins de fragilités sociales, mais quelques territoires ou quartiers cumulent les difficultés », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 77, novembre 2019.
- **Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**, « Les déterminants de la santé en Pays de la Loire : contexte démographique, social et environnemental », *Projet Régional de Santé 2018-2022 (PRS)*, mai 2017.
- **Chesnel H. et Le Graët A.**, « Fragilités sociales et besoins en santé : des situations différencierées d'un territoire à l'autre », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 35, juillet 2016.
- Cette étude fait partie d'une série de publications sur les inégalités et la pauvreté dans les Pays de la Loire.

Nantes Métropole : concentration accrue de personnes aux revenus élevés

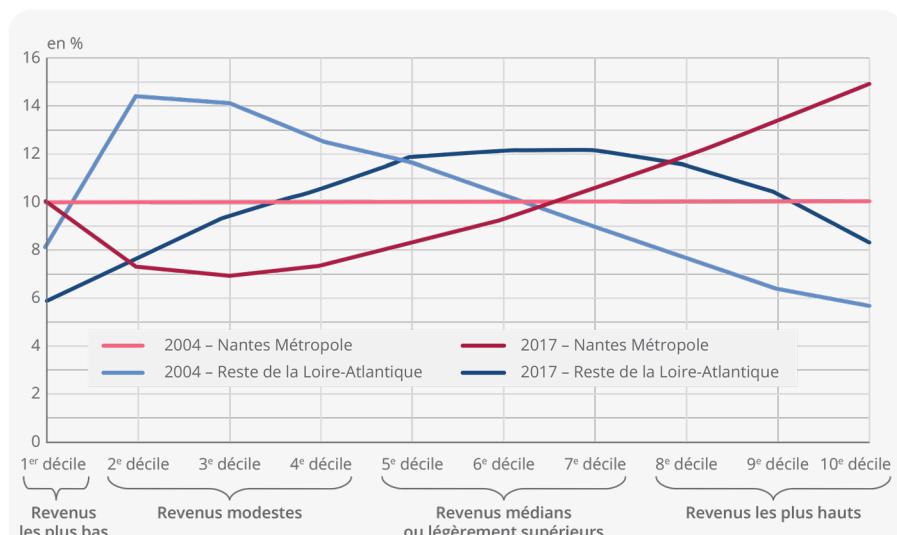
De 2004 à 2017, la part des personnes aux plus hauts revenus progresse plus fortement à Nantes Métropole qu'aux niveaux régional et national. Les disparités de revenus y demeurent plus marquées que dans le reste de la Loire-Atlantique. La part des personnes aux plus hauts revenus progresse aussi plus fortement que dans les métropoles comparables. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville restent des territoires d'accueil des ménages précaires même si les niveaux de revenus augmentent dans certains d'entre eux, notamment Malakoff et Les Dervallières. Les zones d'aménagement concerté favorisent l'accès au logement des personnes aux revenus modestes et médians qui y sont très présentes. Enfin, la ségrégation selon les revenus augmente dans le pôle de l'aire d'attraction de la ville de Nantes.

En 2019, 665 200 habitants résident à Nantes Métropole. Comme dans la majorité des grandes agglomérations, les disparités de revenus y sont plus marquées que dans les territoires voisins. En effet, les métropoles concentrent à la fois des parts élevées de personnes pauvres et de populations aisées. Au sein de l'agglomération nantaise, la situation varie d'un quartier à l'autre, en lien notamment avec les politiques qui y ont été menées. Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** et les **zones d'aménagement concerté** sont notamment des territoires où les enjeux de mixité sociale sont forts. Les disparités territoriales impliquent de repenser et d'ajuster les politiques publiques (aménagement, habitat, urbanisme, etc.) pour permettre à tous les segments de la population d'habiter la métropole.

Forte progression des personnes aux plus hauts revenus à Nantes Métropole

De 2004 à 2017, la métropole nantaise concentre de plus en plus d'habitants dont les revenus sont les plus hauts, c'est-à-dire correspondant aux 8^e, 9^e et 10^e déciles définis en 2004 ► **méthodologie**. Les nombres et parts de ces personnes augmentent de manière significative ► **figure 1**. La hausse est d'autant plus forte que les revenus sont élevés. Elle est notamment liée à la progression des emplois de cadres, sensible dans la métropole. En 11 ans, de 2006 à 2017, dans la métropole, la part des cadres augmente de 9 % à 12 %. Leur nombre croît quatre fois plus que l'ensemble de la population : +46 % (soit +24 000), contre +12 %. La forte progression des plus hauts revenus et des emplois de cadres est aussi observée dans le reste du département et aux niveaux régional et national,

► 1. Part des habitants de Nantes Métropole et du reste de la Loire-Atlantique, par décile de revenus en 2004 et 2017



► Encadré 1 - Disparités de revenus et leur évolution dans les métropoles comparables

En 2017, dans la métropole nantaise, la part des personnes aux plus hauts revenus (40 %) est comparable à celles des métropoles de Bordeaux, Rennes et Toulouse ► **méthodologie**. En revanche, elle est plus élevée que dans les métropoles de Montpellier, Strasbourg (34 %) et Nice (35 %). Par ailleurs, la métropole nantaise concentre moins de personnes aux revenus les plus bas (10 %) que les métropoles comparables. L'écart est particulièrement marqué avec les métropoles de Montpellier (16 %) et Strasbourg (17 %) où les parts des habitants aux revenus les plus bas sont les plus élevées des sept métropoles.

De 2004 à 2017, à Nantes Métropole, la part des personnes aux plus hauts revenus augmente de 10 points, soit une croissance plus soutenue que dans les métropoles comparables. En effet, la hausse s'étend de +4 points dans la métropole de Strasbourg à +9 points pour celle de Bordeaux.

Comme à Nantes Métropole, la part des personnes aux revenus les plus bas est stable dans les métropoles de Bordeaux et Toulouse. En revanche, elle augmente dans les métropoles de Rennes et Strasbourg (+3 points). Cela induit une forte augmentation des inégalités dans ces métropoles, nettement plus marquée qu'à Nantes Métropole. La part des habitants aux revenus les plus bas diminue légèrement à Montpellier et à Nice, mais elle y était relativement élevée en 2004.

mais de façon un peu moins prononcée. Elle reflète la profonde mutation de la structure des emplois et du système productif qui s'opère depuis une trentaine d'années avec, en outre, l'émergence de nouvelles technologies, des innovations croissantes et l'automatisation des chaînes de production.

À l'autre extrémité de la distribution des revenus, la part des personnes aux revenus les plus bas, c'est-à-dire correspondant au 1^{er} décile de 2004, est stable dans la métropole. Pourtant, leur nombre augmente, mais à un rythme proche de la croissance démographique de la métropole.

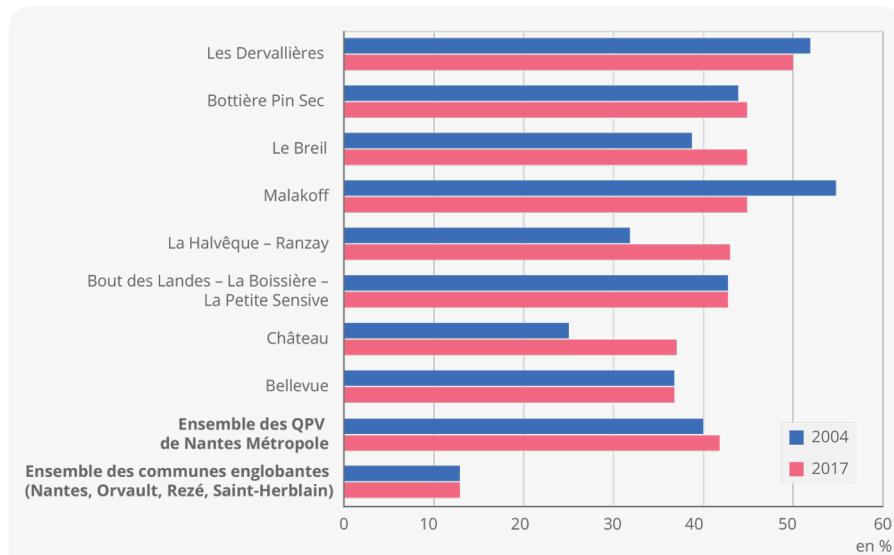
Par ailleurs, le nombre et la part des personnes aux revenus modestes, c'est-à-dire qui appartiennent aux 2^e, 3^e et 4^e déciles de 2004, diminuent. Dans une situation intermédiaire, la part de personnes ayant des revenus médians ou légèrement supérieurs (5^e, 6^e et 7^e déciles de 2004) reste relativement stable et leur nombre augmente à un rythme proche de l'ensemble de la population de Nantes Métropole. Ainsi, la suite de l'étude distingue et analyse quatre groupes de personnes pour lesquels les revenus évoluent de façon proche ► méthodologie.

Des inégalités plus marquées que dans le reste du département

En 2017, la métropole nantaise concentre davantage d'habitants dont les revenus sont situés aux extrémités de la distribution que le reste de la Loire-Atlantique. En effet, les parts des personnes aux revenus les plus bas et aux revenus les plus hauts y sont nettement plus élevées : respectivement 10 % et 40 %, comparé à 6 % et 30 % dans le reste du département.

La forte présence des personnes aux revenus les plus hauts dans la métropole est notamment liée à la part des cadres deux fois plus élevée que dans le reste du département : 12 % contre 5 %. Les prix immobiliers élevés reflètent cette surreprésentation. De fait, les habitants aux revenus moyens ou modestes ont plus de difficultés à s'y loger. La pauvreté plus marquée dans la métropole est en partie liée à la part de personnes au chômage plus élevée que dans le reste du département (7 % contre 5 %) et à une offre de logements dans le parc social plus abondante. À l'inverse, les personnes aux revenus modestes et celles aux revenus médians ou légèrement supérieurs résident moins souvent dans la métropole : respectivement 22 % et 28 %, contre 28 % et 36 % dans le reste du département. Les inégalités sont ainsi plus

► 2. Part des personnes aux revenus les plus bas dans les QPV en 2004 et 2017



Source : Insee, RFL 2004 et Filosofi 2017.

marquées à Nantes Métropole : en 2017, le rapport entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres y est de 5,6 contre 3,5 dans le reste du département.

De plus, entre 2004 et 2017, les disparités augmentent à Nantes Métropole, alors qu'elles diminuent dans le reste du département. En effet, dans le reste de la Loire-Atlantique, les parts des personnes aux revenus les plus bas et aux revenus modestes diminuent de manière significative (respectivement -2 points et -14 points), tandis que la part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs augmente de 5 points.

Les évolutions sont différentes à Nantes Métropole, où la part des revenus les plus bas est stable et celle des revenus modestes baisse de 8 points. La part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs baisse légèrement (-2 points). Enfin, la hausse observée sur les plus hauts revenus est identique à Nantes Métropole et dans le reste du département (+10 points).

Davantage de personnes aux revenus les plus bas dans les QPV

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont par définition des territoires où la pauvreté est la plus présente. Ainsi, en 2017, dans les QPV de Nantes Métropole, la part des personnes aux revenus les plus bas est trois fois plus élevée (42 %) que dans les villes englobantes qui les accueillent (Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain) ► figure 2. Les populations aux revenus modestes sont aussi plus présentes dans les QPV : 38 % contre 23 % dans l'ensemble

des villes englobantes. En revanche, les personnes aux revenus médians, légèrement supérieurs ou les plus élevés sont très peu présentes dans les QPV : respectivement 15 % et 5 %, contre 26 % et 38 % dans l'ensemble des villes englobantes.

En 2017 comme en 2004, les QPV restent des territoires de résidence pour les ménages en situation de précarité financière et l'écart semble se creuser avec le reste de la métropole. Sur cette période, la part des personnes aux revenus les plus bas augmente de 2 points dans les QPV, alors qu'elle stagne dans l'ensemble des communes englobantes. La part des populations aux revenus modestes diminue moins dans les QPV que dans l'ensemble des villes englobantes : -5 points contre -7 points. Enfin, la part des personnes aux plus hauts revenus augmente dans les QPV (+2 points), même si cette hausse est moins rapide que celle des villes englobantes (+9 points).

Malakoff et Les Dervallières : une hausse modérée des revenus

La composition de certains QPV évolue vers davantage de mixité sociale, même si le profil des habitants reste très éloigné de la moyenne de la métropole nantaise. Ainsi, de 2004 à 2017, la part des personnes aux revenus les plus élevés augmente de 5 points à Malakoff et de 2 points aux Dervallières. La part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs est aussi en hausse : +4 points à Malakoff et +3 points aux Dervallières. Par ailleurs, la part des populations aux revenus modestes est stable à Malakoff, alors qu'elle diminue de 3 points aux Dervallières.

Enfin, les personnes aux revenus les plus bas résident de moins en moins souvent dans ces QPV. Leur part diminue de 10 points à Malakoff et de 2 points aux Dervallières. Ces quartiers ont notamment bénéficié de l'arrivée de catégories sociales plus mixtes, en lien avec la diversification de la production de logements neufs et la politique de réorientation de l'attribution des logements sociaux vers des populations plus aisées. Au-delà des logements, le parcours résidentiel des populations est accompagné par l'aménagement urbain et la restructuration du quartier (services, équipements).

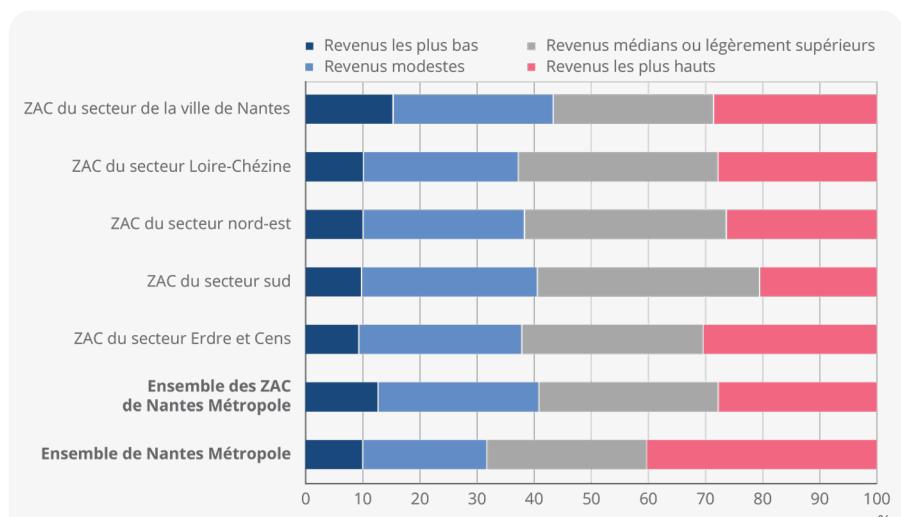
A contrario, la part des personnes aux revenus les plus bas progresse à Château, La Halvèque-Ranzay et Le Breil : respectivement +12 points, +11 points et +7 points. La part des populations aux revenus modestes diminue aussi : -11 points à Château, -9 points à La Halvèque-Ranzay et -6 points au Breil. Concomitamment, la part des personnes aux revenus médians, légèrement supérieurs et les plus élevés est en quasi-stagnation. Des projets urbains sont en cours, notamment à Château, pour enrayer cette paupérisation.

Les évolutions sont moins marquées dans les autres QPV, même si elles vont dans le sens d'une redistribution des revenus à la hausse, à l'image de l'évolution globale dans la métropole. La part des personnes aux revenus les plus bas est quasiment stable à Bellevue et Bout des Landes-La Boissière-La Petite Sensive, alors qu'elle augmente de 2 points à Bottière Pin Sec. La part des populations aux revenus modestes diminue dans ces trois QPV (de -3 points à -4 points). Par ailleurs, la part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs augmente de 3 points à Bout des Landes-La Boissière-La Petite Sensive et celle des habitants aux revenus les plus élevés croît de 3 points à Bellevue.

Davantage de mixité dans les ZAC

En 2017, dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) de Nantes Métropole, les populations aux revenus modestes sont plus présentes qu'en moyenne dans la métropole : 28 % contre 22 % ► figure 3. Il s'agit en effet de quartiers dans lesquels la politique d'aménagement est

► 3. Part des habitants des ZAC par groupe de revenus et par secteur en 2017



Champ : ZAC de Nantes Métropole, avec retrait des ZAC de Madeleine Champ de Mars et Malakoff.
Source : Insee, Filosofi 2017.

volontairement orientée vers une offre diversifiée de logements. L'objectif est de permettre aux habitants de réaliser leur parcours résidentiel au cœur de la métropole nantaise. Leur part est particulièrement élevée dans les secteurs Erdre et Cens (29 %) et sud (31 %). Dans le secteur Loire-Chézine, elle est plus élevée dans la ZAC Ouest Centre-Ville (29 %) située dans la commune de Couëron. Dans la ville de Nantes, elle est plus élevée dans les ZAC Erdre et Porterie et Bottière Chénaie (31 %).

Les personnes aux revenus les plus bas résident davantage dans les ZAC qu'en moyenne dans Nantes Métropole : 13 % contre 10 %. Elles sont nombreuses dans les ZAC de la ville de Nantes (16 %), notamment dans les ZAC de Bottière-Chénaie (19 %) et Pré-Gauchet (18 %) dont l'aménagement est terminé, et dans la ZAC de l'Île de Nantes (16 %) en cours d'aménagement.

Par ailleurs, la part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs est un peu plus élevée dans les ZAC qu'à Nantes Métropole : 31 % contre 28 %. Cette part est particulièrement élevée dans les secteurs sud (39 %), Loire Chézine et nord-est (35 %). Dans le secteur Loire-Chézine, cette part est plus élevée dans la ZAC Ouest Centre-Ville localisée à Couëron (39 %). Cette ZAC est ancienne

et a attiré des familles modestes, parmi lesquelles étaient sans doute peu présents les ménages très pauvres, du fait de la nécessité de posséder une voiture pour se déplacer. Dans la ville de Nantes, cette part est plus élevée dans la ZAC Erdre et Poterie (34 %).

En revanche, les personnes aux revenus les plus élevés sont nettement sous-représentées dans les ZAC par rapport à l'ensemble de la métropole nantaise : 28 % contre 40 %. Tout en restant en dessous de la moyenne métropolitaine, elles sont cependant plus présentes dans le secteur Erdre et Cens (30 %). Dans le secteur Loire-Chézine, leur part est plus élevée dans la ZAC de La Solvardière (34 %) située à Saint-Herblain, où l'offre de logements sociaux et abordables est moins importante que dans les ZAC plus récentes. Et dans la ville de Nantes, elle est plus élevée dans les ZAC Île de Nantes (31 %) et Pré Gauchet (32 %).

Les ZAC encouragent la construction de quartiers mixtes en accueillant des ménages avec tout niveau de revenus. Elles limitent la gentrification qui s'observe à l'échelle de la métropole, avec une offre de logements orientée vers des profils diversifiés. ●

Hélène Chesnel, Louisa Hamzaoui (Insee)

► Encadré 2 - Ségrégation résidentielle dans le pôle de l'aire d'attraction de la ville de Nantes

Pour compléter l'analyse par commune et par quartier, il est intéressant d'analyser comment les différents groupes de revenus se répartissent à un niveau géographique fin. La ségrégation mesure la propension des habitants d'une catégorie de revenus à résider dans des quartiers où sont surreprésentées les personnes de cette même catégorie.

En 2017, le niveau de ségrégation du pôle de l'aire d'attraction de la ville de Nantes est le 2^e plus élevé parmi les pôles comparables

► **méthodologie**, après celui de Rennes. À l'inverse, la ségrégation est la moins marquée dans le pôle de Nice. Les personnes qui appartiennent aux groupes de revenus des deux extrémités de la distribution (1^{er} et 5^e quintiles) ont tendance à plus se ségréguer que les autres. Elles habitent plus souvent dans des quartiers où vivent des personnes du même groupe qu'elles.

De 2004 à 2017, le niveau de ségrégation augmente dans le pôle de Nantes. Cette hausse le place au 3^e rang des plus fortes augmentations, après les pôles de Rennes et Toulouse. Si la hausse observée dans le pôle de Toulouse présente peu d'écart avec celle du pôle de Nantes, celle mesurée dans le pôle Rennes est plus marquée. La hausse de la ségrégation concerne les personnes de tous les quintiles, excepté celles du 2^e quintile pour lesquelles la ségrégation diminue. Par ailleurs, la hausse de la ségrégation est nettement moins marquée pour les personnes du 5^e quintile.

► Définitions

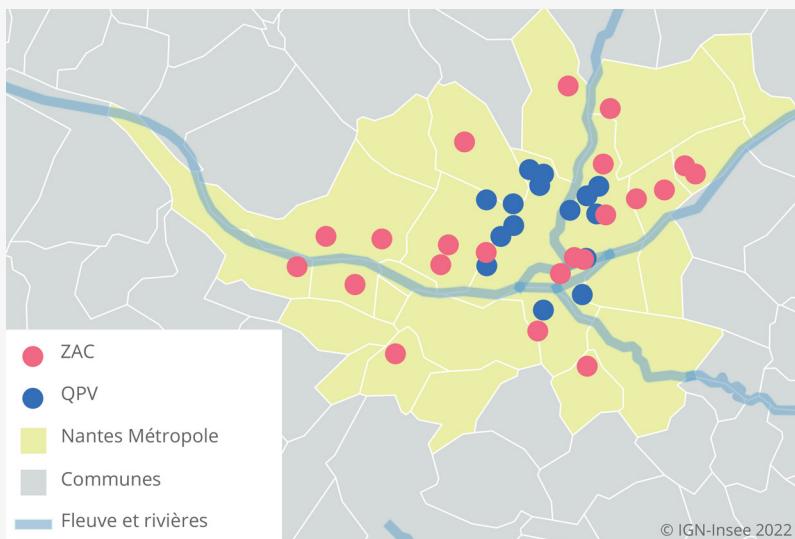
Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ils sont situés dans des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants en 2011 et comptaient lors de leur découpage au moins 1 000 habitants. Ils se caractérisent par un écart de développement économique et social par rapport au territoire national d'une part, et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle ils se situent (écart mesuré par le revenu médian par unité de consommation). La métropole de Nantes regroupe 15 QPV. Les **communes englobantes des QPV** sont Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain. Les résultats présentés dans cette étude concernent uniquement les QPV d'au moins 1 000 ménages ou 2 000 habitants.

Les **zones d'aménagement concerté (ZAC)** sont les zones territoriales à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains.

Des cartes des QPV et des ZAC sont disponibles sur Insee.fr dans les données complémentaires de l'étude.

Les **déciles** sont les valeurs qui partagent une distribution de salaires, de revenus, etc., en dix parties d'effectifs égaux. Pour une distribution de salaires, le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires et le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

► Localisation des QPV et des ZAC de Nantes Métropole



Source : Nantes Métropole, zones d'aménagement concerté, 2017.

► Pour en savoir plus

- **Chesnel H., Hamzaoui L.**, « De fortes disparités de revenus selon les communes de Nantes Métropole », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 126, juin 2022.
- **Chesnel H., Fouchard C.**, « 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 89, mai 2021.
- **Floch J.-M.**, « Niveaux de vie et ségrégation dans douze métropoles françaises » in *Économie et statistique/Economics and statistics* n° 497-498, p. 73-97, février 2018.
- **Houdré C. et al.**, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté » in *Insee Références - Les revenus et le patrimoine des ménages* Édition 2012, juillet 2012.

► Méthodologie

L'**évolution des parts des personnes dans les déciles de revenus de 2004 à 2017** est calculée à seuils de déciles constants établis en 2004 sur le périmètre de Nantes Métropole, et en tenant compte de l'inflation. Les seuils des déciles 2017 correspondent donc aux seuils de 2004 augmentés du taux d'inflation sur la période. Cette méthode est similaire à celle utilisée pour la pauvreté ancrée dans le temps. Les revenus pris en compte sont les revenus annuels déclarés du ménage rapportés au nombre d'unités de consommation (UC). Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Les déciles de revenus ont été regroupés en quatre catégories, au regard de l'évolution de la répartition des personnes :

- les revenus les plus bas : 1^{er} décile (moins de 8 000 euros par an en 2017). Cette approche est différente de la définition habituelle de la pauvreté, qui touche 12,2 % des habitants de Nantes Métropole en 2019 ;
- les revenus modestes : 2^e, 3^e et 4^e déciles (de 8 000 à moins de 17 800 euros par an en 2017) ;
- les revenus médians ou légèrement supérieurs : 5^e, 6^e et 7^e déciles (de 17 800 à moins de 26 300 euros par an en 2017) ;
- les revenus les plus hauts : 8^e, 9^e et 10^e déciles (26 300 euros ou plus par an en 2017).

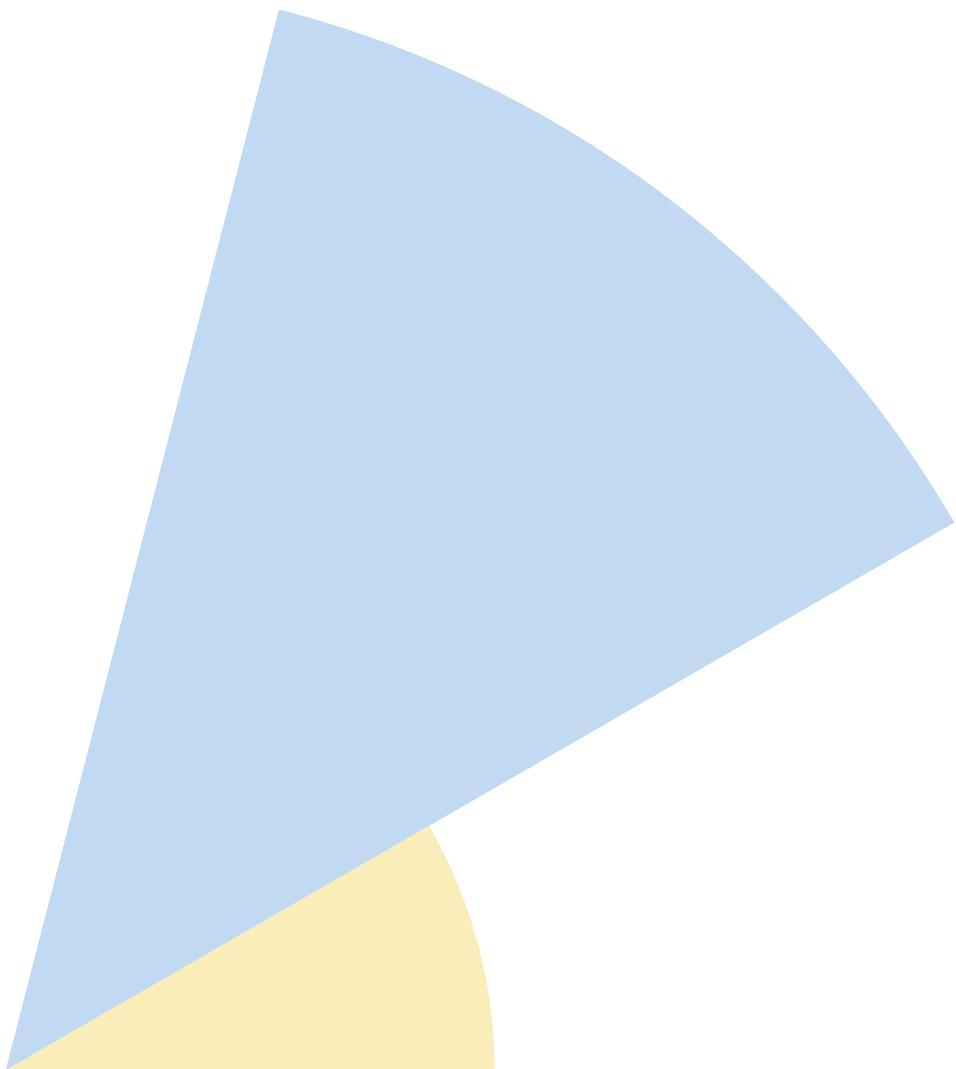
Les **métropoles comparables à Nantes Métropole** en nombre d'habitants sont les métropoles de Bordeaux, Montpellier, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse. De même, les **pôles comparables au pôle principal de l'aire d'attraction de la ville de Nantes** sont les pôles principaux des aires d'attraction des villes précédemment citées.

La **ségrégation** est évaluée par l'indice de Theil. Il mesure l'écart de mixité entre les habitants du pôle de l'aire d'attraction de la ville de Nantes et celle de chaque carreau du pôle (carreaux de 200 mètres de côté et de 20 ménages ou plus). Les habitants sont répartis en 5 groupes de revenus (par quintile). Les écarts de mixité sont pondérés par le nombre d'habitants de chaque carreau.

► Encadré Partenaires

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee des Pays de la Loire et Nantes Métropole.

Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires



Des fragilités qui renforcent l'exposition à la pauvreté dans les territoires

La pauvreté peut se superposer à d'autres formes de difficultés sociales et être associée à des facteurs potentiellement aggravants. Une approche territorialisée permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces facteurs élargis. Cette approche conduit à analyser des indicateurs dont certains sont liés à la pauvreté, d'autres plus indépendants ou contextuels : situation défavorable sur le marché du travail, faible niveau de formation initiale, situation familiale particulière, difficulté d'accès au logement, difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité.

Pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté monétaire, vivre au sein de territoires exposés à d'autres formes de fragilités économiques ou sociales peut contribuer à renforcer leur situation de précarité.

Ces fragilités sont appréhendées ici en sept thèmes : insertion professionnelle, niveau de formation initiale, logement, situations familiales, mobilité, accès aux soins, accès aux services publics.

Au sein de chacun de ces thèmes, l'analyse de trois indicateurs permet d'estimer la fragilité d'un territoire au regard de critères nationaux. Ainsi, une intercommunalité sera qualifiée de « très fragile », si pour deux indicateurs, elle se situe dans les 10 % des intercommunalités françaises les plus touchées (9^e décile), et, pour un troisième indicateur, si elle est au moins dans les 25 % les plus touchées (3^e quartile). Au sein des territoires restants, une intercommunalité sera qualifiée de « fragile » dès lors qu'elle a un indicateur situé dans le 9^e décile, ou au moins deux indicateurs situés dans le 3^e quartile.

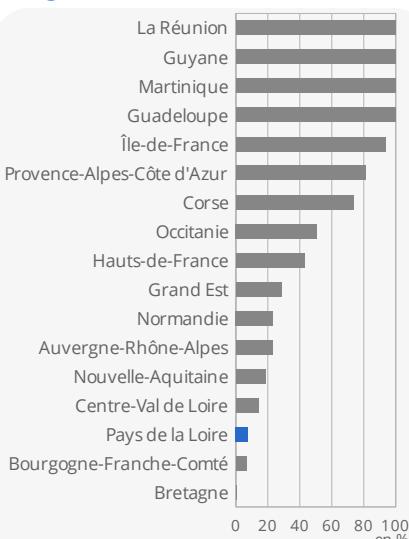
Certaines intercommunalités « non fragiles » au niveau national peuvent apparaître comme « fragiles » au niveau régional si, sur au moins deux indicateurs, elles font partie au niveau régional du 3^e quartile des intercommunalités les plus touchées [► méthodologie](#).

En 2020, les Pays de la Loire, 7,6 % de la population vit dans une intercommunalité « très fragile », relativement au niveau national, pour au moins un thème [► figure 1](#).

La région est parmi les moins touchées, derrière la Bourgogne-Franche-Comté (6,8 %) et la Bretagne (0,2 %). En France, 44,0 % de la population réside dans une intercommunalité « très fragile ».

Parmi les sept thèmes étudiés, le niveau de fragilité est élevé principalement pour le thème des situations familiales. En effet dans les Pays de la Loire, 5,5 % de la population réside dans une intercommunalité « très fragile » sur ce thème, contre 0,0 % à 1,3 % pour les six autres thèmes [► figure 2](#).

► 1. Part de la population résidant dans une intercommunalité « très fragile »



Note : intercommunalité très fragile au niveau national, pour au moins un thème parmi les sept.

Sources : voir les sources du dossier.

► 2. Part de la population vivant dans une intercommunalité ligérienne « très fragile » ou « fragile » au niveau national

Thèmes	Très fragile	Fragile
Insertion professionnelle	0,0	6,1
Niveau de formation initiale	1,1	15,6
Logement	0,0	33,0
Situations familiales	5,5	26,6
Mobilité	0,0	10,1
Accès aux soins	1,3	27,5
Accès aux services publics	0,0	9,5

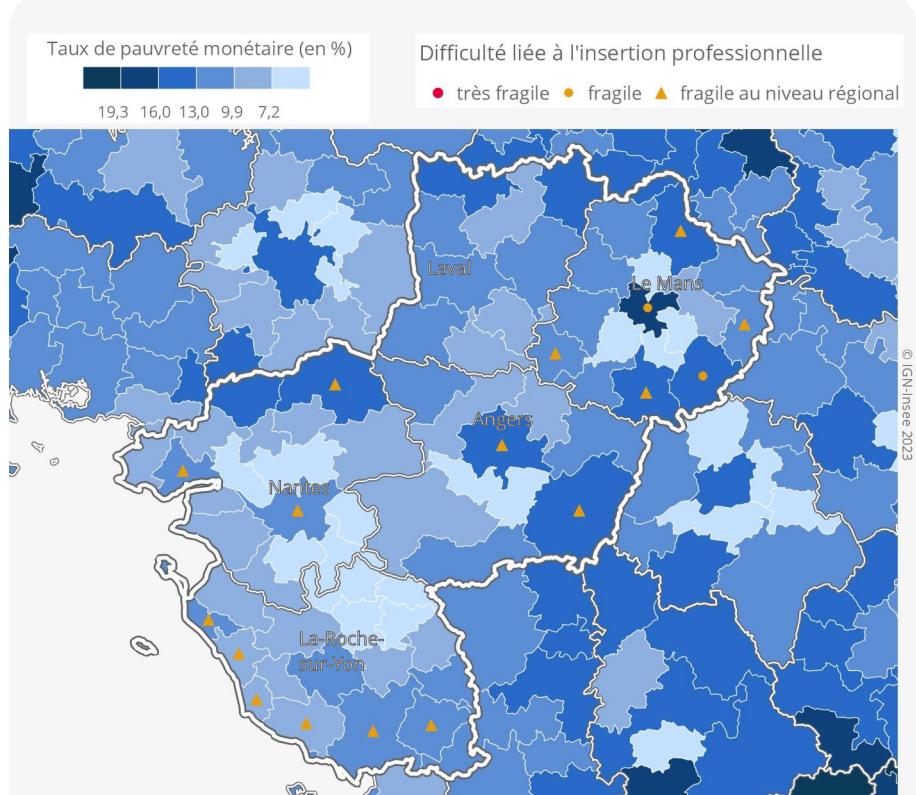
Champ : population des intercommunalités dont la ville la plus peuplée est située dans les Pays de la Loire.

Sources : voir les sources du dossier.

THÈME 1 : INSERTION PROFESSIONNELLE

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail et la pauvreté sont étroitement liées. En effet, le taux de pauvreté monétaire et le taux de chômage sont fortement corrélés au niveau des intercommunalités des Pays de la Loire. Concernant le chômage de longue durée, la corrélation est la même. Toutefois, il amplifie les difficultés d'insertion. Certains territoires touchés par un fort degré de pauvreté sont aussi concernés par une insertion plus difficile des jeunes. Néanmoins, les jeunes de 16 à 25 ans, ni en emploi ni en formation, sont fortement présents dans ces territoires.

► 3. Fragilités sur le thème de l'insertion professionnelle et taux de pauvreté monétaire, par intercommunalité



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; Insee, recensement de la population 2020.

► 4. Les intercommunalités les plus fragiles sur le thème de l'insertion professionnelle

en %

Intercommunalité	Nom de la commune la plus peuplée de l'intercommunalité	Fragilité	Part des chômeurs (RP*)	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	Part des jeunes 16-25 ans ni en emploi ni en formation
CU Le Mans Métropole	Le Mans	++	16,0	45,1	40,5
CC Loir-Lucé-Bercé	Montval-sur-Loir	++	11,4	52,9	33,7
Nantes Métropole	Nantes	+	11,8	38,4	31,1
CU Angers Loire Métropole	Angers	+	14,0	42,6	35,2
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	Saint-Nazaire	+	12,6	38,3	33,8
CA Saumur Val de Loire	Saumur	+	12,5	41,1	34,4
CA Les Sables d'Olonne Agglomération	Les Sables-d'Olonne	+	12,1	42,7	31,7
CC Sud Vendée Littoral	Luçon	+	12,5	41,4	32,4
CA du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Saint-Hilaire-de-Riez	+	12,4	36,0	33,1
CC Châteaubriant-Derval	Châteaubriant	+	11,0	42,5	30,4
CC Pays de Fontenay-Vendée	Fontenay-le-Comte	+	11,6	43,8	33,4
CC Vendée Grand Littoral	Talmont-Saint-Hilaire	+	11,9	42,8	30,4

*RP : la part de chômeurs au sens du recensement de la population diffère du taux de chômage au sens du Bureau international du travail.

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des intercommunalités français (9 ^e décile)	15,7	51,0	44,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités français (3 ^e quartile)	13,2	46,7	39,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités de la région (3 ^e quartile régional)	11,0	41,0	31,1

Champ : intercommunalités dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : les intercommunalités sont classées par degré de fragilité et population décroissante.

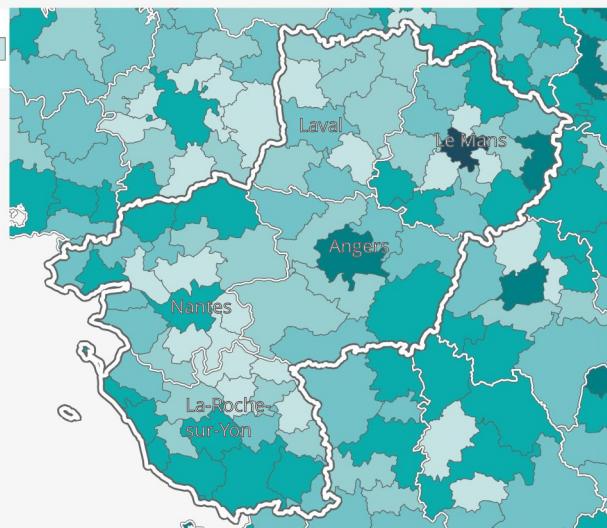
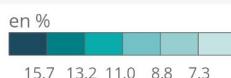
Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 5a. Part des chômeurs au sens du recensement de la population

Indicateur : rapport entre le nombre de chômeurs, au sens du recensement, âgés de 15 à 69 ans et le nombre d'actifs âgés de 15 à 69 ans (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Au sens du recensement, est chômeur toute personne qui s'est déclarée « chômeur » (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle emploi. En France hors Mayotte, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 8,0 % en 2020, contre 12,7 % au sens du recensement.

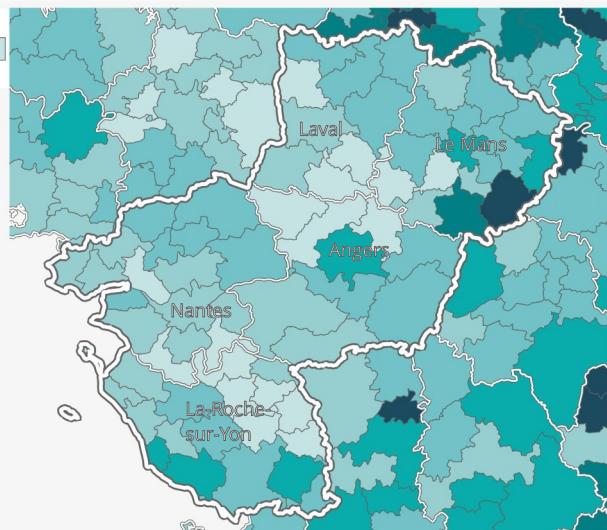
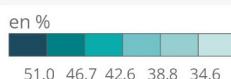


© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 5b. Part des chômeurs de longue durée au sens du recensement de la population

Indicateur : rapport entre le nombre de chômeurs, au sens du recensement, âgés de 15 à 69 ans en recherche d'emploi depuis un an ou plus et le nombre de personnes âgées de 15 à 69 ans déclarées au chômage au sens du recensement (inscrite ou non à Pôle emploi).

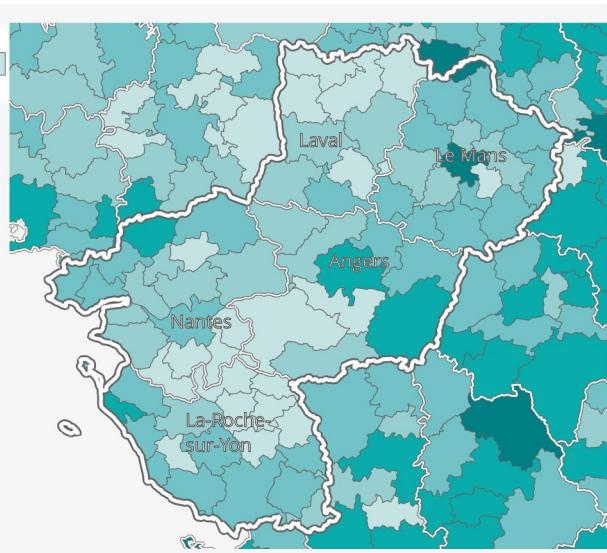


© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 5c. Part des jeunes (16-25 ans) ni en emploi ni en formation

Indicateur : part des jeunes de 16 à 25 ans ayant déclaré au recensement être sans emploi et non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours, parmi les personnes de 16 à 25 ans déclarant être non inscrites dans un établissement d'enseignement.



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

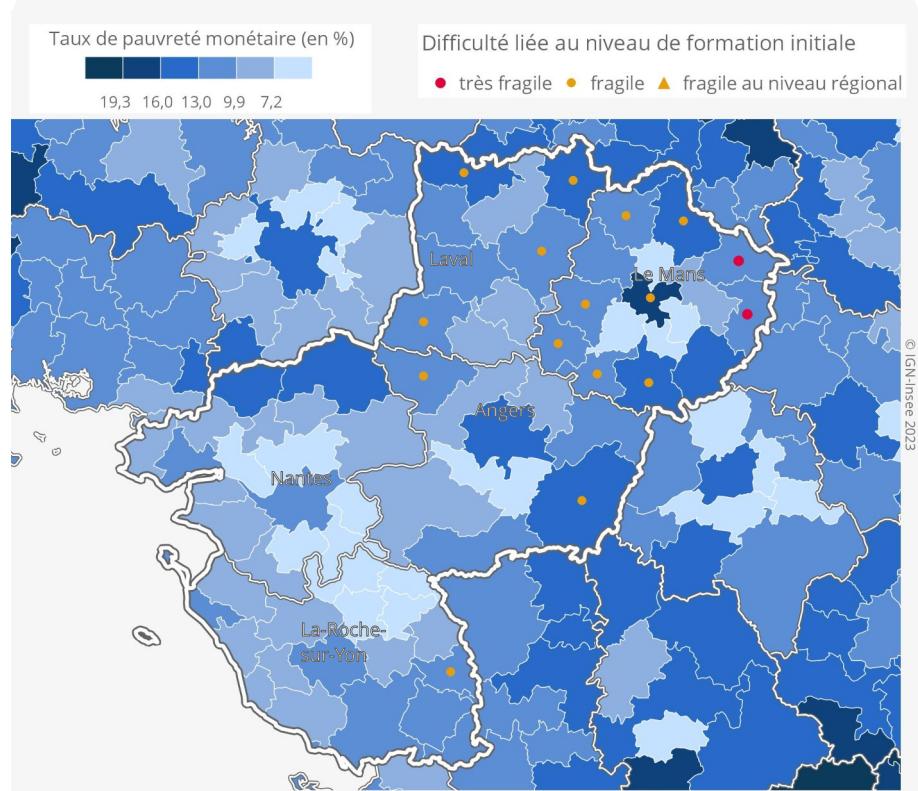
THÈME 2 : NIVEAU DE FORMATION INITIALE

Un faible niveau de formation initiale augmente fortement le risque de ne pas avoir d'emploi ou d'avoir un emploi faiblement rémunérant.

En effet, même plusieurs années après la sortie de formation initiale, les personnes peu ou pas diplômées sont nettement plus souvent inactives ou au chômage que les diplômées. Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail sont encore plus marquées pour les jeunes qu'elles ne l'étaient pour leurs aînés, faisant de la lutte contre le décrochage scolaire un enjeu de politique publique.

Un faible niveau de formation initiale peut aussi être associé à une maîtrise insuffisante des savoirs de base, tels que des difficultés de lecture ou l'absence de compétences numériques de base (illetrisme). Ces difficultés sont susceptibles d'impacter la vie quotidienne et peuvent s'avérer être des facteurs d'exclusion sociale.

► 6. Fragilités sur le thème du niveau de formation initiale et taux de pauvreté monétaire, par intercommunalité



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; Insee, recensement de la population 2020.

► 7. Les intercommunalités les plus fragiles sur le thème du niveau de formation initiale

en %

Intercommunalité	Nom de la commune la plus peuplée de l'intercommunalité	Fragilité	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans
CC du Pays de l'Huisne Sarthoise	La Ferté-Bernard	+++	26,7	46,0	57,2
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	Saint-Calais	+++	27,6	49,5	60,2
CU Le Mans Métropole	Le Mans	++	20,1	51,4	42,7
CA Saumur Val de Loire	Saumur	++	24,8	47,8	52,3
CC Anjou Bleu Communauté	Segré-en-Anjou Bleu	++	24,8	38,3	53,4
CC du Pays de Craon	Craon	++	24,4	37,2	52,8
CC du Pays Sabolien	Sablé-sur-Sarthe	++	28,0	41,0	57,7
CC Maine Saosnois	Mamers	++	26,5	34,8	57,5
CC des Coëvrons	Évron	++	26,0	35,4	54,9
CC du Pays Fléchois	La Flèche	++	25,0	27,5	53,4
CC Sud Sarthe	Le Lude	++	25,0	35,8	56,8
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	Fresnay-sur-Sarthe	++	24,1	36,5	54,2

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des intercommunalités français (9 ^e décile)	26,2	50,4	55,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités français (3 ^e quartile)	23,5	45,7	52,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	39,1	s.o.

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Champ : intercommunalités dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

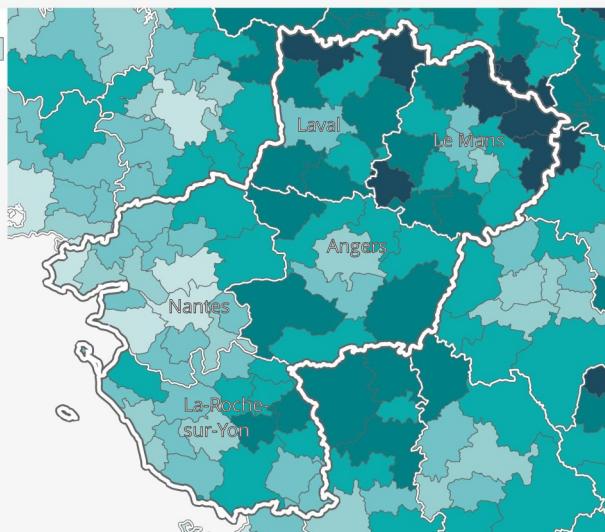
Note : les intercommunalités sont classées par degré de fragilité et population décroissante.

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 8a. Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus (standardisée par âge)

Indicateur : part des personnes âgées de 20 ans ou plus ayant déclaré être sans diplôme ou être détentrices d'un diplôme de niveau maximal égal au certificat d'études primaires (CEP) parmi les personnes âgées de 20 ans ou plus.

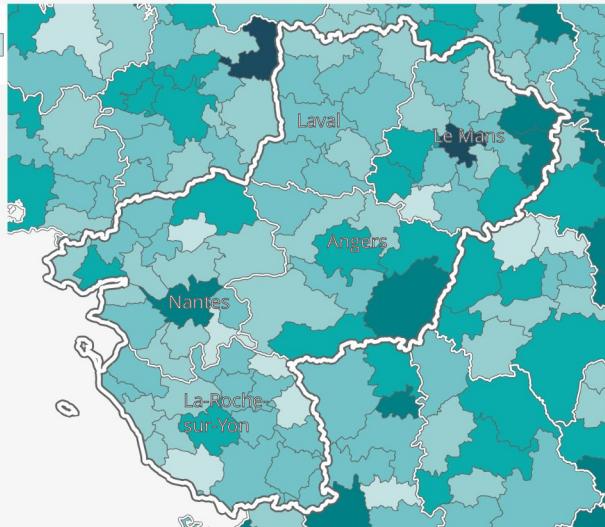
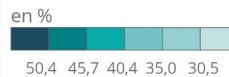
Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.



Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 8b. Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés

Indicateur : part des jeunes de 15 à 19 ans ayant déclaré être non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours et ayant comme diplôme le plus élevé le diplôme national du brevet, parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.



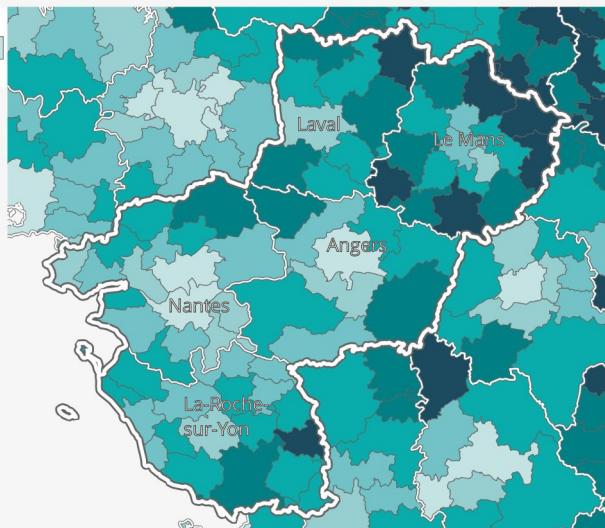
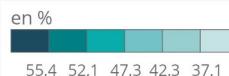
Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 8c. Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans (standardisée par âge)

Indicateur : part des personnes âgées de 20 à 65 ans ayant déclaré être sans diplôme ou avoir un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, CAP, BEP), parmi les personnes âgées de 20 à 65 ans.

Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

Cette part est standardisée selon l'âge pour permettre de comparer les territoires en supprimant les effets des différences de structure par âge de la population. Elle est calculée en prenant en compte pour chaque territoire la structure par âge quinquennal de la population.

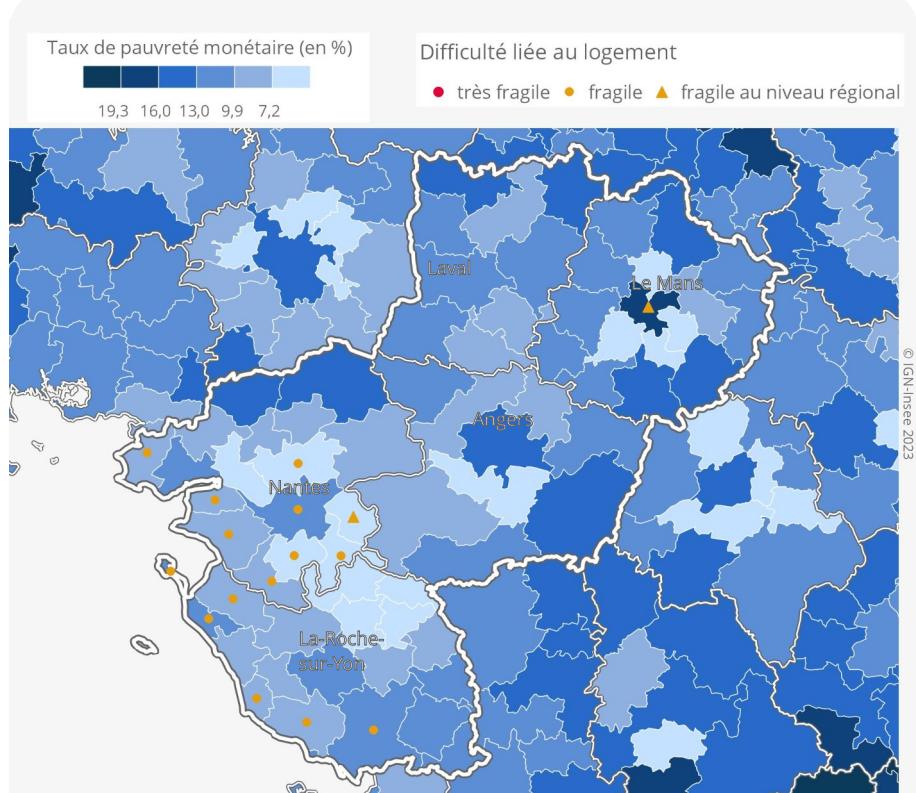


Source : Insee, recensement de la population 2020.

THÈME 3 : LOGEMENT

Lorsque l'offre de logement social n'est pas suffisante au regard des besoins et que les loyers proposés dans le parc locatif privé sont élevés, l'accès au logement peut constituer une difficulté importante pour les personnes aux revenus modestes. Ces tensions sur le marché de l'immobilier, couplées à des ressources insuffisantes, peuvent par ailleurs être à l'origine de situations de mal logement et d'inadéquation entre la taille du logement et celle du ménage.

► 9. Fragilités sur le thème du logement et taux de pauvreté monétaire, par intercommunalité



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; Insee, recensement de la population 2020 ; Estimations Anil, à partir des données du Groupe SeLoger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

► 10. Les intercommunalités les plus fragiles sur le thème du logement

Intercommunalité	Nom de la commune la plus peuplée de l'intercommunalité	Fragilité	Part des résidences principales en état de suroccupation en %	Loyers d'annonce élevés (1)	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution en nombre
Nantes Métropole	Nantes	++	3,0	xx	5,6
CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique	La Baule-Escoublac	++	1,3	xx	5,6
CA Pornic Agglo Pays de Retz	Pornic	++	1,3	xx	10,4
CC d'Erdre et Gesvres	Treillières	++	1,3	xx	6,1
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	Clisson	++	1,0	x	8,5
CA Les Sables d'Olonne Agglomération	Les Sables-d'Olonne	++	1,6	x	9,5
CC Sud Vendée Littoral	Luçon	++	1,2		8,2
CC Challans-Goës Communauté	Challans	++	1,4	x	8,1
CC Grand Lieu Communauté	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	++	1,3	x	8,3
CC Vendée Grand Littoral	Talmont-Saint-Hilaire	++	0,8	x	8,2
CC du Sud Estuaire	Saint-Brevin-les-Pins	++	1,3	xx	6,7
CC Sud Retz Atlantique	Machecoul-Saint-Même	++	1,3		14,8

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

(1) part de la pop. exposée : xxx très importante, xx importante, x importante régionalement

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des intercommunalités français (9 ^e décile)	4,0	n.c.	8,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités français (3 ^e quartile)	2,5	n.c.	5,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités de la région (3 ^e quartile régional)	1,5	n.c.	s.o.

n.c. : non concerné, s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

Champ : intercommunalités dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

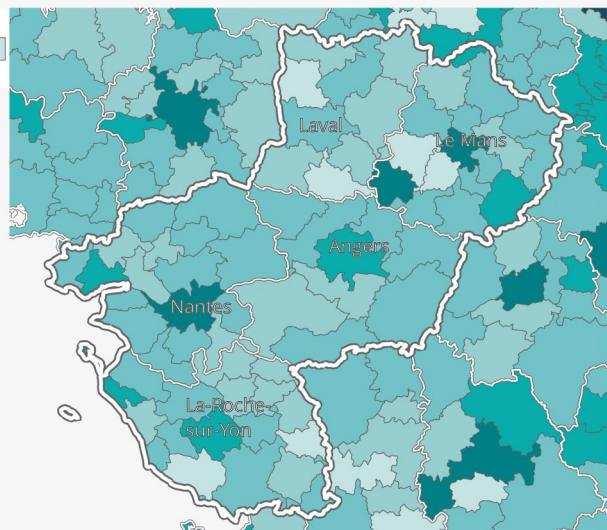
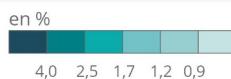
Note : les intercommunalités sont classées par degré de fragilité et population décroissante.

Sources : Insee, recensement de la population 2020 ; estimations Anil, à partir des données du Groupe SeLoger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

► 11a. Part des résidences principales en état de suroccupation

Indicateur : rapport entre le nombre de résidences principales en état de suroccupation et le nombre de résidences principales (hors studio occupé par une personne).

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à une occupation normale.



© IGN-Insee 2023

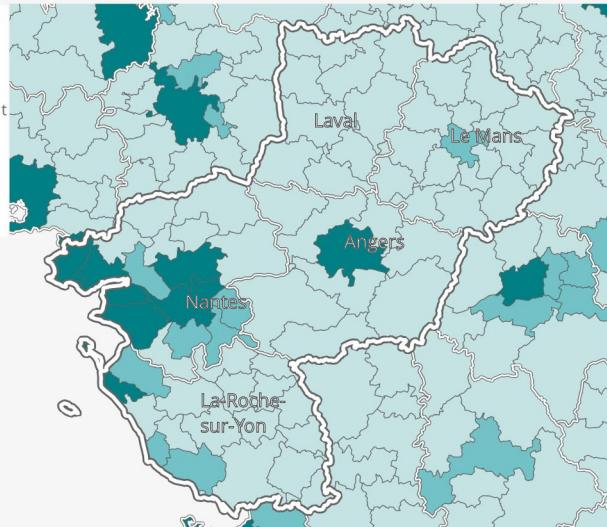
Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 11b. Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés

Indicateur : part de la population de l'intercommunalité vivant dans une commune avec des loyers élevés.

Des indicateurs de loyer du parc locatif privé à l'échelle de la commune sont estimés par l'Agence nationale pour l'Information et le Logement (Anil) grâce à l'utilisation des données d'annonces parues sur les plateformes leboncoin et le groupe SeLoger sur la période 2018 – 2022.

Un loyer est ici considéré comme élevé lorsqu'il est supérieur au loyer minimal auquel est exposée la moitié des locataires du territoire (médiane du loyer d'annonce pondérée par la population des locataires). La fragilité d'un territoire est déterminée par la part de la population soumise à un loyer élevé.

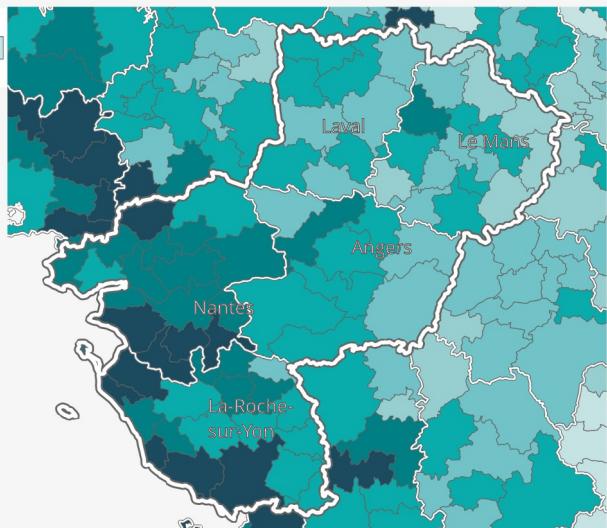


© IGN-Insee 2023

Sources : estimations Anil, à partir des données du Groupe SeLoger et leboncoin, T3 2022 ; Insee, recensement de la population 2020.

► 11c. Demandes de logement social pour une attribution

Indicateur : nombre de demandes de logement social (hors mutations), au 31 décembre 2022 pour la première localisation souhaitée, rapporté aux attributions (hors mutations), pour des personnes physiques, en 2022, pour la première localisation souhaitée.



© IGN-Insee 2023

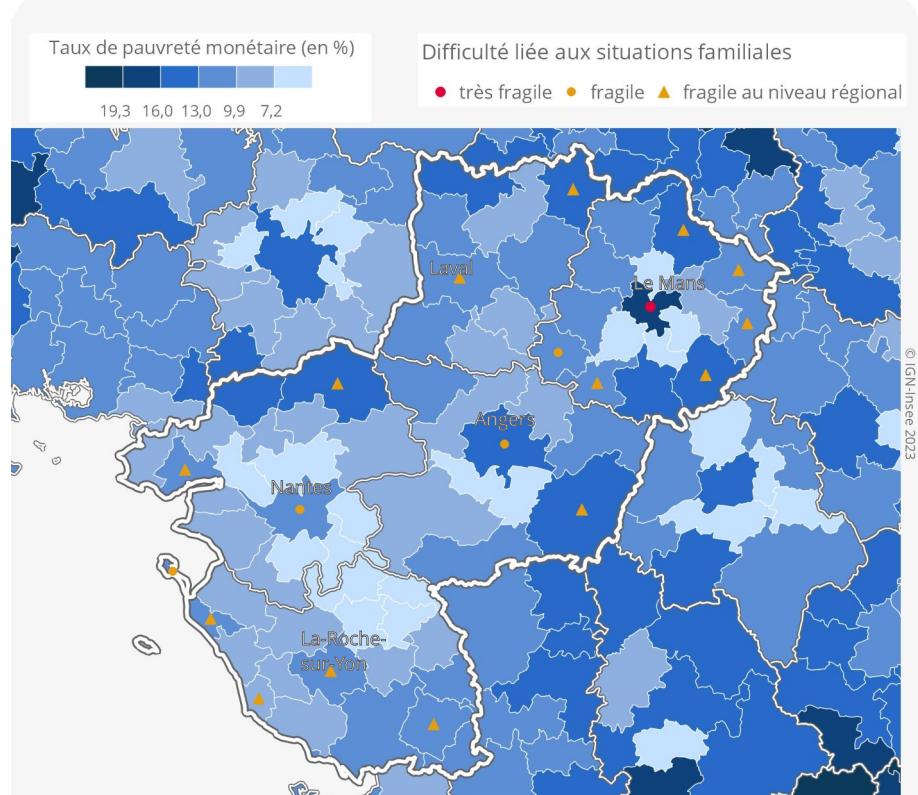
Source : Système national d'enregistrement (SNE) 2022.

THÈME 4 : SITUATIONS FAMILIALES

Les enfants constituent une population cible des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté. En effet, la pauvreté affecte dans l'immédiat le bien-être de l'enfant mais a également une incidence sur son avenir. Vivre avec un seul parent ou avoir des parents sans emploi accroît le risque de pauvreté monétaire, et au-delà le risque d'exclusion sociale et de reproduction des inégalités sociales entre générations dans le temps.

Parallèlement, les enfants dont les parents ont de faibles ressources ont des conditions de logement souvent plus précaires.

► 12. Fragilités sur le thème des situations familiales et taux de pauvreté monétaire, par intercommunalité



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; Insee, recensement de la population 2020.

► 13. Les intercommunalités les plus fragiles sur le thème des situations familiales

en %

Intercommunalité	Nom de la commune la plus peuplée de l'intercommunalité	Fragilité	Part des mineurs vivant en famille monoparentale	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	Part des mineurs vivant dans une famille avec parents sans emploi
CU Le Mans Métropole	Le Mans	+++	28,1	9,7	18,6
Nantes Métropole	Nantes	++	21,3	8,6	10,4
CU Angers Loire Métropole	Angers	++	22,7	6,5	13,2
CC du Pays Sabolien	Sablé-sur-Sarthe	++	20,0	10,0	12,0
CC de l'Île de Noirmoutier	Noirmoutier-en-l'Île	++	24,5	8,8	8,4
CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire	Saint-Nazaire	+	23,1	7,7	11,3
CA Laval Agglomération	Laval	+	18,2	5,7	7,3
CA Saumur Val de Loire	Saumur	+	18,4	4,7	9,7
CA La Roche-sur-Yon Agglomération	La Roche-sur-Yon	+	20,4	6,7	8,2
CA Les Sables d'Olonne Agglomération	Les Sables-d'Olonne	+	21,9	6,5	8,0
CC Châteaubriant-Derval	Châteaubriant	+	15,7	4,8	8,3
CC Pays de Fontenay-Vendée	Fontenay-le-Comte	+	18,0	4,0	10,5

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des intercommunalités français (9 ^e décile)	24,3	12,6	15,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités français (3 ^e quartile)	21,3	8,4	12,0
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités de la région (3 ^e quartile régional)	16,9	4,7	7,6

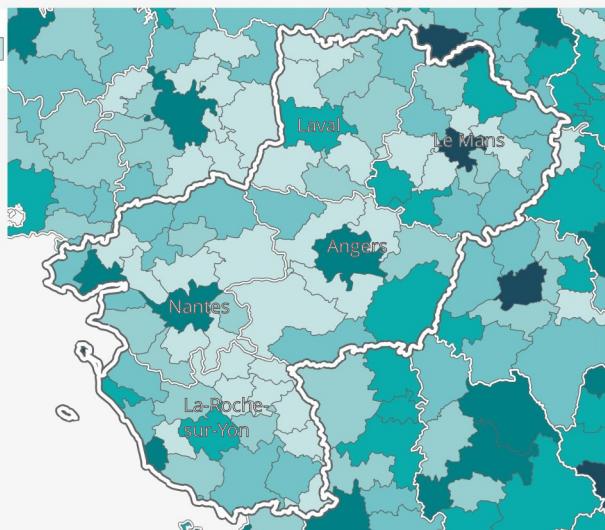
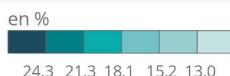
Champ : intercommunalités dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : les intercommunalités sont classées par degré de fragilité et population décroissante.

Sources : Insee, recensement de la population 2020.

► 14a. Part des mineurs vivant en famille monoparentale

Indicateur : part des mineurs vivant dans une famille monoparentale parmi les mineurs.

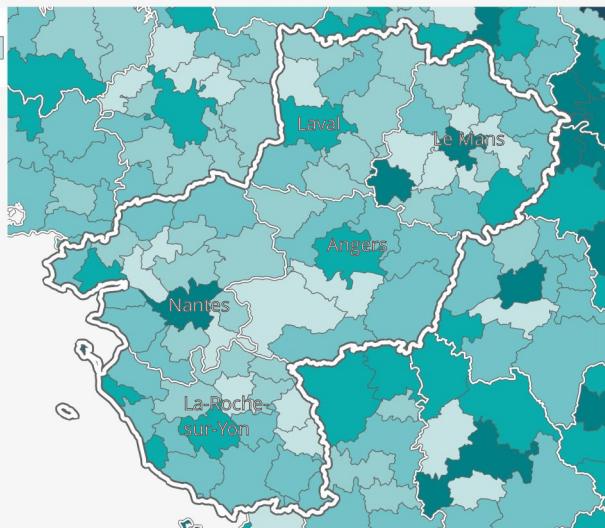
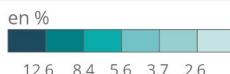


Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 14b. Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé

Indicateur : part des mineurs vivant dans un logement en état de suroccupation parmi les mineurs vivant dans un logement ordinaire.

Le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport une occupation normale.



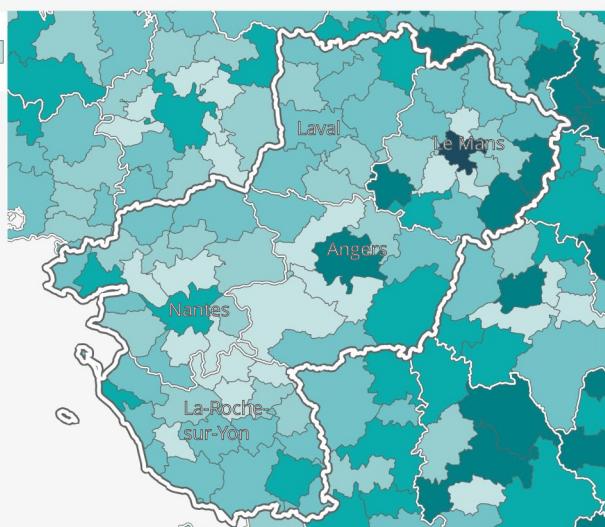
Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 14c. Part des enfants vivant dans une famille avec parents sans emploi

Indicateur : part des mineurs vivant dans une famille dont les parents sont sans emploi parmi les mineurs vivant dans une famille.

Est comptée comme mineur d'une famille toute personne qui vit avec ses parents et avec lesquels elle forme une famille. Les parents et beaux-parents qui résident avec le mineur sont considérés comme parents.

En revanche, il n'est pas tenu compte de l'activité d'un parent qui ne vit pas avec le mineur. Dans le cas de résidence alternée, le mineur est considéré vivre avec le parent avec lequel il habite à la date du recensement de la population.



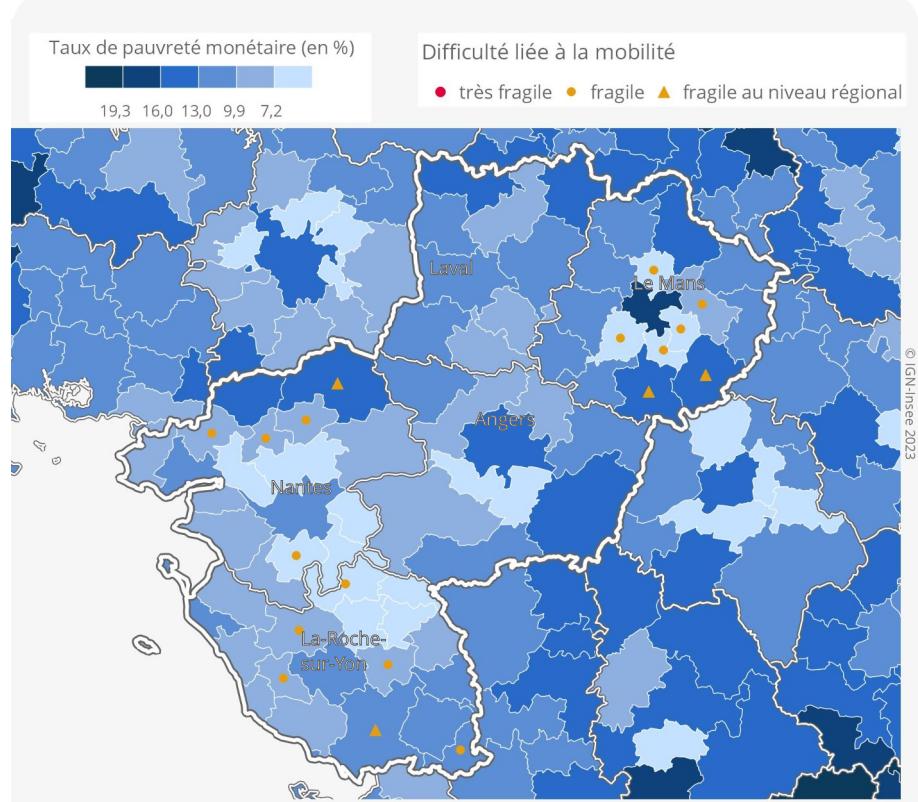
Source : Insee, recensement de la population 2020.

THÈME 5 : MOBILITÉ

Pouvoir se rendre facilement sur son lieu de travail, à un entretien d'embauche ou à une formation est un enjeu essentiel en matière de lutte contre la pauvreté. Or, selon leur lieu de résidence, les personnes en situation de pauvreté peuvent rencontrer des freins à la mobilité. La possession d'un véhicule et d'un permis de conduire sont souvent un préalable à la recherche d'emploi, surtout dans les territoires où les transports en commun sont absents et l'offre d'emploi locale limitée. Ainsi, dans ces territoires, l'usage de la voiture pour aller travailler est très élevé. De plus, dans les territoires éloignés des pôles urbains, les actifs doivent souvent parcourir une grande distance pour aller travailler : quel que soit le mode transport, le déplacement génère un coût supplémentaire.

Parallèlement, l'éloignement des services courants peut exclure davantage ou augmenter la fragilité des personnes en situation de pauvreté monétaire.

► 15. Fragilités sur le thème de la mobilité et taux de pauvreté monétaire, par intercommunalité



Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2020 ; Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

► 16. Les intercommunalités les plus fragiles sur le thème de la mobilité

en %

Intercommunalité	Nom de la commune la plus peuplée de l'intercommunalité	Fragilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	Part de la population éloignée du panier vie courante
CA Terres de Montaigu	Montaigu-Vendée	++	87,2	25,9	7,9
CC de Vie et Boulogne	Aizenay	++	90,2	13,7	10,0
CC Grand Lieu Communauté	Saint-Philibert-de-Grand-Lieu	++	90,2	14,2	4,8
CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois	Pontchâteau	++	88,9	28,3	18,0
CC du Val de Sarthe	La Suze-sur-Sarthe	++	89,4	10,0	9,4
CC Le Gesnois Bilurien	Savigné-l'Évêque	++	88,7	13,4	17,3
CC Pays de Chantonnay	Chantonnay	++	88,6	15,4	25,4
CC Maine Cœur de Sarthe	La Bazoge	++	90,8	8,9	1,0
CC du Pays des Achards	Les Achards	++	90,7	9,9	17,5
CC Orée de Bercé - Belinois	Écommoy	++	89,2	10,9	5,2
CC du Sud Est Manceau	Changé	++	90,2	10,5	4,2
CC Pays de Blain Communauté	Blain	++	86,9	45,2	23,4

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des intercommunalités français (9 ^e décile)	88,5	31,8	59,1
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités français (3 ^e quartile)	86,5	23,2	39,6
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	19,9	29,5

s.o. (sans objet) : le seuil régional est supérieur au seuil national

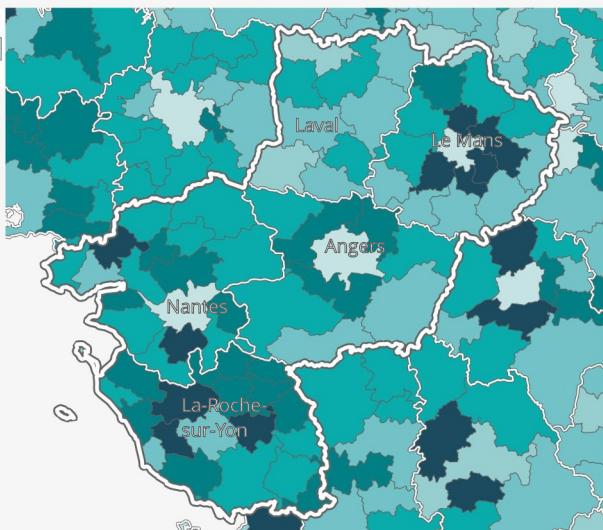
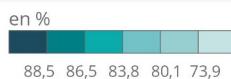
Champ : intercommunalités dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : les intercommunalités sont classées par degré de fragilité et population décroissante.

Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

► 17a. Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler

Indicateur : nombre d'actifs résidant dans le territoire, ayant un emploi et déclarant utiliser une voiture, un camion ou une fourgonnette comme mode de transport principal pour aller travailler, rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.

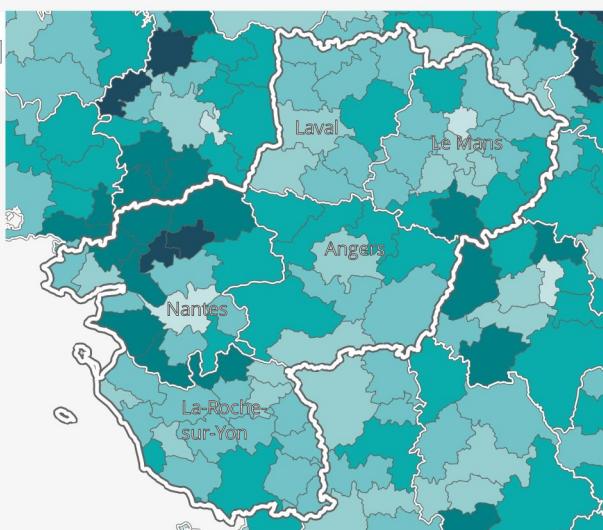


© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

► 17b. Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail

Indicateur : nombre d'actifs résidant dans le territoire et occupant un emploi dans une commune distante d'au moins 30 kilomètres de sa commune de résidence, rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans le territoire.



© IGN-Insee 2023

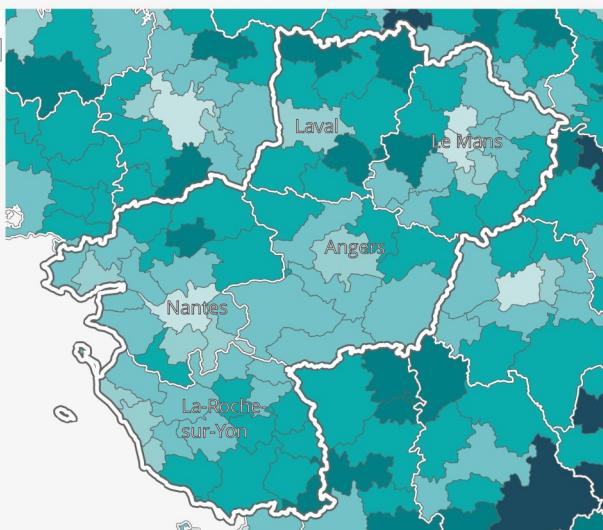
Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020.

► 17c. Part de la population éloignée du panier vie courante

Indicateur : le « panier de vie courante » est constitué de 22 équipements, retenus en fonction de leur proximité, de leur importance et usage au quotidien (banque, supermarché, boulangerie, école, médecin généraliste, pharmacie, etc.).

En France, 90 % de la population accède en moins de 8 minutes, par la route, à ce panier d'équipements (temps théorique). Les 10 % restants sont considérés comme éloignés.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers l'équipement le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.



© IGN-Insee 2023

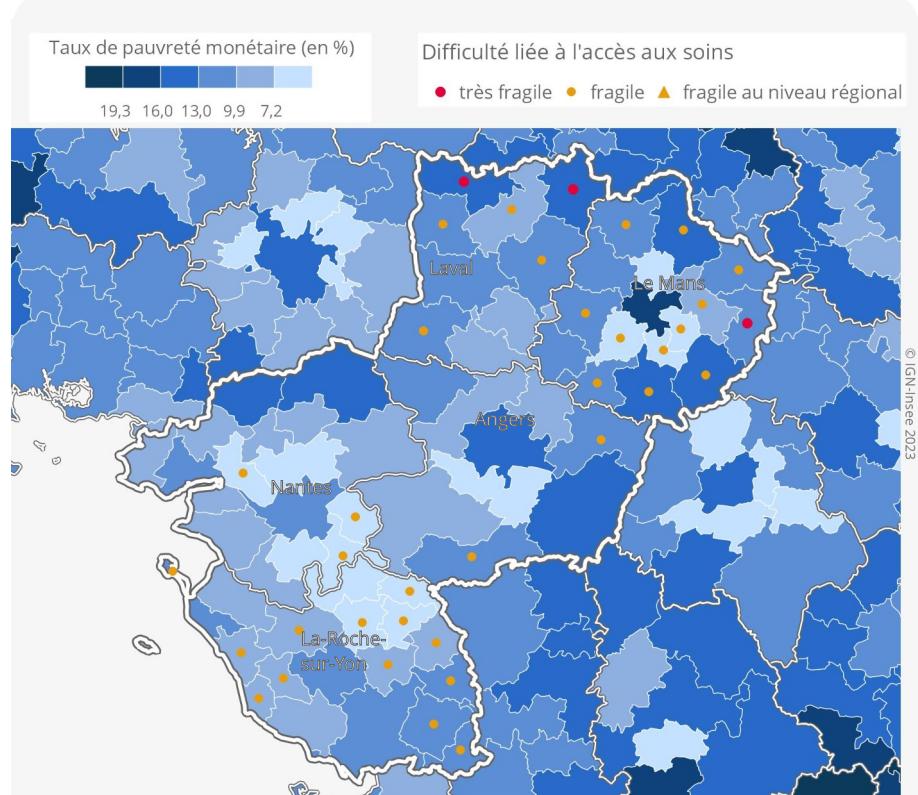
Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020, BPE 2021.

THÈME 6 : ACCÈS AUX SOINS

Les difficultés d'accès aux soins, si elles ne sont pas directement corrélées à la pauvreté monétaire, viennent renforcer la précarité des ménages, en accroissant les contraintes (temps d'attente, recherche d'un praticien, déplacements, etc.). Par ailleurs, vivre dans un territoire faiblement doté en services de santé augmente fortement le risque de renoncement aux soins des personnes en situation de **privation matérielle et sociale**.

Dans les territoires où la population est très âgée, les difficultés d'accès aux soins peuvent devenir encore plus prégnantes, notamment pour les personnes les moins favorisées. En effet, les personnes les plus âgées sont à la fois généralement moins mobiles, et davantage susceptibles de devoir recourir à plusieurs professionnels de santé.

► 18. Fragilités sur le thème de l'accès aux soins et taux de pauvreté monétaire, par intercommunalité



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; Insee, recensement de la population 2019 et 2020, distancier Métric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018.

► 19. Les intercommunalités les plus fragiles sur le thème de l'accès aux soins

Intercommunalité	Nom de la commune la plus peuplée de l'intercommunalité	Fragilité	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers	Part de la population de 80 ans ou plus
			en nb de consultation par an et par hab.		
CC du Bocage Mayennais	Ambrières-les-Vallées	+++	2,4	73	9,8
CC du Mont des Avaloirs	Villaines-la-Juhel	+++	1,9	67	8,5
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	Saint-Calais	+++	1,2	63	8,4
CA Agglomération du Choletais	Cholet	++	3,6	74	5,7
CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	Clisson	++	3,3	75	3,8
CA Les Sables d'Olonne Agglo	Les Sables-d'Olonne	++	4,0	98	10,2
CA du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Saint-Hilaire-de-Riez	++	3,0	95	8,8
CC Sèvre et Loire	Vallet	++	3,2	62	3,5
CC de Vie et Boulogne	Aizenay	++	2,9	73	3,5
CC Estuaire et Sillon	Savenay	++	3,1	65	3,3
CC Mayenne Communauté	Mayenne	++	2,4	89	6,1
CC Pays de Fontenay-Vendée	Fontenay-le-Comte	++	2,5	82	7,3

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des intercommunalités français (9 ^e décile)	2,1	75,0	8,8
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités français (3 ^e quartile)	2,5	92,7	7,4
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités de la région (3 ^e quartile régional)	s.o.	s.o.	7,0

s.o. (sans objet) : le seuil régional est inférieur au seuil national.

Champ : intercommunalités dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : les intercommunalités sont classées par degré de fragilité et population décroissante.

Sources : Insee, recensements de la population 2019 et 2020 ; distancier Métric ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018.

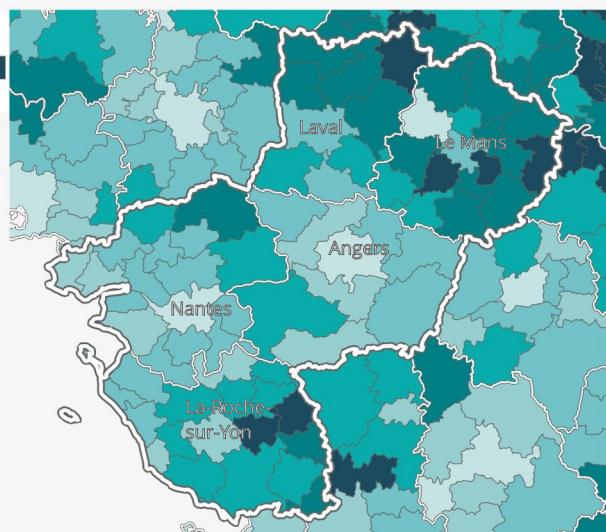
► 20a. Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes

Indicateur : le nombre de consultations ou visites accessibles pour chaque habitant par an.

L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) tient compte de l'offre de soins et de la demande adressée au médecins généralistes, de leur niveau d'activité en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune en France hors Mayotte.

Seuls les médecins de moins de 65 ans sont pris en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

en nombre de consultation par an et par habitant
4,1 3,5 3,0 2,5 2,1



© IGN-Insee 2023

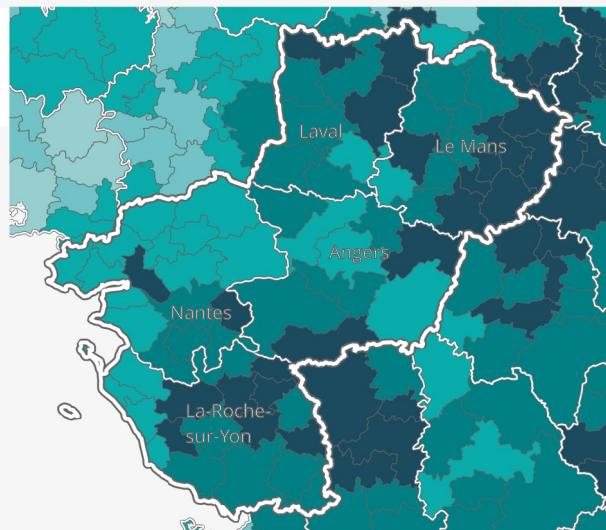
Sources : traitements Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRMprojet OSRM.

► 20b. Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers

Indicateur : nombre d'infirmiers de 65 ans ou moins en équivalent temps plein (ETP) accessibles pour 100 000 habitants. L'APL tient compte d'un recours dégressif avec la distance, du niveau d'activité des professionnels en exercice, du nombre de consultations ou visites que peuvent proposer les infirmiers accessibles ainsi que de la structure par âge de la population qui influence les besoins de soins.

Seuls les infirmiers de 65 ans ou moins, libéraux ou salariés en centre de santé, sont pris en compte. L'APL a été développée pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours. Elle rend comparable l'accessibilité de zones ayant des populations d'âges très différents.

en nombre d'ETP pour 100 000 habitants
215 167 121 93 75



© IGN-Insee 2023

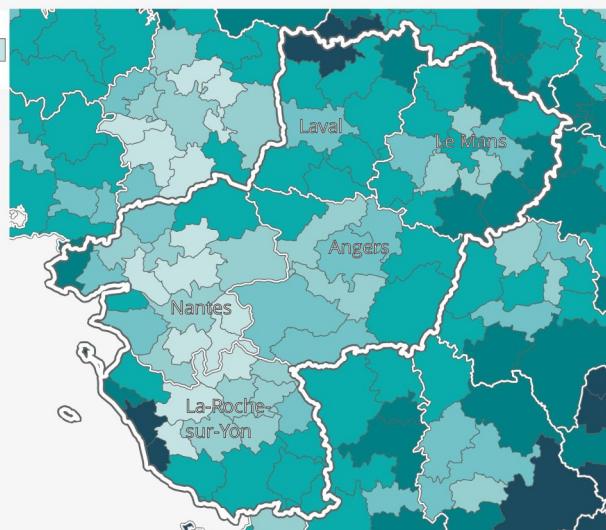
Sources : traitements Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRMprojet OSRM.

► 20c. Part de la population de 80 ans ou plus

Indicateur : part des personnes âgées de 80 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire au sens du recensement, parmi les personnes vivant dans un logement ordinaire.

Un logement ordinaire est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation, séparé et indépendant. Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, services de moyen ou long séjour, communautés religieuses, etc.) ne sont pas considérés comme des logements ordinaires.

en %
8,8 7,4 6,0 4,9 4,0



© IGN-Insee 2023

Source : Insee, recensement de la population 2020.

THÈME 7 : ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

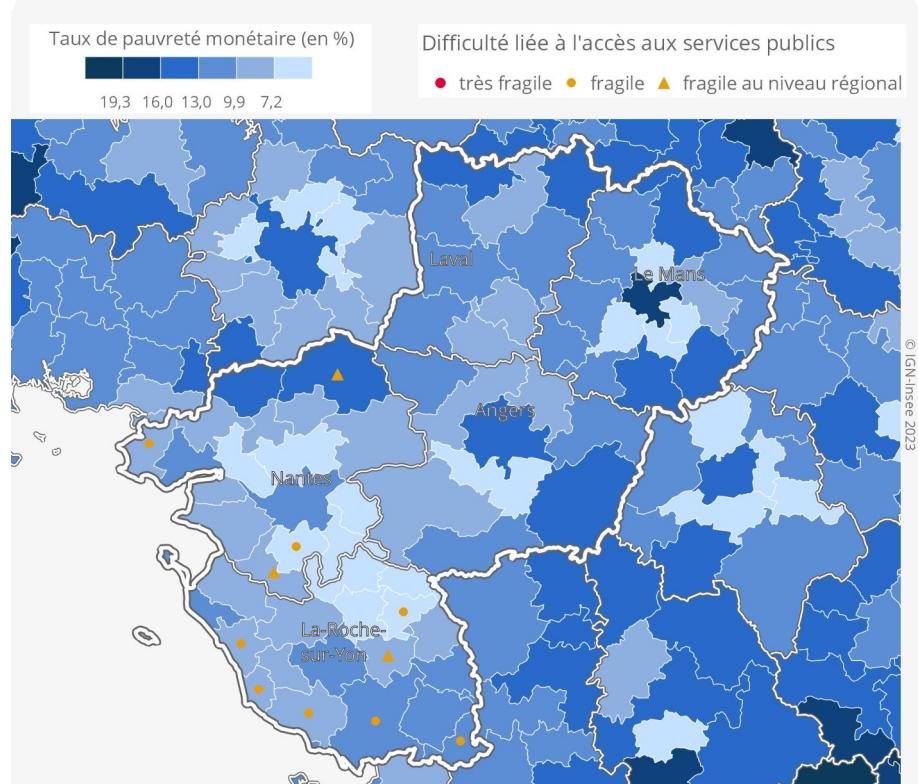
L'accès aux droits et aux services sociaux est un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté.

Selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), « la question d'accessibilité à un mode d'accueil se pose de manière accrue pour les familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion ; c'est un enjeu clef si l'on veut que les mères seules retrouvent le chemin de l'emploi ; pour les enfants, l'enjeu est leur socialisation et leur développement futur. »

Par ailleurs, afin de ne pas exclure la population la plus éloignée des usages d'internet, la proximité des services publics reste indispensable, notamment dans le cadre de la lutte contre le non recours aux droits. Parallèlement, l'inclusion numérique nécessite un accès de bonne qualité aux réseaux de communication.

Dans les Pays de la Loire au 1^{er} janvier 2023, l'accès en voiture aux services publics est de 6,7 minutes en moyenne, depuis le déploiement du réseau France services.

► 21. Intercommunalités fragiles sur le thème de l'accès aux services publics et taux de pauvreté monétaire



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM ; recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF ; CPAM ; ARCEP 2022.

► 22. Les intercommunalités les plus fragiles sur le thème de l'accès aux services publics

Intercommunalité	Nom de la commune la plus peuplée de l'intercommunalité	Fragilité	Capacité théorique d'accueil du jeune enfant	Accès aux équipements France services	Part des locaux raccordables à la fibre
			pour 100 enfants de moins de trois ans		
CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique	La Baule-Escoublac	++	78,1	15,9	91,4
CA Les Sables d'Olonne Agglomération	Les Sables-d'Olonne	++	81,3	16,4	81,9
CC Sud Vendée Littoral	Luçon	++	80,2	12,4	66,4
CA du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Saint-Hilaire-de-Riez	++	99,2	11,9	73,1
CC Grand Lieu Communauté	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	++	81,2	14,7	54,1
CC Vendée Grand Littoral	Talmont-Saint-Hilaire	++	87,5	14,0	75,4
CC du Pays des Herbiers	Les Herbiers	++	78,1	11,8	68,7
CC Vendée, Sèvre, Autise	Benet	++	91,7	12,1	43,8
CC Châteaubriant-Derval	Châteaubriant	+	61,4	7,3	31,8
CC Sud Retz Atlantique	Machecoul-Saint-Même	+	72,5	8,9	52,0
CC Pays de Chantonnay	Chantonnay	+	74,8	8,0	61,9

+++ très fragile, ++ fragile, + fragile au niveau régional

Valeurs minimales définissant les territoires en difficulté

Valeur au-dessus de laquelle se situent 10 % des intercommunalités français (9 ^e décile)	44,6	11,8	25,7
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités français (3 ^e quartile)	52,2	9,3	53,2
Valeur au-dessus de laquelle se situent 25 % des intercommunalités de la région (3 ^e quartile régional)	74,9	s.o.	67,5

s.o. (sans objet) : le seuil régional est inférieur au seuil national.

Champ : intercommunalités dont la ville la plus peuplée est située dans la région.

Note : les intercommunalités sont classées par degré de fragilité et population décroissante.

Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023 ; ARCEP 2022.

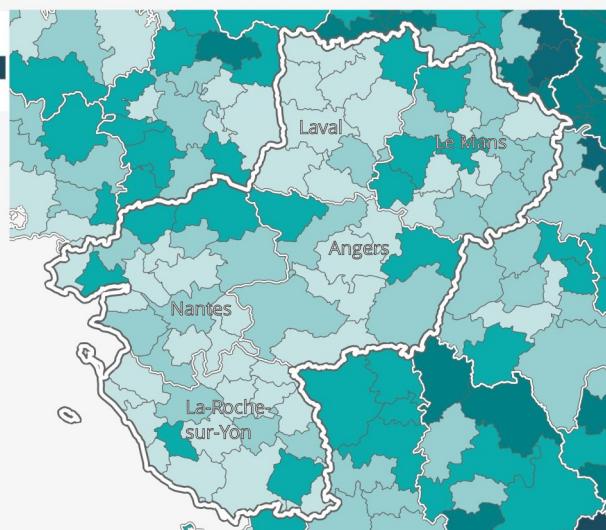
► 23a. Capacité théorique d'accueil du jeune enfant

Indicateur : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les modes d'accueil « formels » correspondent aux modes d'accueil suivants : assistant maternel employé directement par des particuliers, salarié à domicile, accueil en établissement d'accueil du jeune enfant (collectif, familial et parental, micro-crèches), école maternelle.
La capacité d'accueil comptabilise des places d'accueil proposées à un instant donné, et non un nombre d'enfants gardés.

pour 100 enfants de moins de trois ans

77,7	70,4	61,1	52,2	44,6
------	------	------	------	------



© IGN-Insee 2023

Sources : ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021.

► 23b. Temps d'accès aux équipements France services

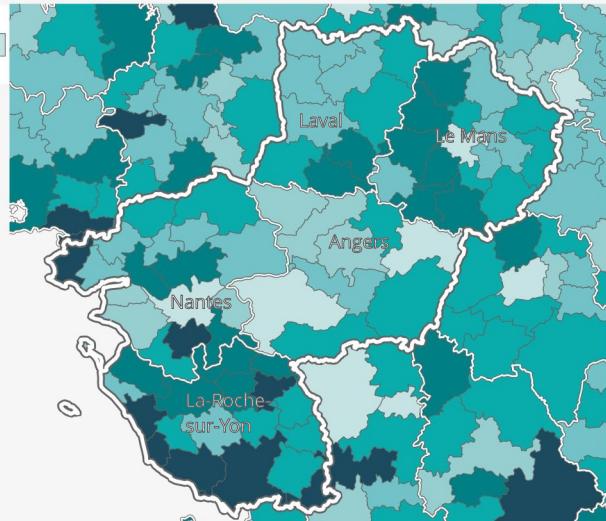
Indicateur : temps d'accès de la population à la maison France services la plus proche ou au panier équivalent d'équipements.

France services est un guichet unique permettant un accompagnement sur les démarches de neuf opérateurs nationaux. Le panier « équivalent France services » est ici constitué des points d'accueil de la Caisse d'allocations familiales (CAF), de la Mutualité sociale agricole (MSA), de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), de la Poste, des finances publiques et de Pôle emploi ainsi que des antennes judiciaires et des maisons de justice.

Le temps d'accès à un service du panier est le temps théorique de trajet par la route vers celui qui est le plus proche. Le temps d'accès au panier est la moyenne de ces temps pour l'ensemble des services du panier.

en minutes

11,8	9,3	7,3	5,3	3,7
------	-----	-----	-----	-----



© IGN-Insee 2023

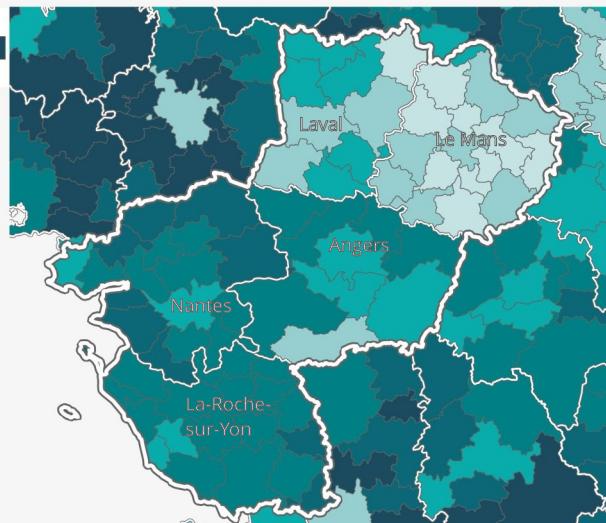
Sources : Insee, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, recensement de la population 2020 ; BPE 2021 ; CNAF, CPAM 2023.

► 23c. Part des locaux raccordables à la fibre

Indicateur : la part des locaux raccordables FttH (fibre optique) correspond aux logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique par l'intermédiaire d'un point de mutualisation, parmi l'ensemble des locaux.

en %

96,6	91,5	78,3	53,2	25,7
------	------	------	------	------



© IGN-Insee 2023

Source : Arcep, données du 4^e trimestre 2022.

Indicateurs par intercommunalité : Loire-Atlantique

Thèmes et indicateurs		CC Châteaubriant-Derval	CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CAREN)	Nantes Métropole	CC Sud Retz Atlantique	CC de Nozay	CC du Pays d'Ancenis	CC Pays de Blain Communauté	CA de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique)	CC du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois	CA Pornic Agglo Pays de Retz	CC du Sud Estuaire	CC Sèvre et Maine Agglo	CA Clisson Sèvre et Maine Agglo	CC Estuaire et Sillon	CC Grand Lieu Communauté	CC d'Erdre et Gesvres
	Taux de pauvreté (en %)	13,7	12,2	11,9	9,4	9,0	8,6	8,3	8,3	7,6	7,3	7,2	5,9	5,8	5,7	5,6	5,2
Insertion professionnelle	Part des chômeurs (RP*)	x	x	x													
	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	x			x		x										
	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation		x	x				x									
Niveau formation initiale	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus																
	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	x	x	xx				x									
	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	xx															
Logement	Part des résidences principales en état de suroccupation	x	x	xx			x					x					
	Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés	xx	xx					xx		xx	xx	x	x	x	x	x	xx
	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution		xx	xxx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Situations familiales	Part des mineurs vivant en famille monoparentale	xx	xx					x									
	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	x	x	xx													
	Part des mineurs vivant dans une famille avec parents sans emploi	x	x	x													
Mobilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler						xx		xxx		xx	xx			xxx	xx	xx
	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	xx		xx	xxx	x	xxx		xx	xx			x	xx			
	Part de la population éloignée du panier vie courante	x			xx												
Accès aux soins	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	xx															
	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers			xx	xx						xx		xxx	xxx	xxx	xx	xx
	Part de la population de 80 ans ou plus						xx										
Accès aux services publics	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	x	x	x	x												
	Accès aux équipements France services							xxx					xx	xx	xxx	xx	xx
	Part des locaux raccordables à la fibre	xx		xx	x	xx			xx	xx	xx		x	x	x		x

*RP : au sens du recensement de la population

Note de lecture : xxx : l'intercommunalité fait partie des 10 % des intercommunalités les plus touchées au niveau national ; xx : l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau national ; x : parmi les intercommunalités restantes, l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau régional.

Indicateurs par intercommunalité : Maine-et-Loire

Thèmes et indicateurs

		CA Saumur Val de Loire	CU Angers Loire Métropole	CC Anjou Bleu Communauté	CC Baugeais Vallée	CA Agglomération du Choletais	CC des Vallées du Haut-Anjou	CC Anjou Loir et Sarthe	CA Mauges Communauté	CC Loire Layon Aubance
	Taux de pauvreté (en %)	13,5	13,4	12,5	11,1	10,3	8,7	8,4	7,8	6,5
Insertion professionnelle	Part des chômeurs (RP*)	x	xx							
	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	x	x	x						
	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	x	x							
Niveau formation initiale	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus		xx	xx						xx
	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés		xx	x	x	x	x			
	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans		xx	xx						
Logement	Part des résidences principales en état de suroccuper		x	x	x	x				
	Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés				xx					
	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution								xx	
Situations familiales	Part des mineurs vivant en famille monoparentale	x	xx							
	Part des mineurs vivant dans un logement surocupé	x	x			x				
	Part des mineurs vivant dans une famille avec parents sans emploi	x	xx							
Mobilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler						xx	xx		xx
	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail				x	x		x	x	
	Part de la population éloignée du panier vie courante									
Accès aux soins	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes									
	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers						xx	xxx	xx	xx
	Part de la population de 80 ans ou plus	x								
Accès aux services publics	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	x	x	x						x
	Accès aux équipements France services									
	Part des locaux raccordables à la fibre						x			

*RP : au sens du recensement de la population

Note de lecture : xxx : l'intercommunalité fait partie des 10 % des intercommunalités les plus touchées au niveau national ; xx : l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau national ; x : parmi les intercommunalités restantes, l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau régional.

Indicateurs par intercommunalité : Mayenne

Thèmes et indicateurs

		CC du Mont des Avaloirs	CC du Bocage Mayennais	CC des Coëvrons	CC du Pays de Craon	CA Laval Agglomération	CC de l'Ernée	CC Mayenne Communauté	CC du Pays de Meslay-Grez	CC du Pays de Château-Gontier
	Taux de pauvreté (en %)	14,5	14,0	11,8	11,2	10,9	10,2	9,8	9,8	9,0
Insertion professionnelle	Part des chômeurs (RP*)									
	Part des chômeurs de longue durée (RP*)									
	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	x								
Niveau formation initiale	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus									
	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	xxx	xxx	xx	xx	xx				xx
	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans						x			
Logement	Part des résidences principales en état de suroccuper	xxx	xx	xx	xx					
	Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés					x				
	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution							x		
Situations familiales	Part des mineurs vivant en famille monoparentale									
	Part des mineurs vivant dans un logement surocupé	x				x				
	Part des mineurs vivant dans une famille avec parents sans emploi					x				
Mobilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler	x	x							
	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail									
	Part de la population éloignée du panier vie courante									
Accès aux soins	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	xx	xx	x	x	x		xx		
	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers	xxx	xx	xx			xxx	xx		
	Part de la population de 80 ans ou plus	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xx		xx
Accès aux services publics	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	xx	xxx	x			x			
	Accès aux équipements France services	x								
	Part des locaux raccordables à la fibre						xx	xx		

*RP : au sens du recensement de la population

Note de lecture : xxx : l'intercommunalité fait partie des 10 % des intercommunalités les plus touchées au niveau national ; xx : l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau national ; x : parmi les intercommunalités restantes, l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau régional.

Indicateurs par intercommunalité : Sarthe

Thèmes et indicateurs

	CU Le Mans Métropole	CC Loir-Lucé-Bercé	CC Sud Sarthe	CC Maine Saosnois	CC du Pays Sabolien	CC de la Champagne Continoise et du Pays de Sillé	CC du Pays Fléchois	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	CC du Pays de l'Huisne Sarthoise	CC LBN Communauté	CC Le Gesnois Bilurien	CC Orée de Bercé - Belinois	CC Maine Cœur de Sarthe	CC du Val de Sarthe	CC du Sud Est Manceau	
	Taux de pauvreté (en %)	17,3	14,3	13,4	13,2	12,6	11,8	11,6	11,5	11,4	11,0	10,0	8,7	7,1	6,5	6,3	6,2
Insertion professionnelle	Part des chômeurs (RP*)	xxx	x		x	x	x	x		xx							
	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	x	xxx	xx					x	x						x	
	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	xx	x	x	x	x	x	x	x	x							
Niveau formation initiale	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus			xx	xxx	xxx		xx	xx	xxx	xxx	xx					
	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	xxx	x			x			xx	xx	x						
	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	xx	xxx	xxx	xxx			xx	xx	xxx	xxx	xx					
Logement	Part des résidences principales en état de suroccuper	xx	x		x	xx					x						
	Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés			x													
	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution						xx										
Situations familiales	Part des mineurs vivant en famille monoparentale	xxx	x		x	x		x		x							
	Part des mineurs vivant dans un logement suroccupé	xx	x	x	x	xx					x						
	Part des mineurs vivant dans une famille avec parents sans emploi	xxx	xx			xx	x		xx	x							
Mobilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler							xx				xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	
	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail	x	xx							x							
	Part de la population éloignée du panier vie courante	x	x			x		x		x		xx					
Accès aux soins	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	xx	xx	xx				xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xx		xxx	xxx	
	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers	xx	xxx	xxx	xx		xx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	
	Part de la population de 80 ans ou plus	xx	xx	xx					xx								
Accès aux services publics	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	x	x			x		x	x	x		x					
	Accès aux équipements France services			xx			xx	xx	xx			xx				xx	
	Part des locaux raccordables à la fibre															xx	

*RP : au sens du recensement de la population

Note de lecture : xxx : l'intercommunalité fait partie des 10 % des intercommunalités les plus touchées au niveau national ; xx : l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau national ; x : parmi les intercommunalités restantes, l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau régional.

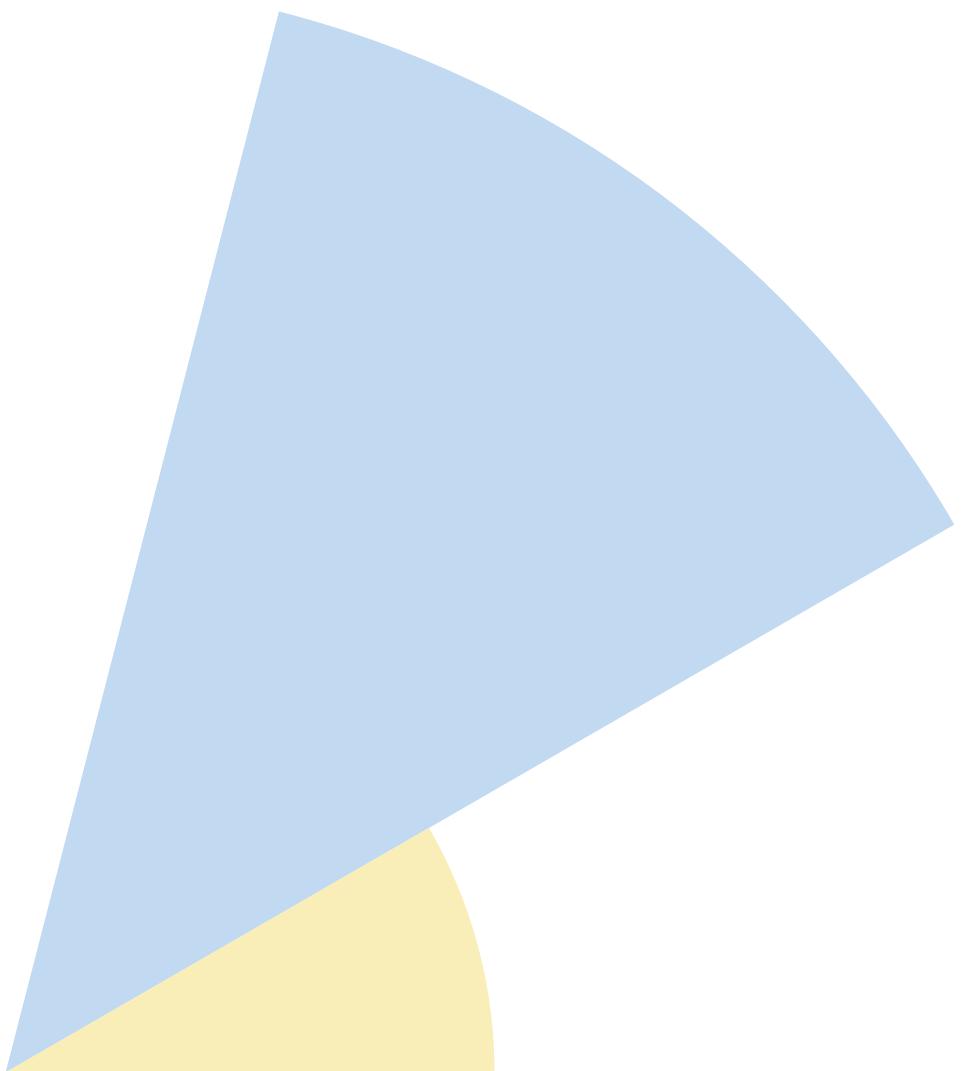
Indicateurs par intercommunalité : Vendée

Thèmes et indicateurs		Intercommunalités																		
		CC Pays de Fontenay-Vendée	CC du Pays de la Châtaigneraie	CC de l'île de Noirmoutier	CC Sud Vendée Littoral	CC Océan Marais de Monts	CA La Roche-sur-Yon Agglomération	CC Vendée, Sèvre, Autise	CC Challans-Gois Communauté	CC Vendée Grand Littoral	CA Les Sables d'Olonne Agglomération	CC du Pays des Achards	CC Pays de Chantonnay	CC du Pays de Pouzauges	CA du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	CC de Vie et Boulogne	CC du Pays des Herbiers	CC du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts	CC du Pays de Mortagne	CA Terres de Montaigu
	Taux de pauvreté (en %)	12,7	12,0	11,3	11,1	10,5	10,5	10,3	9,5	9,0	8,7	8,5	8,3	8,3	8,0	7,3	7,1	6,6	6,0	5,7
Insertion professionnelle	Part des chômeurs (RP*)	x	x	x	x	x		x	x						x					
	Part des chômeurs de longue durée (RP*)	x		x			x	x	x											
	Part des 16-25 ans ni en emploi ni en formation	x		x	x					x				x						
Niveau formation initiale	Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus											xx	xx							
	Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés	x		x		x														
	Part des non bacheliers parmi les 20-65 ans	xxx		xx																
Logement	Part des résidences principales en état de suroccuper		x	x	x				x		x			x	x					
	Part de la population exposée à des loyers d'annonce élevés	xx		xx			x	x	x											
	Demande en cours de logements sociaux pour une attribution	xx	xxx	xxx			xxx	xxx	xxx	xx				xx	xx	xx	xx	xx	xx	
Situations familiales	Part des mineurs vivant en famille monoparentale	x	xxx		x	x					xx									
	Part des mineurs vivant dans un logement surocuppé	xx		x	x			x	x											
	Part des mineurs vivant dans une famille avec parents sans emploi	x	x	x	x					x				x						
Mobilité	Part des actifs utilisant leur voiture pour aller travailler						x	xx	xx		xxx	xxx	xx	xx	xxx	xx	xx	xx	xx	
	Part des actifs habitant à 30 km ou plus de leur lieu de travail					x												xx		
	Part de la population éloignée du panier vie courante	x	x	x	x		xx		x											
Accès aux soins	Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes	xx	xx				xx				xxx	xxx								
	Accessibilité potentielle localisée aux infirmiers	xx	xxx	xx		xx	xx	xx		xxx	xxx	xx			xxx	xxx	xxx	xxx	xx	
	Part de la population de 80 ans ou plus	x	x	xxx	x	xx			x	xxx				xxx						
Accès aux services publics	Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans	x								x	x									
	Accès aux équipements France services			xxx			xxx	xx	xxx	xxx				xxx	xx	xxx	xx	xx	xx	
	Part des locaux raccordables à la fibre	xx	xx	x			xx			x			x	x	x					

*RP : au sens du recensement de la population

Note de lecture : xxx : l'intercommunalité fait partie des 10 % des intercommunalités les plus touchées au niveau national ; xx : l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau national ; x : parmi les intercommunalités restants, l'intercommunalité fait partie des 25 % les plus touchées au niveau régional

Annexes



1. Loire-Atlantique

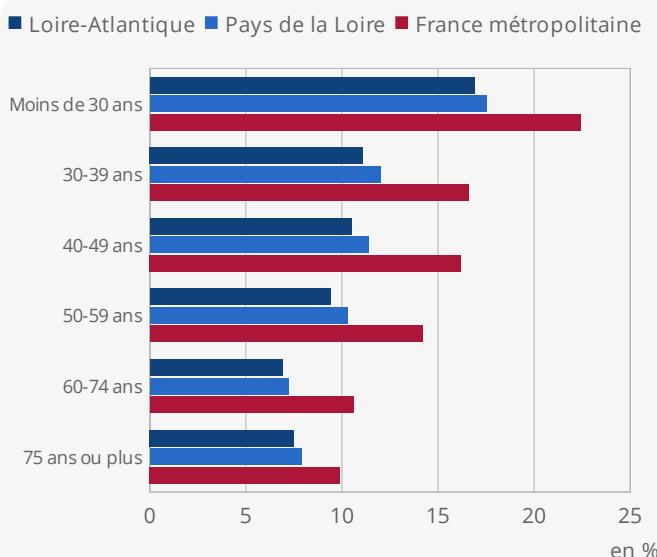
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Loire-Atlantique	Pays de la Loire	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	10,0	10,5	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	5,4	5,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres de la population	10 950 23 430	11 030 22 350	10 740 22 400

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

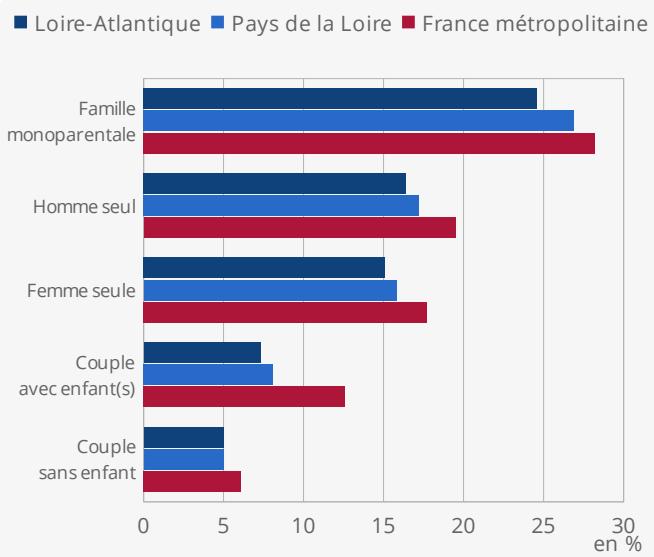
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

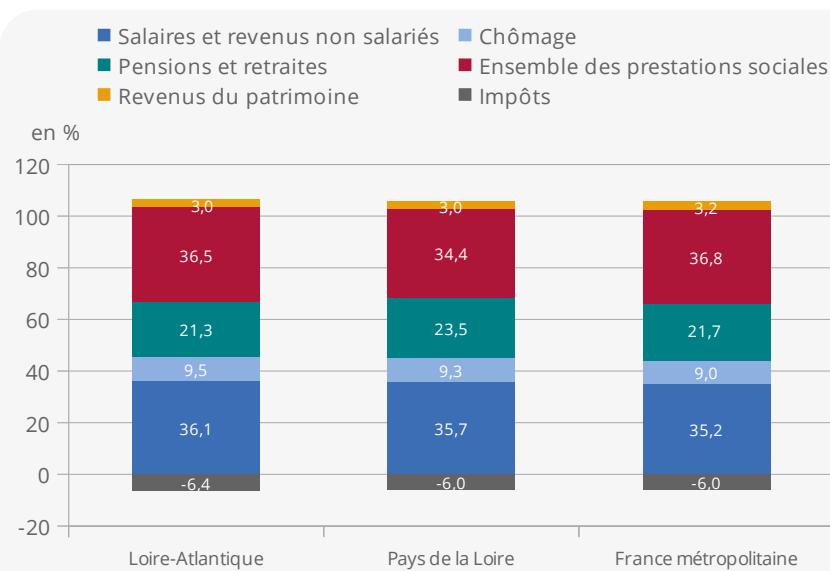
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les valeurs négatives correspondent à une diminution du revenu disponible lié au paiement des impôts.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

2. Maine-et-Loire

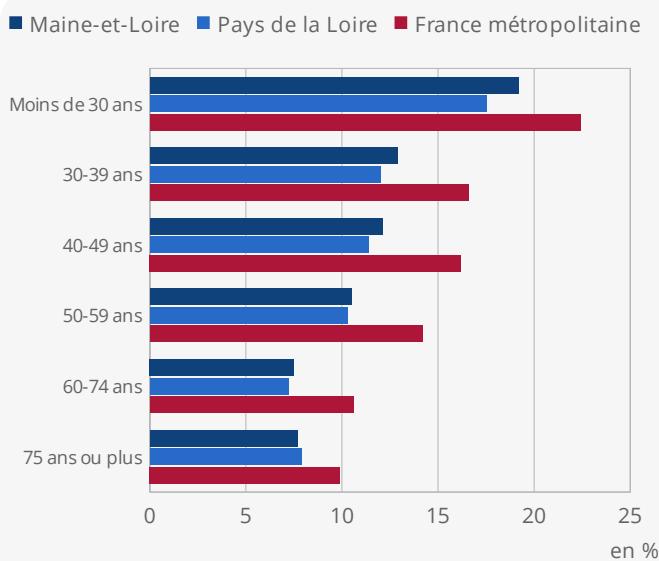
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Maine-et-Loire	Pays de la Loire	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	11,1	10,5	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	5,8	5,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres de la population	11 080 21 790	11 030 22 350	10 740 22 400

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

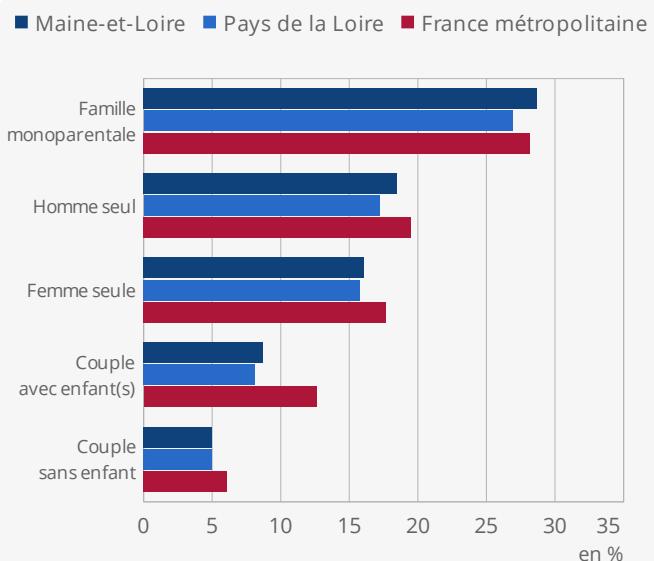
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

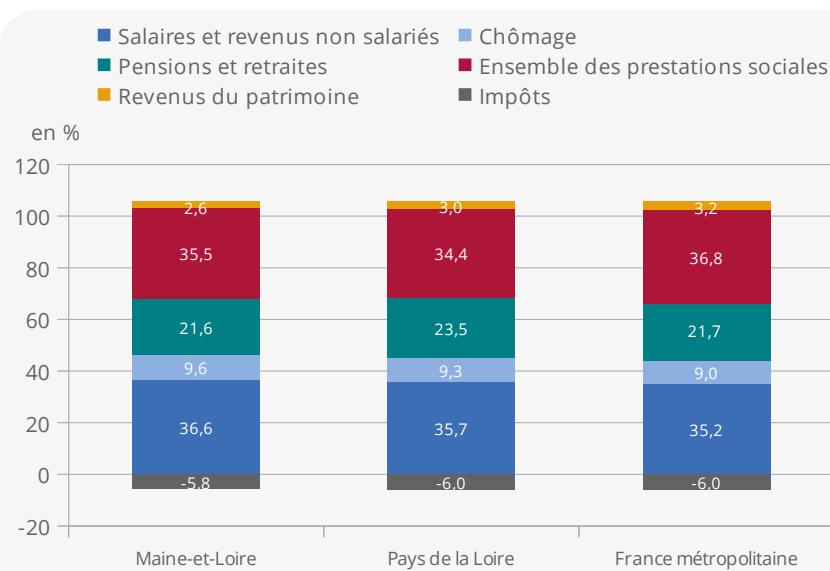
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les valeurs négatives correspondent à une diminution du revenu disponible lié au paiement des impôts.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

3. Mayenne

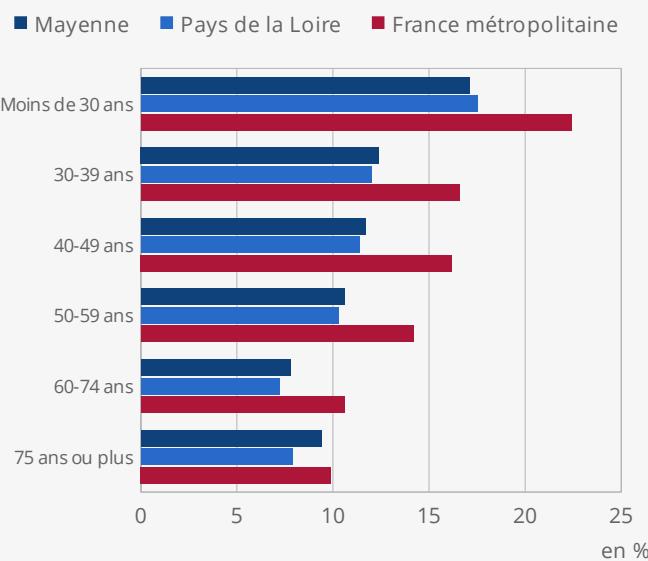
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Mayenne	Pays de la Loire	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	11,0	10,5	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	5,6	5,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres de la population	11 130 21 510	11 030 22 350	10 740 22 400

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

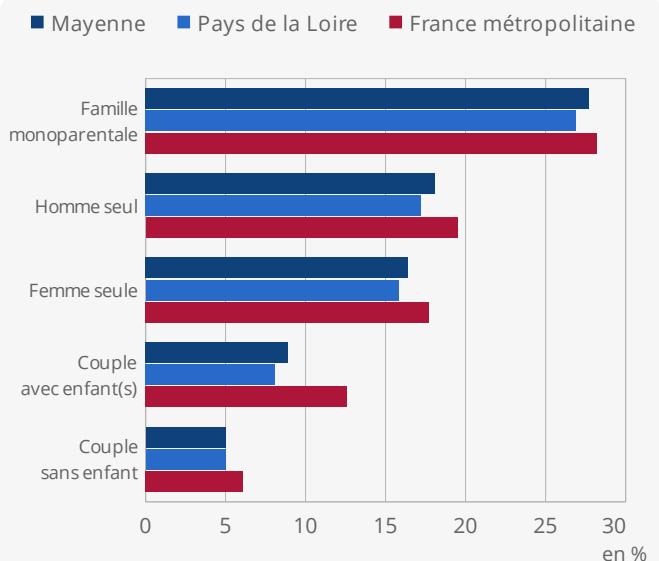
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

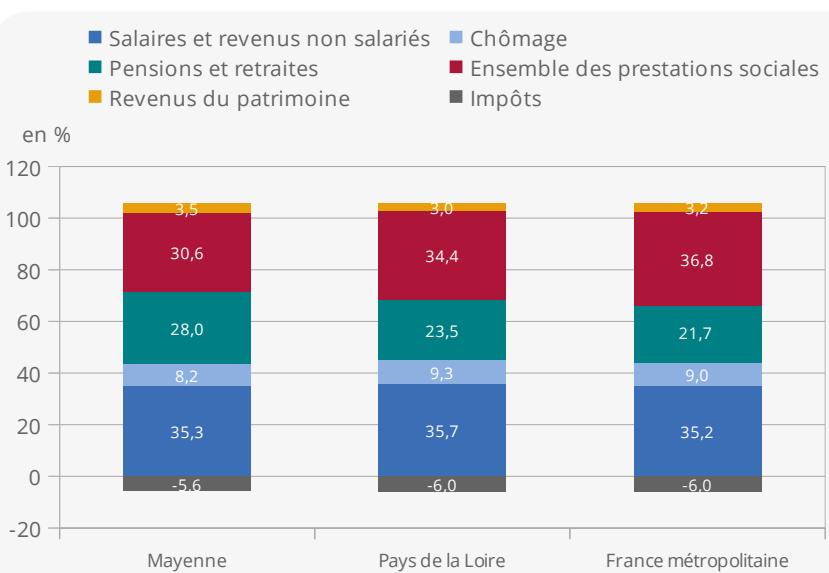
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les valeurs négatives correspondent à une diminution du revenu disponible lié au paiement des impôts.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

4. Sarthe

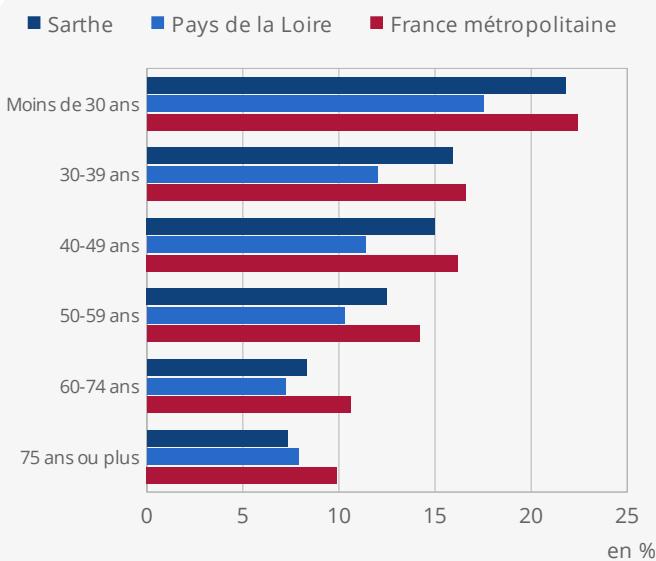
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Sarthe	Pays de la Loire	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	12,9	10,5	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	7,0	5,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres de la population	10 930 21 630	11 030 22 350	10 740 22 400

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

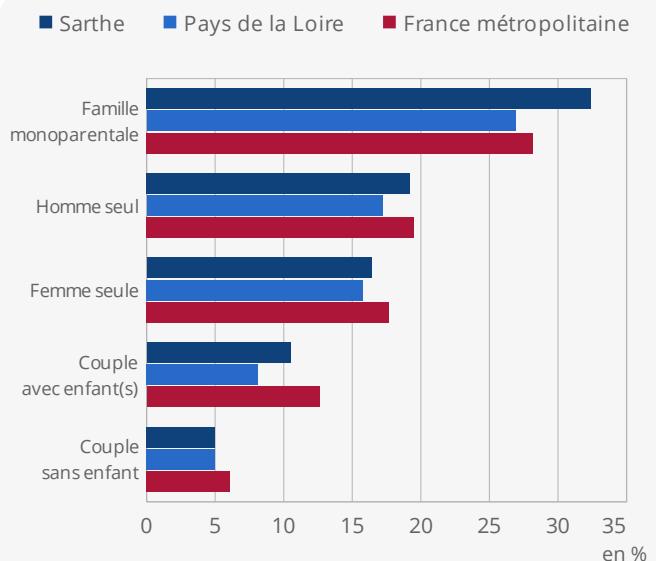
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

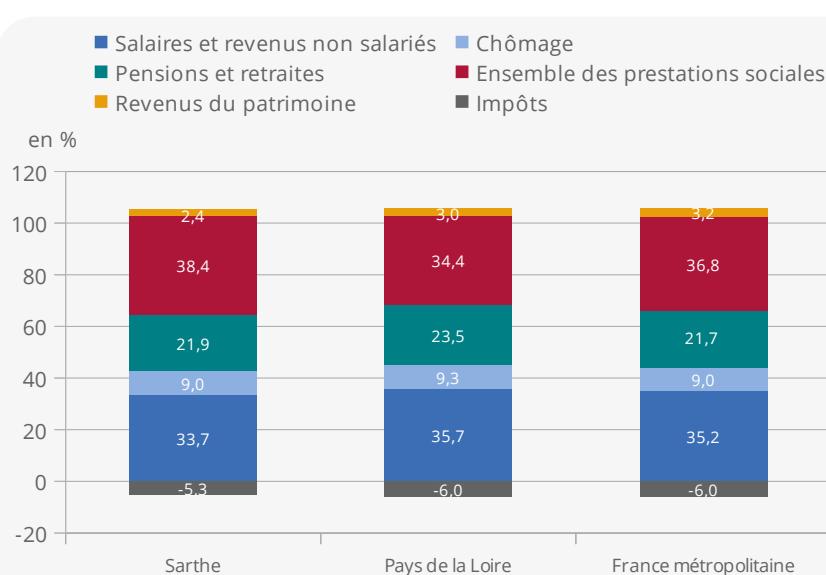
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les valeurs négatives correspondent à une diminution du revenu disponible lié au paiement des impôts.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

5. Vendée

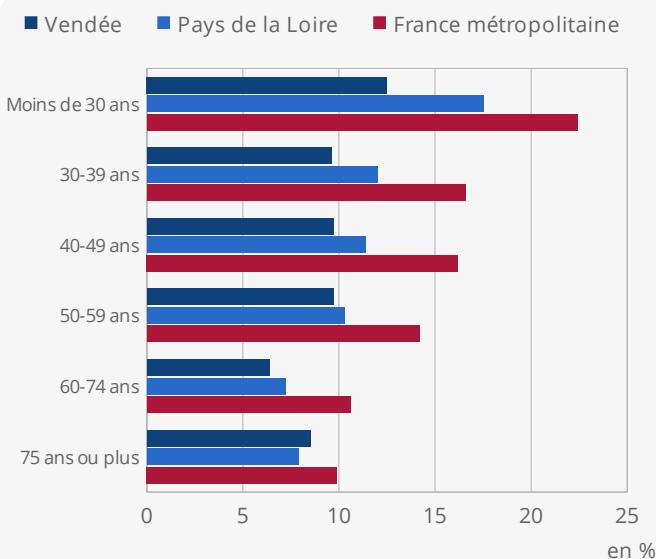
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Vendée	Pays de la Loire	France Métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	8,9	10,5	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	5,0	5,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres de la population	11 260 22 040	11 030 22 350	10 740 22 400

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

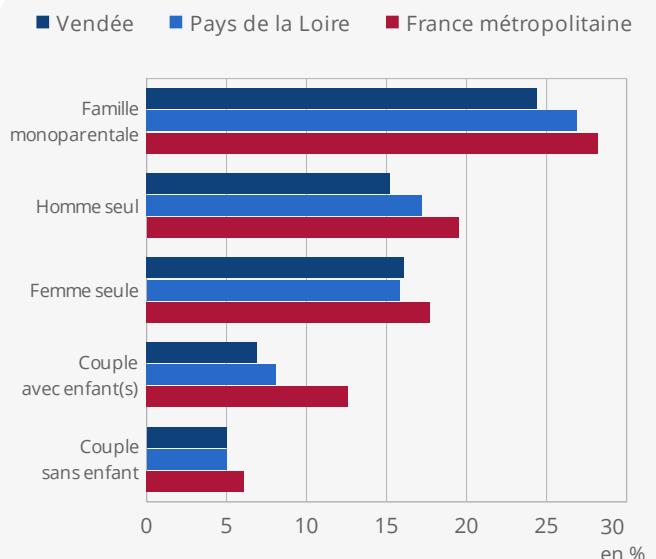
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

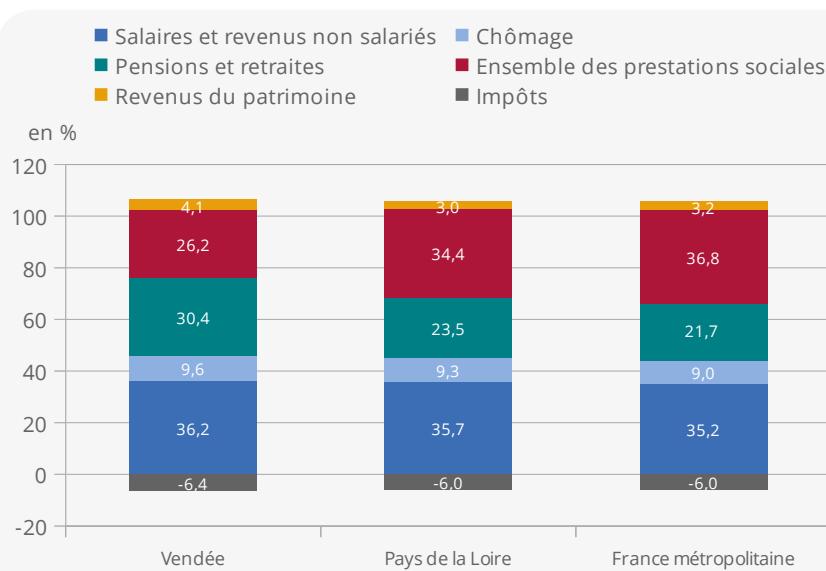
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 4. Décomposition du revenu disponible des ménages pauvres



Note : les valeurs négatives correspondent à une diminution du revenu disponible lié au paiement des impôts.

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Nantes Métropole

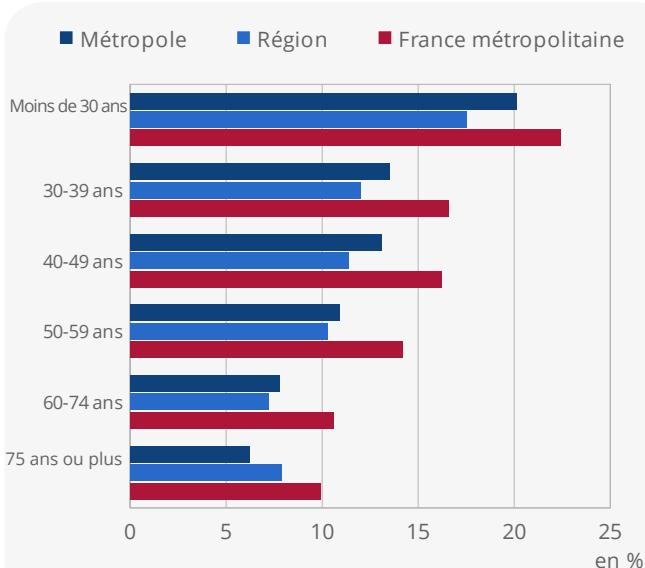
► 1. Principaux indicateurs concernant la pauvreté monétaire et le niveau de vie

		Nantes Métropole	Pays de la Loire	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire (en %)	seuil à 60 % du niveau de vie médian	11,9	10,5	14,4
	seuil à 50 % du niveau de vie médian	6,8	5,5	8,3
Niveau de vie médian (annuel, en euros par UC)	des personnes pauvres de la population	10 760 24 290	11 030 22 350	10 740 22 400

Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

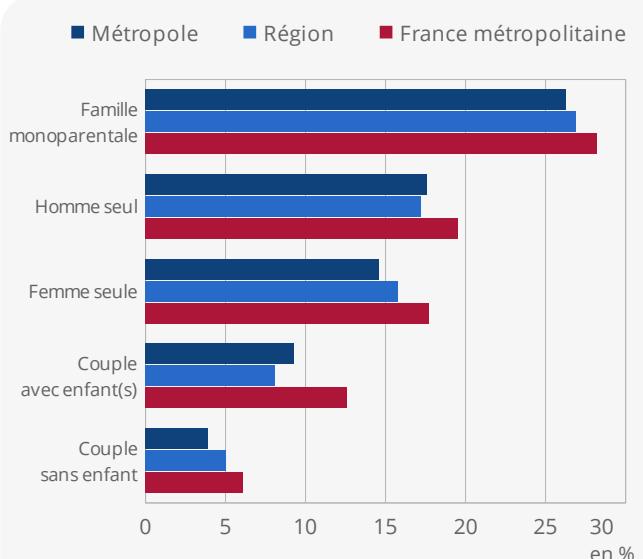
► 2. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

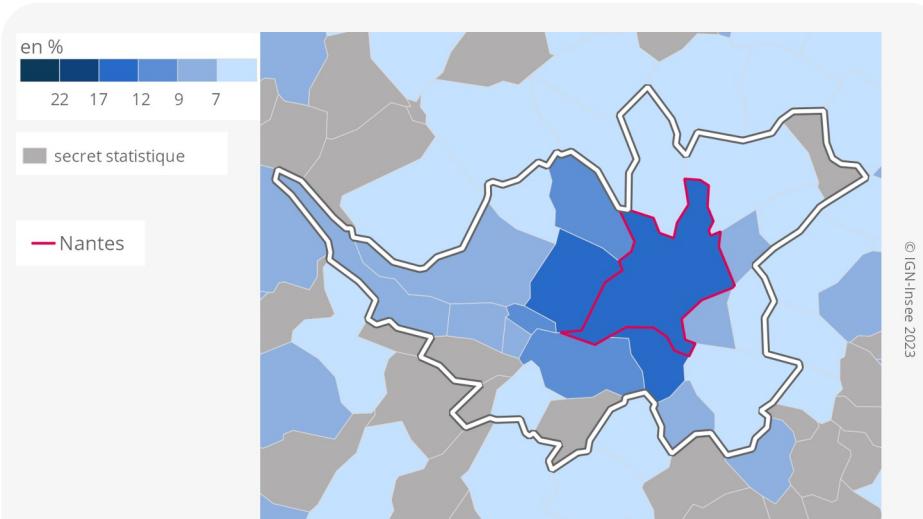
► 3. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

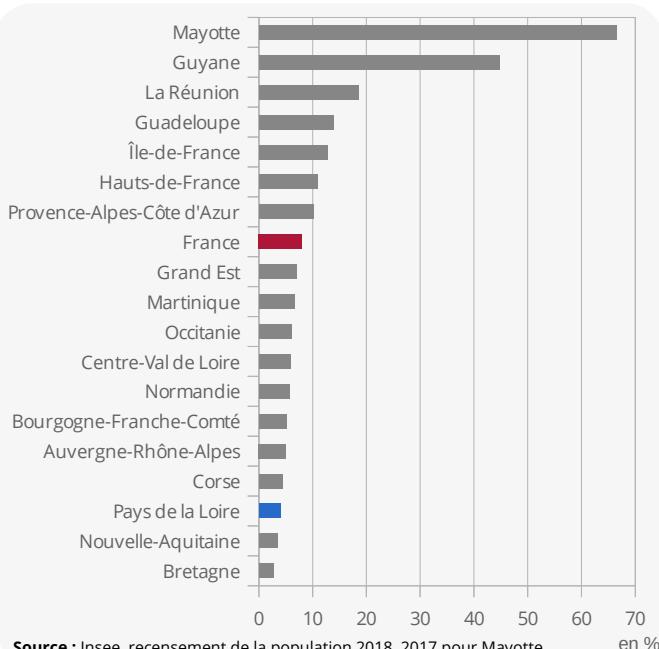
► 4. Taux de pauvreté monétaire par commune



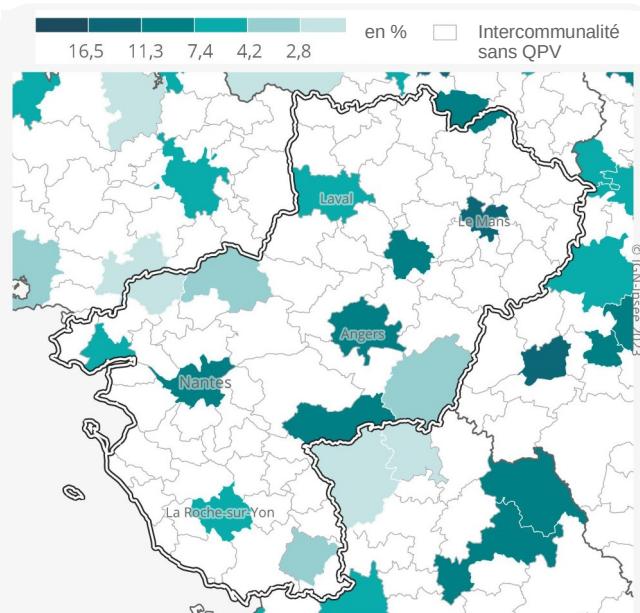
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Quartiers de la politique de la ville (QPV)

► 1a. Part de la population vivant en quartier de la politique de la ville, sur l'ensemble de la population de la région



► 1b. Part de la population vivant en quartiers de la politique de la ville, sur l'ensemble de la population de l'intercommunalité



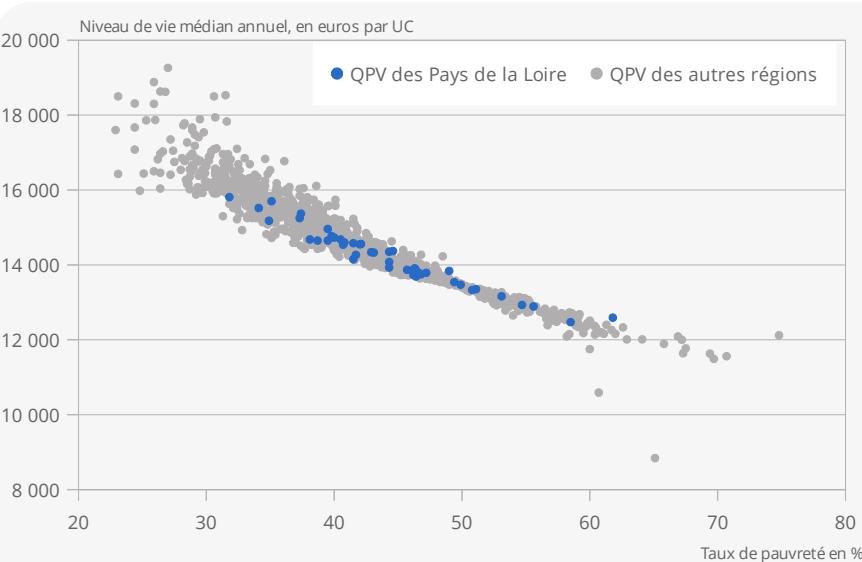
► 2. Taux de pauvreté monétaire



► 3. Niveau de vie médian



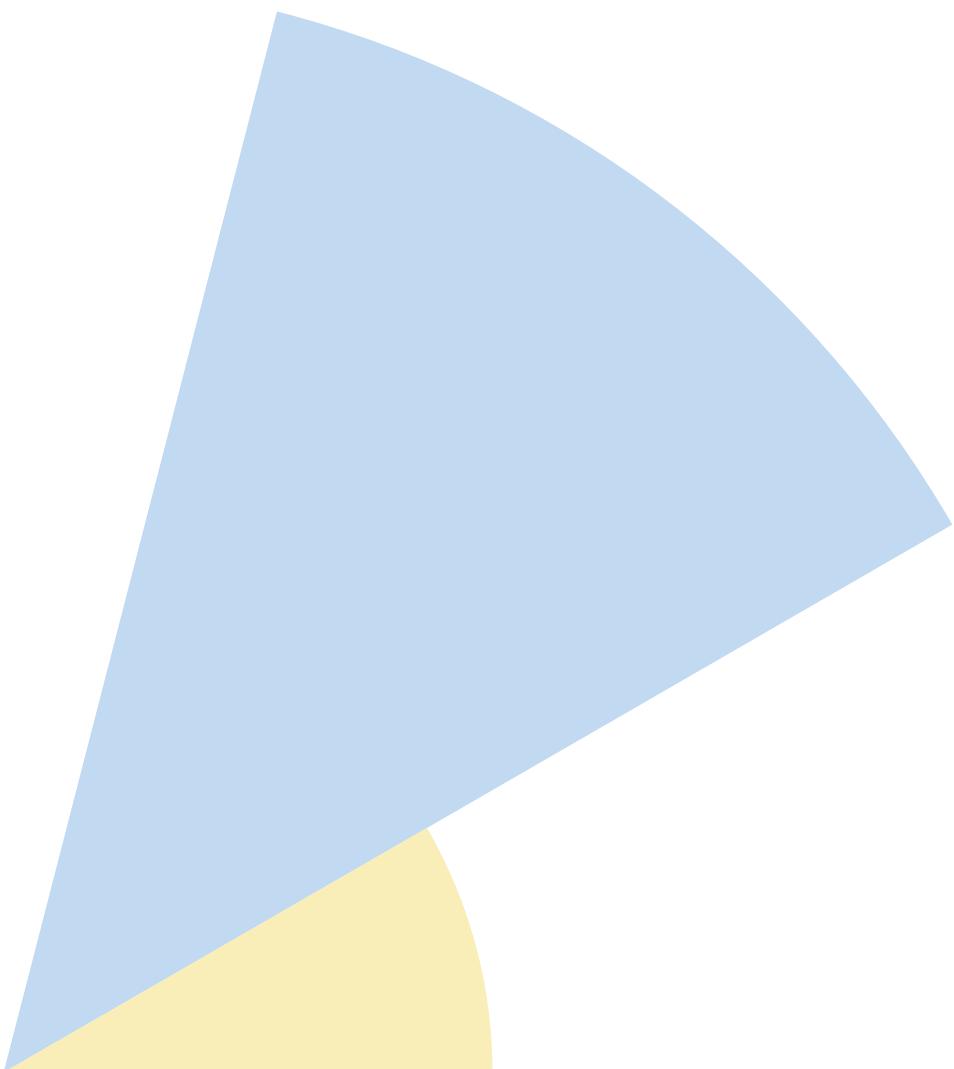
► 4. Les 46 quartiers de la politique de la ville des Pays de la Loire



Valeurs extrêmes dans la région

Valeurs extrêmes dans la région	
Taux de pauvreté	en %
le plus faible	
Liberté - Zola (La Roche-sur-Yon)	32
le plus élevé	
Le Sillon De Bretagne (Saint-Herblain)	62
Niveau de vie médian	en euros annuels par UC
le plus faible	
Les Sablons (Le Mans)	12 470
le plus élevé	
Liberté - Zola (La Roche-sur-Yon)	15 810

Sources, définitions, méthodologie et bibliographie



► Sources

L'enquête annuelle Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (**SRCV**) est le volet français de l'enquête européenne Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) dont l'objectif est la production d'indicateurs structurels sur la répartition des revenus, de la pauvreté et de l'exclusion. Cette enquête sert de référence pour comparer les États membres de l'Union européenne sur les conditions de vie et les inégalités.

Le dispositif Fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux (**Filosofi**) est issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs, fiscaux (comme la déclaration d'impôt sur le revenu et taxe d'habitation) et sociaux (comme les fichiers détaillant les versements de prestations sociales effectués par la Caisse nationale des allocations familiales). Ce dispositif est mobilisé pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion pour mesurer les niveaux de vie, les inégalités et la pauvreté à un niveau géographique fin, pouvant aller jusqu'à l'infracommunal. Filosofi ne couvre toutefois pas certains revenus absents des sources fiscales (revenus exonérés d'impôts) ou sociales (aides exceptionnelles). Par ailleurs, les évolutions temporelles des indicateurs de revenu sont à interpréter avec précaution.

Le **recensement de la population** (RP) permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, mode de transport, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.).

La **base permanente des équipements** (BPE) répertorie un large éventail d'équipements et services, marchands ou non, accessibles au public sur l'ensemble de la France au 1^{er} janvier de chaque année. En 2021, elle porte sur 188 types de services et équipements différents, répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme.

Les données de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (**Arcep**) sont utilisées pour évaluer le taux de locaux (logements ou locaux à usage professionnel) raccordables à un réseau de communication à très haut débit en fibre optique (FttH) par l'intermédiaire d'un point de mutualisation.

Le **Système national d'enregistrement** (SNE) permet de suivre les demandes et attributions de logements sociaux et de construire des indicateurs de tension sur ce marché.

Les données de la **Carte des loyers** produites par l'Agence nationale pour l'Information et le Logement (Anil) sont mobilisées pour construire un indicateur traduisant la part de la population exposée à des niveaux de loyer élevés. Cet indicateur est défini à partir de la part de la population de l'intercommunalité vivant dans une commune où le loyer d'annonce estimé par l'Anil est supérieur à un seuil. Ce seuil est défini comme le loyer auquel sont exposés la moitié des locataires, soit 12,5 €/m² au niveau national. Il est défini de la même manière pour chaque région. Pour construire cet indicateur, sont prises en compte les communes dans lesquelles le loyer d'annonce est supérieur au loyer-seuil national. Dans un second temps, est calculée la part de la population de chaque intercommunalité vivant dans une de ces communes. L'indicateur ainsi construit peut prendre 4 modalités : « très importante » quand cette part est supérieure au 9^e décile national ; « importante » quand la part de la population de l'intercommunalité vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer-seuil national est supérieure au 3^e quartile national ; « importante par rapport à la région » quand la part de la population de l'intercommunalité vivant dans une commune où le loyer d'annonce est supérieur au loyer-seuil régional, est supérieure au 3^e quartile régional ; et « faible » dans les autres cas.

Les indicateurs de fragilités sont calculés à partir de **plusieurs sources** : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; Insee, recensement de la population 2019 et 2020 ; estimations Anil, à partir des données du Groupe SeLoger et de leboncoin, T3 2022 ; Système national d'enregistrement (SNE) 2022 ; distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM, BPE 2021 ; Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; ONAPE (Cnaf, Drees, Insee, CCMSA, MENESR-Depp, Acoss) 2021 ; CNAF ; CPAM 2023 ; ARCEP 2022.

► Définitions

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Dans sa version à 3 niveaux, elle définit trois types de communes : les **communes urbaines denses**, les **communes urbaines de densité intermédiaire** et les **communes rurales**. Au sein du rural, le croisement avec la proximité d'un pôle d'emploi permet de distinguer les **communes rurales périurbaines**, situées dans une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, des **communes rurales non périurbaines**, situées hors d'une aire d'attraction des villes ou dans une aire de moins de 50 000 habitants.

Le **niveau de vie** du ménage est égal à son revenu disponible – c'est-à-dire le revenu fiscal déclaré net des impôts directs auquel s'ajoutent les prestations sociales – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) : une pour le premier adulte du ménage, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie médian** est le niveau de vie tel que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

La **pauvreté institutionnelle** correspond à une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté, à travers les aides et minima sociaux versés aux personnes en situation de précarité. Dans cette étude, la pauvreté institutionnelle est restreinte aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé.

L'indicateur de **privation matérielle et sociale** de l'Union européenne est défini depuis 2017 comme la proportion de personnes vivant en ménage ordinaire incapables de couvrir les dépenses liées à au moins 5 éléments sur 13 de la vie courante sont considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme étant en situation de **pauvreté monétaire** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

Le taux de pauvreté monétaire est la part de personnes vivant dans un ménage pauvre parmi l'ensemble de la population.

► Méthodologie

Typologie de ménages pauvres

Six profils de ménages pauvres ont été construits dans le cadre d'un travail partenarial avec la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP). Ils correspondent à différents vécus des situations de pauvreté monétaire selon l'insertion dans l'emploi, l'âge et les conditions d'occupation du logement. Ces six profils représentent par ailleurs des publics cibles distincts des politiques publiques.

Le premier axe de différenciation entre les ménages pauvres est le lien à l'emploi, permettant de distinguer les retraités, les ménages insérés sur le marché du travail, et ceux non insérés. Les ménages retraités sont ceux dont la personne de référence a plus de 75 ans, ou a de 50 à 74 ans, mais dont les revenus sont principalement des pensions, retraites ou rentes. Pour être qualifié « d'inséré sur le marché du travail », un ménage doit percevoir des salaires, traitements ou revenus non salariés au moins égaux à un demi Smic par adulte (14 623,20 euros net annuel pour 35h/semaine en 2020). Ce seuil vise à séparer les ménages dont les adultes travaillent au moins à mi-temps au Smic sur l'année de ceux avec trop peu d'heures de travail pour être considérés comme insérés dans l'emploi.

Parmi ces derniers, les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans sont isolés car concernés par des thématiques spécifiques de formation et d'entrée sur le marché du travail. Au sein des autres ménages pauvres « non insérés sur le marché du travail », on distingue trois profils selon le statut d'occupation du logement : les propriétaires, les locataires du privé et les locataires du parc social. Cette approche par le logement permet d'aller au-delà de la seule dimension des revenus et de traduire des écarts de conditions de vie. En effet, le statut d'occupation du logement, fortement lié au lieu de résidence, est à l'origine de différences dans les dépenses de logement et de transport, ainsi que de disparités dans l'accessibilité à l'emploi ou aux équipements.

Niveau de fragilité

• Niveau de fragilité pour un indicateur

Une intercommunalité est dite **très fragile au niveau national** pour un indicateur si elle fait partie des 10 % des intercommunalités les plus touchées au niveau national (valeur de l'indicateur supérieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Une intercommunalité est dite **fragile au niveau national** pour un indicateur si, au niveau national, elle fait partie des 25 % des intercommunalités les plus touchées sans faire partie des 10 % des intercommunalités les plus touchées (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile et inférieure au 9^e décile, ou inférieure au 1^{er} quartile et supérieure au 1^{er} décile pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

Une intercommunalité est considérée comme **fragile au niveau régional** pour un indicateur si elle ne se positionne pas comme fragile ou très fragile au niveau national, et si elle fait partie des 25 % des intercommunalités les plus touchées au niveau régional (valeur de l'indicateur supérieure au 3^e quartile régional, ou inférieure au 1^{er} quartile régional pour l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, l'accessibilité potentielle aux infirmières, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant et la part des locaux raccordables à la fibre).

• Niveau de fragilité pour un thème

Une intercommunalité est considérée comme **très fragile au niveau national pour un thème** si le positionnement du territoire est très fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs et au moins fragile au niveau national pour l'autre.

Sinon, une intercommunalité est considérée comme **fragile au niveau national** si le positionnement du territoire est très fragile pour deux indicateurs et pas fragile pour l'autre, très fragile pour un indicateur, ou fragile au niveau national pour au moins deux indicateurs.

Sinon, une intercommunalité est considérée comme **fragile au niveau régional**, si elle n'est pas considérée comme fragile ou très fragile au niveau national, et si le territoire est dit fragile au niveau régional pour au moins deux indicateurs.

► Pour en savoir plus

Gérardin M.,

« Pauvreté et territoires : davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural », *Insee Première* n°1968, octobre 2023.

Albouy V., Gleizes F. et al.,

« La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 », *Insee Focus* n° 304, juillet 2023.

Guillaneuf J., Picard S. et al.,

« Après 75 ans, des niveaux de vie moins élevés mais un taux de pauvreté inférieur à la moyenne de la population », *Insee Première* n° 1940, mars 2023.

Gleizes F., Pla A.,

« En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », *Insee Focus* n° 294, mars 2023.

Le Hir B., Bono P.-H.,

« Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ? », *Note d'analyse* n° 117, France Stratégie, février 2023.

Guarnero M., Guillaneuf J.,

« En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », *Insee Analyses* n° 77, octobre 2022.

Chesnel H., Hamzaoui L.,

« De fortes disparités de revenus selon les communes de Nantes Métropole », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 126, juillet 2022.

Flachère M., Lardellier R.,

« Un travailleur sur dix reste pauvre malgré les autres ressources de son ménage », *Insee Analyses Occitanie* n° 116, juin 2022.

Azouguagh M., Delmas F.,

« Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », *Insee Première* n° 1884, janvier 2022.

Fontaine M., Loizeau P.,

« Quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole : des parcours résidentiels possibles au sein du parc social », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 81, mai 2020.

Amonou D., Bourieau P. (Insee), L'Hour C. (Département de Loire-Atlantique),

« Loire-Atlantique : moins de fragilités sociales, mais quelques territoires ou quartiers cumulent les difficultés », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 77, novembre 2019.

Amonou D., Bourieau P. (Insee), Leray S., L'Hour C. (Département de Loire-Atlantique),

« En Loire-Atlantique, des fragilités sociales concentrées dans les pôles urbains », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 95, novembre 2019.

Panorama de la pauvreté dans les Pays de la Loire : une diversité de situations individuelles et territoriales

Insee Dossier Pays de la Loire

n°12

Octobre 2023

Le Pacte des solidarités prend le relais en 2023 de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le panorama proposé dans ce dossier, détaillé au niveau intercommunal, est un outil clef au service des acteurs de solidarité de la région. Il constitue également un socle pour la préparation des contractualisations engagées entre l'État et les collectivités territoriales : les Pactes locaux des solidarités.

La pauvreté recouvre une pluralité de situations, qu'il est difficile de caractériser en une seule définition ou par un seul indicateur. Dans sa définition monétaire, la pauvreté apparaît moins fréquente et moins intense dans les Pays de la Loire (10,5 %) qu'en moyenne nationale (14,4 %). Ce constat est le même pour chaque département et pour chaque classe d'âge. Toutefois, 400 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire dans la région et certaines populations sont plus touchées par la pauvreté, comme les familles monoparentales. La pauvreté est aussi plus présente dans certains territoires, comme les communes urbaines densément peuplées. Les prestations sociales permettent une réduction nette de l'exposition à la pauvreté.

Afin de mieux cerner les multiples problématiques qui touchent les personnes en situation de pauvreté, une analyse novatrice autour de six profils-types caractérisant les différentes situations de pauvreté est proposée. Ces profils sont répartis de façon différenciée sur le territoire régional et concernent une population plus ou moins nombreuse. Par exemple, les travailleurs pauvres sont plus présents dans la région qu'au niveau national.

Au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d'autres formes de difficultés ou fragilités sociales et être associée à des facteurs potentiellement aggravants : situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, logements inadaptés, situations familiales particulières, restrictions de mobilité, accès limité aux soins, difficultés d'accès aux services publics. Dans certains territoires, ces fragilités se cumulent et peuvent renforcer les situations de précarité.

Ce dossier est le fruit d'un partenariat national entre l'Insee et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Un dossier du même type est ainsi proposé dans chaque région, afin de mettre en relief les enjeux communs, et les spécificités propres aux espaces régionaux.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr



ISSN : 2426-3214

REF. Insee Dossier n° 12

Octobre 2023